





Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Genève, 11 et 12 septembre 2008

Union interparlementaire et Communautés européennes, 2008 Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, transmettre ou stocker dans un système de recherche documentaire, partiellement ou totalement, la présente publication sous quelque forme ou moyen, électronique ou mécanique que ce soit, y compris par la photocopie ou l'enregistrement, sans l'autorisation préalable de l'Union interparlementaire ou du Parlement européen. Le présent ouvrage est diffusé, à condition qu'il ne soit prêté, revendu ni autrement diffusé, y compris par la voie commerciale, sans le consentement préalable de l'éditeur, sous une présentation différente de celle de l'original et sous réserve que la même condition soit imposée au prochain éditeur. Photos: H. Salgado, 2008 ISBN 978-92-9142-399-6

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION 5 PROGRAMME DE LA SESSION 7 CEREMONIE INAUGURALE M. Geert Versnick (Belgique), Membre du Comité exécutif de l'UIP, Coordonnateur de la Délégation de l'UIP au Comite de pilotage de la Conférence 9 M. Manuel António dos Santos, Vice-Président du Parlement européen 12 DOCUMENT FINAL 15 AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC. M. PASCAL LAMY Remarques liminaires 17 Extraits du débat 20 DIALOGUE AVEC DES NEGOCIATEURS DE L'OMC M. Crawford Falconer, Ambassadeur (Nouvelle Zélande). Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC 26 M. Fernando de Mateo y Venturini, Ambassadeur (Mexique), Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services de l'OMC 27 Extraits du débat 28 DEBAT SUR LE THEME DE FOND A): VOIR PLUS LOIN QUE DOHA Document de travail présenté par M. Carlos Carnero González (Parlement européen) 33 Document de travail présenté par M. Benedict A. Martins, membre du Parlement (Afrique du Sud) 37 Remarques liminaires de M. C. Carnero González 40 Remarques liminaires de M. B.A. Martins 42 Remarques liminaires de M. Stuart Harbinson, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de la CNUCED 43 Remarques liminaires de Dame Billie A. Miller, Ancien ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur (Barbade) 44 Remarques liminaires de Mme Cristiana Muscardini (Parlement européen) 46 Extraits du débat 47 DEBAT SUR LE THEME DE FOND B): LE COMMERCE INTERNATIONAL PEUT-IL CONTRIBUER A ATTENUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ? Document de travail présenté par Mme Khunying Kalaya Sophonpanich, membre du Parlement (Thaïlande) 57 Document de travail présenté par MM. Paul Rübig et Alain Lipietz (Parlement européen) 60 Remarques liminaires de Mme Pikulkeaw Krairiksch, sénatrice (Thaïlande) 63 Remarques liminaires de M. P. Rübig 64

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Remarques liminaires de Mme Vesile Kulacoglu, Directrice de la Division du commerce et de l'environnement, Secrétariat de l'OMC 65 Remarques liminaires de Mme Elisa Ferreira (Parlement européen) 67 Extraits du débat 68 REUNION-DEBAT INTERACTIVE. DESAMORCER LES MENACES DE CONFLITS EN RAPPORT AVEC LES DENREES ALIMENTAIRES ET L'ENERGIE GRACE AU COMMERCE Mme Esperanza Duran, Directrice exécutive, Agence de coopération et d'information pour le commerce international 76 M. Luis Alberto Heber, sénateur (Uruguay) 78 M. Olivier De Schutter, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Nations Unies 79 M. Maximo Torero, Directeur de la Division des marchés, du commerce international et des institutions, International Food Policy Research Institute (Etats-Unis) 81 Extraits du débat 83 REUNION-DEBAT INTERACTIVE. LE COMMERCE A L'ERE DE LA REVOLUTION NUMERIQUE Mme Martine Julsaint-Kidane, Service des négociations et de la diplomatie commerciales, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED Mme Aarti Holla-Maini, Secrétaire générale de l'Association des opérateurs de satellites européens 92 M. Fredrik Erixon, Directeur du Centre européen d'économie politique internationale 93 Extraits du débat 94 CODE DE CONDUITE DES RELATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES PARLEMENTS EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS COMMERCIALES **INTERNATIONALES** 98 REGLES DE PROCEDURE DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC, TELLES QUE MODIFIEES LE 12 SEPTEMBRE 2008 99 **PARTICIPATION** 102 COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE 103 **SIGLES** 104

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION

1. Adoption de l'ordre du jour

Dialogue avec des négociateurs de l'OMC

La session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC se tiendra à un moment où l'avenir du Cycle de Doha demeure incertain, en raison des positions extrêmement divergentes des membres de l'OMC sur les questions clés que sont l'agriculture, l'accès aux marchés pour les produits non agricoles et les services. Les participants à la conférence parlementaire auront la possibilité de soumettre des questions à des négociateurs de l'OMC, ils recevront des informations de première main sur les derniers faits intervenus dans les négociations de l'OMC et pourront échanger des vues sur les moyens qui pourraient permettre d'aller de l'avant.

3. Débat sur les thèmes de fond

a) Voir plus loin que Doha

Au titre de ce point de l'ordre du jour, les délégués s'intéresseront, dans une optique parlementaire, aux conséquences à long terme d'un blocage prolongé des négociations à l'OMC. Quel est l'avenir d'un système commercial multilatéral centré sur l'OMC si le Cycle de Doha ne tient pas ses promesses en matière de développement ? Estce qu'un écheveau d'accords bilatéraux pourrait remplacer le système multilatéral ? Faut-il voir dans la vague croissante de protectionnisme un obstacle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement ? Les règles et procédures régissant l'adhésion à l'OMC sont-elles suffisamment transparentes ? Entre autres questions, les délégués sont invités à se pencher sur celle du contrôle législatif effectif des négociations commerciales, notamment au travers de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

b) Le commerce international peut-il contribuer à atténuer les changements climatiques ?

Les responsables politiques et l'opinion publique ont été alertés sur les effets néfastes des changements climatiques sur les écosystèmes naturels, l'économie et la santé humaine. Les politiques appropriées restent cependant encore à mettre en place, même si nul n'ignore l'intérêt d'une action précoce pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et mettre fin à des modèles de production et de consommation irresponsables. Quel type de règles commerciales faut-il adopter pour limiter les changements climatiques induits par les activités liées au commerce ? Que peut-on faire pour amplifier la capacité du commerce international d'atténuer les évolutions environnementales défavorables ? Les délégués sont invités à explorer ces possibilités, avec pour objectif de trouver des solutions innovantes et d'un bon rapport coût-efficacité.

4. Réunions-débat

a) Désamorcer les menaces de conflits en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie grâce au commerce

Chose qui n'était pas arrivée depuis de nombreuses années, les pénuries de nourriture et la montée en flèche des prix de l'énergie sont de retour sur le devant de la scène dans les médias internationaux et dans les milieux politiques. Cette séance interactive mettra l'accent sur le rôle du commerce international comme moyen d'ajuster l'offre et la demande dans une situation où les pays se disputent les marchés, de peur de voir leurs recettes diminuer. Le débat devra aussi porter sur la question des subventions et des droits de douane qui faussent les échanges, et sur la nécessité de renforcer les règles de l'OMC.

ORDRE DU JOUR ANNOTE DE LA SESSION

b) Le commerce à l'ère de la révolution numérique

Un des exemples les plus manifestes de la manière dont les technologies de l'information et de la communication (TIC) contribuent à la croissance économique est le développement du commerce électronique dans le monde entier, y compris dans les pays en développement. Les gouvernements, les parlements, la société civile et le secteur privé ont tous intérêt à ne pas manquer l'opportunité du numérique et à mettre les TIC au service du développement. Cette séance interactive mettra l'accent sur le rôle des parlements pour créer un cadre législatif et réglementaire favorable au commerce électronique, et sur la facilitation des échanges au moyen de mesures pertinentes de renforcement des capacités.

5. Code de conduite des relations entre les gouvernements et les parlements en ce qui concerne les questions commerciales internationales

Pour faire suite au premier échange de vues qui a eu lieu à la session de Hong Kong de la Conférence interparlementaire sur l'OMC, en décembre 2005, le Comité de pilotage de la Conférence a élaboré le projet de code de conduite annexé au présent ordre du jour sur la base de deux études comparatives réalisées respectivement par le Parlement européen et le Sénat français. Les participants à la session parlementaire seront appelés à en approuver le contenu de ce projet de code de conduite, afin qu'il puisse ensuite être distribué à tous les parlements à titre de recommandation concernant les mesures à prendre.

6. Amendements aux Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Les Règles de procédure actuellement en vigueur ont été adoptées par la Conférence parlementaire sur l'OMC à la session qu'elle a tenue à Bruxelles en novembre 2004. A la demande d'un certain nombre de délégations, le Comité de pilotage de la Conférence a établi le texte d'une série d'amendements auxdites Règles de procédure dans le but d'instaurer un système de roulement des sièges du Comité de pilotage entre les différents parlements nationaux. Conformément à l'article 8 des Règles en vigueur, les participants de la session parlementaire seront appelés à approuver les amendements proposés, étant entendu que le Comité de pilotage a d'ores et déjà établi un calendrier pour la mise en place progressive du roulement régional et dressé une liste des régions géographiques aux fins de ce roulement.

7. Adoption du document final

A la fin de la session, les participants seront invités à examiner et adopter un document final, qui aura préalablement été établi par le Comité de pilotage de la Conférence.

PROGRAMME DE LA SESSION



Mercredi 10 septembre

10:00 - 19:00 Inscription des participants (Siège de l'UIP)
17:30 - 20:00 Session de préconférence du Comité de pilotage (à huis clos, Siège de l'UIP)

Jeudi 11 septembre

08:00 - 18:30 Inscription des participants
09:30 - 10:00 Séance inaugurale
10:00 - 10:15 Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

10:15 - 11:30 Débat sur les thèmes de fond

Thème de fond a)

Voir plus Ioin que Doha

Rapporteurs

- M. Carlos Carnero González, membre du Parlement européen
- M. Benedict A. Martins, membre du Parlement (Afrique du Sud)

Intervenants

- M. Stuart Harbinson, Conseiller principal auprès du Secrétaire général de la CNUCED
- Dame Billie A. Miller, Ancien ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur (Barbade)
- Mme Cristiana Muscardini, membre du Parlement européen

11:30 - 13:00 Audition du Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy

13:00 - 14:30 *Déjeuner*

14:30 - 16:30 Réunion-débat interactive

Désamorcer les menaces de conflits en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie grâce au commerce

Panélistes

- M. Luis Alberto Heber, sénateur (Uruguay)
- M. Olivier De Schutter, Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Nations Unies
- Mme Esperanza Duran, Directrice exécutive, Agence de coopération et d'information pour le commerce international
- M. Maximo Torero, Directeur de la Division des marchés, du commerce international et des institutions, International Food Policy Research Institute (Etats-Unis)

16:30 - 19:00

Poursuite et fin du débat sur le thème de fond a), suivies par

Thème de fond b)

Le commerce international peut-il contribuer à atténuer les changements climatiques ?

Rapporteurs

- Mme Pikulkeaw Krairiksch, sénatrice (Thaïlande)
- MM. Alain Lipietz et Paul Rübig, membres du Parlement européen

Session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, Genève, 11 et 12 septembre 2008

PROGRAMME DE LA SESSION

<u>Intervenante</u>

 Mme Vesile Kulacoglu, Directrice de la Division du commerce et de l'environnement, Secrétariat de l'OMC

19:00 Réception

20:00 - 22:00 Comité de pilotage (à huis clos, Siège de l'UIP)

Vendredi 12 septembre

08:00 - 17:00 Inscription des participants
09:30 - 10:30 Poursuite du débat sur le thème de fond b)
10:30 - 12:00 Dialogue avec des négociateurs de l'OMC

- M. Crawford Falconer, Ambassadeur (Nouvelle-Zélande), Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC
- M. Fernando de Mateo y Venturini, Ambassadeur (Mexique), Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services de l'OMC

12:00 - 13:00 Poursuite et fin du débat sur le thème de fond b)

13:00 - 14:30 *Déjeuner*

14:30 - 16:30 Réunion-débat interactive

Le commerce à l'ère de la révolution numérique

Panélistes

- Mme Martine Julsaint-Kidane, Service des négociations et de la diplomatie commerciales, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED
- Mme Aarti Holla-Maini, Secrétaire générale de l'Association des opérateurs de satellites européens
- M. Fredrik Erixon, Directeur du Centre européen d'économie politique internationale

16:30 - 15:45 Amendements aux Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC

délibérations suivies de

l'Adoption du Code de conduite des relations entre les gouvernements et les parlements en ce qui concerne les questions commerciales internationales

16:45 - 17:00 *Séance de clôture*

Adoption du document de résultat

CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. GEERT VERSNICK (BELGIQUE)
MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE L'UNION
INTERPARLEMENTAIRE, COORDONNATEUR DE LA DELEGATION
DE L'UIP AU COMITE DE PILOTAGE DE LA CONFERENCE

Genève, 11 septembre 2008



Chers collègues parlementaires,

Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des organisations internationales, Mesdames, Messieurs.

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC. Depuis sa création il y a six ans, la Conférence a montré qu'elle est un outil efficace de contrôle par les parlementaires des politiques en matière de commerce international. C'est un espace où des parlementaires - élus du peuple - dialoguent avec des dirigeants et négociateurs de l'OMC, des experts de renommée internationale, mais aussi les uns avec les autres, bien entendu.

La réunion d'aujourd'hui est la plus grande conférence parlementaire sur le commerce international jamais organisée. Près de 100 parlements y sont représentés. Et aux parlementaires se sont joints des membres des missions diplomatiques à Genève, des responsables d'organisations internationales, des universitaires et des représentants du monde de l'entreprise, des ONG et des médias. Je leur souhaite la bienvenue au nom de l'Union interparlementaire, qui est l'hôte de cette session. J'en profite pour vous transmettre les salutations du Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, qui n'est pas en mesure d'assister à la réunion en raison d'importants engagements politiques dans son pays, l'Italie.

Notre réunion se tient à un moment critique pour le Cycle de négociations commerciales multilatérales de Doha et pour l'OMC dans son ensemble. C'est le troisième été de suite que les efforts consentis pour faire avancer les négociations de l'OMC se soldent par un échec. Malgré la volonté maintes fois réaffirmée des membres de l'OMC de parachever le Cycle de négociations avant la fin 2008, les mini-réunions ministérielles tenues à la fin juillet ont à nouveau échoué - de peu cette fois - à produire un accord.

Dans leurs premières réactions à l'échec des négociations à la mi-été, les gouvernements se sont abstenus de se rejeter mutuellement la faute, contrairement à ce qui s'était produit lors des échecs précédents. Et, même si les échanges ultérieurs ont été un peu plus vifs, tout le monde semble d'accord : la mini-réunion ministérielle n'est pas passée loin d'un accord.

Il y a donc un espoir. C'est du moins ce que nous allons essayer de confirmer durant notre réunion, du point de vue des parlementaires, mais avec l'aide d'experts qui sont certainement les mieux placés pour nous éclairer puisque ce sont eux qui conduisent les négociations.

Le premier d'entre eux est le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, qui se joindra à nous à la faveur d'une audition spéciale. Il a répété maintes et maintes fois après la mini-réunion ministérielle que "nul n'a encore jeté l'éponge". Personnellement, je trouve ses paroles plutôt réconfortantes et je suis impatient d'entendre ce qu'il a à nous dire.

Je suis également rasséréné par l'attitude des présidents des comités de négociation sur l'agriculture et sur l'AMNA qui ont annoncé leur intention de produire des documents "recensant le travail" accompli au cours de la réunion. Le Président du Comité sur l'agriculture a aimablement accepté notre invitation à prendre la parole à la Conférence. Il nous donnera des informations de première main sur ce à quoi l'on peut s'attendre dans ce domaine crucial des négociations. Il sera rejoint par le président de la session extraordinaire sur le commerce des services, autre domaine très important lui aussi.

Nul doute que vous aurez beaucoup de questions à leur poser. Faisons bon usage de cette occasion - tout comme nous le faisons dans nos propres parlements lors des auditions de ministres et autres responsables gouvernementaux.

Il reste à déterminer si les membres de l'OMC pourront reprendre leurs travaux là où ils les ont laissés à la mini-réunion ministérielle. Les gouvernements ont annoncé divers engagements et promesses tendant à préserver ce qui est actuellement en négociation. Mais en réalité, ils n'ont aucune obligation d'honorer les engagements non contraignants formulés durant les négociations.

C'est donc une situation où les parlements peuvent leur venir en aide. Les parlements reflètent un éventail politique qui est naturellement plus large et plus diversifié que celui des gouvernements. Dans les négociations commerciales multilatérales, par exemple, ils peuvent aider à identifier des possibilités de négociation là où des responsables gouvernementaux seraient normalement plus réticents. Les parlementaires sont idéalement qualifiés pour concourir à l'adoption d'un consensus par le compromis – grâce à leur savoir-faire en la matière.

Les parlements et les gouvernements ont des responsabilités très différentes en ce qui concerne les négociations commerciales internationales. Les gouvernements négocient des règles et des arrangements au nom des Etats, tandis que les parlements contrôlent l'action du gouvernement, influent sur les orientations données aux négociations intergouvernementales, ratifient les accords commerciaux, les mettent en œuvre grâce à une législation appropriée et à des crédits budgétaires, et, enfin, supervisent le processus de mise en œuvre dans son ensemble.

Nous préconisons que les négociations commerciales soient soumises à un contrôle parlementaire démocratique de manière à éviter que les parlements ne soient confrontés à un fait accompli et soient contraints de ratifier des accords déjà négociés comme un tout indivisible. En effet, cela conduit à des tensions qui sont encore aggravées lorsque le mécanisme de règlement des différends de l'OMC est utilisé pour remettre en cause des lois nationales.

Non sans une certaine réticence initiale, l'OMC semble réagir à cette pression en améliorant ses relations avec les autres acteurs, au-delà de ses membres, en particulier par la collaboration avec les détenteurs de mandats représentatifs. Il s'agit d'une évolution radicale. Nous y voyons un pas dans la bonne direction, en vue d'une plus grande transparence démocratique à l'OMC.

Notre engagement en faveur d'un agenda économique mondial équitable, fiable et durable reposant sur un système commercial multilatéral fondé sur des règles reste inébranlable. Nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de solution de rechange viable au multilatéralisme et que se lancer à corps perdu dans le bilatéralisme n'est pas une bonne idée. C'est pour cette raison que nous avons décidé que l'ordre du jour de la session devait se concentrer sur les causes de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de l'OMC et sur les possibilités d'une action parlementaire qui pourrait nous aider à en sortir.

Dans le même temps, l'ordre du jour de la session prévoit la possibilité de traiter d'autres problèmes importants liés au commerce international comme les changements climatiques, les pénuries alimentaires et la flambée des prix de l'énergie. En effet, le commerce peut être un moyen d'ajuster l'offre et la demande et de désamorcer ainsi les tensions éventuelles autour de l'énergie et des denrées alimentaires. Ou il peut avoir l'effet inverse. De même, le commerce international a la capacité d'atténuer certaines évolutions néfastes pour l'environnement. Mais il peut aussi être un facteur négatif de changement climatique.

Les choix sous-jacents sont politiques et non pas techniques. Les parlements ne vont pas à eux seuls sauver l'humanité de l'extinction induite par les gaz à effet de serre. Cela ne sera possible que si de bons partenariats se nouent entre gouvernements, législateurs, société civile et secteur privé, en plaçant l'intérêt commun avant les intérêts particuliers. Ce que les parlements peuvent faire, néanmoins, c'est jeter les bases politiques et juridiques qui sont absolument nécessaires pour que ces partenariats fonctionnent.

La séance de clôture de la session, qui aura lieu demain après-midi, sera consacrée à l'adoption de lignes directrices sur les relations entre gouvernements et parlements en matière de commerce international, à la modification des Règles de procédure de la Conférence et à l'adoption d'un document final, dont l'avant-projet a été établi par le Comité de pilotage de la Conférence.

Les coorganisateurs ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans la préparation de cette session. Je remercie chaleureusement la direction et les collaborateurs du Parlement européen - notre partenaire dans cet exercice - ainsi que le personnel de l'UIP pour tout ce qu'ils ont fait pour faciliter ce processus. Nous espérons que cette session sera couronnée de succès et nous nous réjouissons à la perspective d'un débat constructif, dans la vraie tradition parlementaire.

Permettez-moi de conclure en rappelant que c'est aujourd'hui le triste anniversaire des événements tragiques qui se sont produits à New York un 11 septembre. Je propose donc que nous nous levions pour observer une minute de silence. Tout en évoquant l'horreur de ce jour-là et le souvenir de ses nombreuses victimes innocentes, nous devons réaffirmer avec force que la paix et la sécurité sont, en dernière analyse, édifiées sur les fondations que sont le développement, le commerce et la justice sociale, et non pas seulement sur la puissance militaire. Il est donc plus urgent que jamais que vous, les négociateurs, fassiez aboutir le Cycle de Doha pour le développement.

Sur ces mots, je déclare officiellement ouverte la session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

CEREMONIE INAUGURALE

DISCOURS DE M. MANUEL ANTONIO DOS SANTOS VICE-PRESIDENT DU PARLEMENT EUROPEEN

Genève, 11 septembre 2008



Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les délégués, Distingués invités, Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un réel plaisir de vous souhaiter, au nom du Président du Parlement européen et en mon nom personnel, la bienvenue à cette session, la sixième déjà, de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

Permettez-moi tout d'abord de vous transmettre les salutations de M. Hans-Gert Pöttering, le Président du Parlement européen, qui ne peut malheureusement pas être parmi nous aujourd'hui. Il m'a cependant demandé de vous transmettre ses meilleurs vœux de succès pour cette nouvelle session organisée conjointement par le Parlement européen et l'Union interparlementaire.

Je remercie chaleureusement de son hospitalité l'Union interparlementaire qui, pour la troisième fois, est l'hôte de cette importante assemblée, instance de dialogue et de concertation entre les parlementaires spécialisés dans les questions de commerce international.

La toute première réunion formelle de législateurs de pays Membres de l'OMC a eu lieu lors de la troisième Conférence ministérielle de l'OMC, à Seattle (Etats-Unis), en 1999. Dans un climat de révolte marqué par des manifestations de grande ampleur et parfois violentes contre l'OMC, un petit groupe de députés a décidé de se réunir, à l'initiative du sénateur américain William V. Roth et de Carlos Westendorp y

Cabeza, à l'époque président de la commission de l'industrie, du commerce extérieur, de la recherche et de l'énergie du Parlement européen.

C'est lors de cette première réunion informelle que les questions relatives au caractère démocratique de l'OMC et à la transparence de ses mécanismes de décision ont été soulevées et qu'est née l'idée de faire entendre la voix des représentants élus des peuples du monde entier.

Des parlementaires se sont ensuite à nouveau réunis à Doha (Qatar) en 2001, quand, dans un climat de dangereuse incertitude sur le plan international, les Membres de l'OMC sont finalement parvenus à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales nommé officiellement "Programme de Doha pour le développement", avec un programme vaste et ambitieux centré sur les problèmes de développement et les préoccupations et les besoins des pays pauvres.

Les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha ont vu leurs échéances maintes fois repoussées.

Nous ne pouvons nier que nous sommes nombreux à être déçus et préoccupés de l'échec des réunions mini-ministérielles de l'OMC tenues à Genève à la fin juillet 2008.

En effet, l'adoption de modalités pour l'agriculture et pour l'accès aux marchés non agricoles aurait pu constituer une grande avancée vers l'aboutissement du Cycle de Doha.

Dans ces circonstances, les représentants des peuples des membres de l'OMC ont un rôle important à jouer

afin de faire comprendre à leurs gouvernements respectifs qu'il est nécessaire de faire aboutir ces négociations. Le moment auquel intervient notre Conférence est, à cet égard, particulièrement bien choisi.

Un échec du Cycle de Doha et un glissement vers des accords bilatéraux ou régionaux pourraient ébranler la crédibilité du système commercial multilatéral, au risque d'en provoquer l'effondrement, et aboutir à un processus de libéralisation et à un développement inégaux, tout en exacerbant les déséquilibres entre pays développés et pays en développement.

Le Parlement européen s'inquiète également du fait que la fin des négociations multilatérales pourrait se traduire par une augmentation des différends commerciaux, étant donné que les Membres de l'OMC pourraient chercher à obtenir par la voie contentieuse ce qu'ils n'auraient pu acquérir par la négociation.

L'OMC est importante, car je suis convaincu qu'elle joue un rôle essentiel parmi les organisations multilatérales qui contribuent à la gouvernance économique internationale, à une meilleure maîtrise de la mondialisation et à une répartition plus équitable de ses bénéfices.

Le monde a besoin d'un système de commerce multilatéral fort, qui est le moyen le plus efficace de développer et de gérer les échanges dans l'intérêt de tous, et offre un cadre sans égal pour le règlement des conflits.

Le commerce n'est pas la seule solution, mais le succès du cycle de négociations pourrait assurer une véritable ouverture des marchés et un renforcement des règles multilatérales, stimuler la croissance économique, le développement et l'emploi à l'échelle mondiale et contribuer efficacement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement durable et à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

Les Membres de l'OMC doivent avoir le courage de continuer les négociations, de leur donner une forte impulsion et d'engager un dialogue nourri et constructif dans un esprit de compromis.

Il est encourageant de constater à cet égard que, à la fin des réunions mini-ministérielles du mois de juillet, les Membres de l'OMC ont très clairement dit que les négociations ne devaient pas être abandonnées parce que les résultats obtenus sont trop importants pour être laissés de côté.

En effet, des solutions avaient été trouvées pour nombre de problèmes restés en suspens depuis des années, même si les négociations ont achoppé sur le point de savoir dans quelle mesure les pays en développement pourraient, dans le cadre d'un "mécanisme de sauvegarde spéciale" (MSS), relever leurs droits de douane pour protéger leurs agriculteurs en cas de flambée des importations.

Toutefois, comme nous le savons tous, les membres de l'OMC ont décidé que les négociations de Doha seraient considérées comme des parties d'un engagement unique. Étant donné la règle de consensus de l'OMC, cette exigence du tout ou rien signifie que des progrès suffisants doivent être faits sur toutes les questions clés. Aucun accord commercial ne sera adopté si toutes les questions en suspens ne sont pas résolues.

Au bout de neuf longues journées de négociations, le risque existe que les progrès accomplis soient perdus. De quoi s'interroger sur les avantages et les désavantages de l'engagement unique...

Nous espérons que l'acquis des négociations soit préservé et que les offres faites au mois de juillet sur les divers points de l'ordre du jour des négociations constituent la base de ces dernières.

Le sort du Programme de Doha pour le développement est aujourd'hui entre les mains des Membres de l'OMC.

Nous ne pouvons pas prendre de décision au nom de nos gouvernements. Nous ne pouvons pas imposer un consensus. Nous ne pouvons pas débloquer la situation quand les gouvernements se montrent inflexibles. Toutefois, nous sommes déterminés à faire tout notre possible pour convaincre nos gouvernements qu'un échec des négociations aggraverait encore les difficultés économiques et politiques mondiales et comporterait des conséquences économiques, financières et sociales.

Comme je vous le disais en 2006, lors de la dernière session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, en tant que représentants légitimes des peuples qui nous ont élus, nous parlementaires avons un triple rôle à jouer en matière de commerce international.

Premièrement, un rôle de "surveillance", consistant à suivre l'action de nos gouvernements et à veiller à ce qu'ils nous rendent des comptes. Deuxièmement, un rôle dans l'examen et la ratification des accords internationaux qui nous sont présentés. Troisièmement, un rôle dans l'élaboration des législations d'application des accords internationaux et leur accompagnement.

Nous pouvons en outre contribuer à expliquer au grand public le fonctionnement et les avantages du système commercial; aider les citoyens à comprendre

et maîtriser les arcanes de la mondialisation, faire œuvre de sensibilisation et favoriser un débat bien informé sur les questions relatives au commerce international. De plus, en tant que représentants légitimes des peuples, nous assurons une liaison importante entre les populations, la société civile et les gouvernements.

L'outil le plus performant dont nous disposons en matière de commerce international est aujourd'hui l'OMC. Cette organisation est la plus universelle (elle rassemble 153 pays) et elle est aussi la seule à posséder les moyens de faire respecter les règles internationales à travers son Organe de règlement des différends.

A un moment où le multilatéralisme et la coopération internationale sont contestés sur de nombreux fronts, nous parlementaires devons réaffirmer notre engagement en faveur de l'approche multilatérale de la politique commerciale et notre soutien à l'OMC en tant que garante d'un commerce international réglementé.

Il reste cependant à lui donner un caractère à la fois plus efficace, plus démocratique et plus transparent. Un important travail de réflexion sur l'avenir de l'OMC et sur les défis institutionnels auxquels cette organisation est confrontée a déjà été effectué en 2004 par le Conseil consultatif présidé par Peter Sutherland sans, néanmoins, aucune suite concrète.

Nous estimons que, à la lumière des derniers développements, il est plus nécessaire que jamais de reprendre la réflexion sur le processus décisionnel, la mission, le fonctionnement et l'avenir de l'OMC, en vue d'une éventuelle réforme de cette organisation visant à en accroître à la fois l'efficacité et la légitimité.

Nous autres parlementaires avons accompli un bon bout de chemin depuis Doha.

Depuis 2003, le Parlement européen et l'Union interparlementaire organisent conjointement la Conférence parlementaire sur l'OMC. J'ai évoqué au début de mon allocution le fait que cette session est déjà la sixième. Après Genève et Cancún en 2003, Bruxelles en 2004, Hong Kong en 2005 et Genève en 2006, nous voici une nouvelle fois réunis à Genève.

Durant les deux prochains jours, nous allons traiter des négociations à l'OMC et de l'avenir du système commercial multilatéral, nous examinerons les liens existants entre commerce et changement climatique, nous verrons comment le commerce peut aider à désamorcer les menaces de conflits en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie. Nous parlerons enfin de la manière dont les technologies de l'information et de la communication contribuent à la croissance économique grâce au développement du commerce électronique dans le monde entier.

La séance de clôture de notre session, qui aura lieu demain après-midi, sera consacrée à l'adoption

- d'un Code de conduite des relations entre les gouvernements et les parlements en ce qui concerne les questions commerciales internationales ;
- des amendements aux Règles de procédure de la Conférence parlementaire sur l'OMC élaborés par le Comité de pilotage ; ainsi que
- d'un document final, dont l'avant-projet a été établi par le Comité de pilotage.

Comme vous voyez, les sujets de discussion ne manquent pas. Je suis sûr que notre dialogue sera fructueux et confiant que notre appel solennel sera entendu.

Sur ce, je déclare officiellement ouverte la session annuelle 2008 de la Conférence parlementaire sur l'OMC et j'exprime le vœu que tous les participants puissent tirer un grand profit de ses travaux.

DOCUMENT FINAL

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 12 SEPTEMBRE 2008

- Nous, parlementaires réunis à Genève pour la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, sommes déçus et préoccupés en raison de l'échec des réunions ministérielles de l'OMC tenues à Genève à la fin juillet 2008. L'adoption de modalités pour l'agriculture et pour l'accès aux marchés non agricoles (AMNA) aurait pu constituer une avancée - malgré des imperfections - vers l'aboutissement du Cycle de Doha.
- 2. Nous comprenons les difficultés que présente un Engagement unique et nous nous réjouissons des progrès non négligeables réalisés vers cet objectif, progrès qui rapprochent les membres de l'OMC d'un accord final. Des solutions ont été trouvées pour nombre de problèmes restés en suspens depuis des années, même si les négociations intensives ont achoppé sur le point de savoir dans quelle mesure les pays en développement pourraient, dans le cadre d'un "mécanisme de sauvegarde spéciale" (MSS), relever leurs droits de douane pour protéger leurs agriculteurs en cas de flambée des importations, et si d'autres questions restent en suspens. Nous constatons qu'il y a des divergences de vues et que le juste équilibre entre des intérêts divergents n'a, de toute évidence, pas été trouvé; nous appelons l'attention sur la nécessité de continuer à donner la priorité aux intérêts vitaux des pays en développement conformément à l'engagement commun de tous les membres de l'OMC en faveur d'un "cycle du développement".
- 3. Nous réaffirmons notre attachement au système commercial multilatéral incarné par l'OMC, qui contribue au renforcement de la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et à l'amélioration de la gouvernance de la mondialisation par des règles et disciplines multilatérales et par le règlement judiciaire des différends. Le monde a plus que jamais besoin d'un système commercial multilatéral juste, équitable et transparent, qui est l'instrument le plus efficace pour développer et réguler le commerce international dans l'intérêt de tous, en particulier les pays en développement.
- Dans le contexte actuel, caractérisé par la flambée des prix des matières premières et des produits agricoles, l'aboutissement positif du Cycle de Doha serait le facteur de stabilisation fort dont a besoin un monde de plus en plus préoccupé par les crises financières et économiques, et un élément important de stimulation de la croissance économique, du développement et de l'emploi dans le monde. Cela est encore plus urgent si l'on veut faire face aux nouveaux défis mondiaux relatifs à la sécurité alimentaire, à l'énergie et aux changements climatiques. En outre, l'aboutissement du Cycle contribuerait puissamment à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial.
- 5. Les conséquences de l'échec des négociations de l'OMC seraient les suivantes : renoncement aux éventuelles avancées sociales qu'engendreraient

- de nouvelles réformes de l'OMC; menace grave d'atteinte à la crédibilité du système commercial international et de l'OMC; risque que le protectionnisme s'accroisse et que les membres de l'OMC remplacent le multilatéralisme par des accords bilatéraux et régionaux. Les membres les plus pauvres et les plus faibles, entre autres bénéficiaires d'un système multilatéral fort fondé sur des règles, seraient alors les plus désavantagés.
- 6. Nous insistons sur le fait que le Cycle de Doha doit répondre aux attentes en matière de développement, à savoir l'accès sans droits de douane ni quotas des pays les moins avancés (PMA) aux marchés de tous les pays développés – en réduisant sensiblement les subventions agricoles – l'aide au commerce, la facilitation du commerce et le traitement spécial et différencié, ainsi que de meilleures règles qui ouvrent le champ d'intervention nécessaire pour poursuivre des objectifs de développement durable. Les pays en développement ne seraient pas en mesure d'obtenir ces résultats dans les mêmes proportions au sein d'accords régionaux et bilatéraux morcelés. Nous pensons qu'il faut veiller tout particulièrement à ce que les pays développés assument leur responsabilité d'aider les pays en développement et les PMA qui ont besoin d'un appui au moyen d'une assistance technique et du renforcement des capacités en matière de commerce.
- 7. Nous invitons les membres de l'OMC à préserver les acquis obtenus dans tous les domaines des négociations, qui ne doivent pas être bradés, et à relancer les négociations dès que possible sur la base de ce qui a été obtenu à ce jour, en faisant preuve de souplesse et en se mobilisant activement pour trouver une solution profitable à tous.
- 8. L'OMC devra s'engager dans une réforme institutionnelle visant à améliorer son fonctionnement et à renforcer sa transparence et sa légitimité démocratique. Nous réaffirmons que le processus de négociation doit être fondé sur une approche consultative, transparente et inclusive, et que le consensus doit être préservé en tant que pierre angulaire du processus décisionnel à l'OMC. En outre, nous appelons à une plus grande cohérence entre les objectifs et les règles de l'OMC et les engagements pris dans le cadre d'autres conventions et accords internationaux.
- 9. Nous soulignons qu'il importe de faire de l'OMC une organisation authentiquement universelle et nous appelons à la suppression des obstacles

- politiques qui l'empêchent d'être inclusive et universelle dans sa composition. Aussi invitonsnous tous les membres de l'OMC à faciliter et à accélérer le processus d'accession des pays en développement. Ces pays ne doivent pas être contraints de consentir des concessions incompatibles avec leur niveau de développement et qui vont au-delà des règles de l'OMC en vigueur. En particulier, le processus d'accession des PMA doit être mené conformément aux lignes directrices sur les accessions des PMA arrêtées par le Conseil général de l'OMC.
- 10. Nous réaffirmons notre engagement à apporter une dimension parlementaire solide et efficace à l'OMC : l'époque où la politique en matière de commerce extérieur était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. La négociation des futurs accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux devra impliquer pleinement les parlements si l'on veut préserver la transparence et le droit de regard parlementaire conformément aux lois de chaque membre de l'OMC.
- 11. Nous pensons qu'il est crucial pour les parlements d'exercer de plus en plus vigoureusement et efficacement leurs fonctions de contrôle de l'action gouvernementale, notamment dans le domaine du commerce international. En tant que parlementaires, nous sommes résolus à jouer un rôle beaucoup plus important que naguère dans la supervision des activités de l'OMC et dans la promotion de l'équité dans la libéralisation des échanges. Il nous incombe collectivement, en tant que parlementaires représentant les intérêts du peuple, de contrôler l'action des gouvernements dans le domaine du commerce international et de promouvoir l'équité dans la libéralisation du commerce.
- 12. Nous rappelons négociateurs aux gouvernementaux les engagements qu'ils ont pris au lancement du Cycle de négociation. Il nous faut à présent faire preuve de leadership et de courage. Nous sommes résolus à faire ce qui nous Nous prions instamment nos négociateurs gouvernementaux de conclure l'accord en négociation depuis juillet avant la fin de l'année afin que le Cycle de développement de Doha puisse aboutir en 2009 avec un résultat qui donne tout son sens au mot développement et assure des bienfaits équilibrés à tous les membres.

AUDITION DU DIRECTEUR GENERAL DE L'OMC, M. PASCAL LAMY



REMARQUES LIMINAIRES DE M. PASCAL LAMY

Mesdames, Messieurs,

Cette année, je suis porteur de nouvelles qui, comment dirais-je, "ne sont pas très bonnes". La Conférence parlementaire sur l'OMC suit de près nos travaux et en particulier le Programme de Doha pour le développement depuis son lancement en 2001. Beaucoup pensaient que les négociations du Cycle de Doha, qui durent depuis près de sept ans, franchiraient une étape importante en vue de la conclusion du Cycle lors de la réunion ministérielle convoquée en juillet dernier.

Cette réunion devait adopter des "modalités" pour les produits agricoles et les produits industriels et faire avancer les négociations sur les services. Dans le jargon de l'OMC, les "modalités" désignent les paramètres sur la base desquels les Membres doivent établir leurs nouveaux engagements concernant la réduction des droits, les subventions ou les nouvelles disciplines.

Cette réunion n'a pas abouti. Cet échec est préjudiciable à l'économie mondiale, qui a pourtant bien besoin d'un coin de ciel bleu. Il est préjudiciable aussi aux pauvres, qui auraient été les principaux bénéficiaires de la baisse des prix induite par l'ouverture commerciale, et aux pays en développement qui se battent depuis longtemps pour rendre les règles internationales plus équitables, notamment dans le domaine où ils possèdent le plus grand avantage comparatif: l'agriculture.

J'entends souvent dire que l'un des principaux défauts de l'OMC est de ne pas aborder le problème de l'inégalité au niveau national; qu'elle veille à l'ouverture des marchés et dit ensuite que son rôle s'arrête là, laissant aux gouvernements le soin de s'occuper des gagnants et des perdants. A mon avis, cela ne correspond pas vraiment à la réalité.

Si le paquet de juillet avait été entériné, cela aurait assuré davantage d'équité. On ne se rend pas suffisamment compte que, grâce à l'ouverture des marchés, le commerce permet aux pauvres de disposer des produits et des services de base plus que ne le feraient bien des politiques de redistribution des revenus. Tout au long de l'histoire, le commerce a amélioré partout le pouvoir d'achat des pauvres en leur permettant d'acheter plus pour moins cher avec leurs maigres ressources. Grâce à l'ouverture des marchés, un simple tee-shirt qui aurait coûté 3 dollars derrière une barrière douanière peut coûter aujourd'hui moins de la moitié voire le tiers de ce prix.

Cependant, vous le savez bien, vous les parlementaires, ceux qui profitent du commerce sont rarement aussi bruyants sur la scène politique que ceux qui y perdent. En fait, les gagnants ont rarement conscience du fait que les règles du commerce international peuvent avoir contribué à leur gain. Un tee-shirt vendu dans un grand magasin n'a pas d'étiquette indiquant : "Prix réduit de 50 pour cent grâce aux nouvelles règles de l'OMC". Cela explique l'absence de prise de conscience.

Or, les personnes dont on entend parler sont celles dont les usines ferment faute de pouvoir soutenir la

concurrence, c'est-à-dire parce qu'elles ne peuvent pas vendre leurs tee-shirts à 1 dollar, mais à 2 ou 3. Alors que les consommateurs sont aujourd'hui mieux lotis grâce au commerce, il faut aider les producteurs à s'adapter à l'ouverture des marchés. D'où la nécessité de mesures d'accompagnement du commerce, sur le plan social, sur le plan de l'infrastructure ou de l'environnemental ou sur d'autres plans. Seules de telles mesures peuvent aider les producteurs nationaux à s'adapter à l'ouverture des échanges. De même, seules des mesures de sensibilisation peuvent permettre aux consommateurs de saisir pleinement l'ampleur des avantages qu'ils retirent. Et, comme nous le savons tous, les producteurs sont aussi des consommateurs — ils ne font qu'un!

Le paquet soumis aux ministres en juillet combinait tous les éléments suivants : réduction des subventions agricoles inéquitables; réduction des obstacles tarifaires au commerce des produits industriels et des produits agricoles; réduction des obstacles au commerce de services essentiels tels que les services bancaires, les services d'assurance, les services relatifs à l'énergie et les services environnementaux; à cela s'ajoutait une multitude de nouvelles règles commerciales. Des règles qui auraient rendu le système commercial multilatéral plus équitable, en particulier pour les pays en développement. Pour ne citer que quelques exemples éloquents de ce à quoi on a renoncé en juillet, je mentionnerai la réduction des subventions à l'agriculture des pays riches, qui auraient été réduites de 70 à 80 pour cent, et la réduction de leurs tarifs agricoles les plus élevés, qui auraient diminué de 70 pour cent, sans parler des efforts de même ampleur qu'ils auraient consentis pour les produits industriels. Je m'empresse d'ajouter que tous les efforts consentis dans le cadre du Cycle de Doha l'auraient été conformément au principe d'une réciprocité qui ne soit pas totale, la contribution des pays développés étant de deux tiers et celle des pays émergents d'un tiers seulement.

Cependant, derrière ces chiffres accrocheurs, il y avait un nouvel ensemble de règles qui étaient peut-être tout aussi importantes que les chiffres cités mais auxquelles les médias n'ont guère prêté attention. Par exemple, non seulement les subventions que les pays riches accordent à l'agriculture auraient été réduites globalement, mais encore de nouveaux plafonds par produit auraient été établis. Ainsi, des acteurs comme les Etats-Unis, l'Union européenne ou le Japon n'auraient plus été autorisés à concentrer l'essentiel de leur soutien sur quelques produits seulement. Est-il besoin de vous dire ce que cela aurait signifié pour le coton! L'épreuve décisive pour la dimension développement du Cycle de Doha! Il

est vraiment très regrettable que ce paquet ne soit pas devenu réalité à ce moment-là.

La communauté commerciale doit des explications à la Conférence parlementaire sur l'OMC. Que s'est-il passé exactement en juillet? Comment avons-nous pu laisser échapper un tel paquet ? Quelles questions ont pu être résolues, et lesquelles sont restées en suspens ? Je tenterai de répondre à ces interrogations le plus honnêtement possible car j'estime qu'une plus grande transparence donne de la force à notre action, et que votre voix sera importante pour réactiver les négociations.

A la miniministérielle de juillet, les Membres de l'OMC ont, d'entrée de jeu, examiné les subventions à l'agriculture, les tarifs agricoles, les droits de douane sur les produits industriels et les services. En très peu de temps, ils ont réalisé ce que certains jugeaient impossible.

Ils sont parvenus à une convergence sur la question des subventions à l'agriculture, même si la réduction supplémentaire spécifique des subventions pour le coton restait à négocier. Ils ont beaucoup progressé sur la question des tarifs agricoles, de même que sur celle des droits sur les produits industriels, même s'il restait quelques points à clarifier. De plus, ils avaient devant eux la perspective d'offres attractives concernant les services, fondées sur la Conférence d'annonce d'intentions sur les services tenue auparavant.

Dans le domaine de l'agriculture, divers éléments du paquet de Doha avaient été conçus pour tenir compte des nombreuses sensibilités des pays développés et des pays en développement. En juillet, des progrès importants ont été réalisés sur les "produits sensibles" pour les pays développés et les pays en développement, ainsi que sur les "produits spéciaux", réservés exclusivement aux pays en développement, c'est-à-dire tous les produits pour lesquels les droits de douane feraient l'objet d'une réduction inférieure à la norme ou ne seraient pas réduits du tout, pour que l'ouverture commerciale soit plus progressive. Ces flexibilités devaient permettre d'avoir un paquet "sur mesure" et non pas "identique pour tous".

Mais les négociations ont achoppé sur les détails du mécanisme de sauvegarde spéciale pour l'agriculture pour les pays en développement. Les pays n'ont pas pu s'entendre sur les circonstances dans lesquelles cette sauvegarde pourrait être utilisée — l'importance de l'augmentation du volume des importations ou de la baisse des prix des produits importés qui devrait se produire pour déclencher le mécanisme. Ils n'ont pas pu s'entendre non plus sur la portée de la mesure corrective qui serait appliquée — c'est-à-dire sur le

niveau du droit additionnel qui serait imposé sur les produits importés pour protéger le marché intérieur.

Des efforts ont été faits jusqu'à la dernière minute pour trouver un compromis sur la sauvegarde spéciale, mais il est apparu finalement que cette question épineuse demandait plus de travail pour que l'on parvienne à une convergence. En fait, la question n'était pas aussi mûre que certains le pensaient. Les négociations ayant achoppé sur la sauvegarde, les négociateurs n'ont jamais abordé les autres questions essentielles, comme le coton. Les pays du C-4, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Tchad et le Mali, sans parler des autres pays africains, sont repartis extrêmement déçus.

Que faire maintenant ? Est-ce que nous jetons l'éponge ? Est-ce que nous abandonnons ? La plupart des Membres de l'OMC ont déjà dit que ce serait tout à fait irresponsable. Il serait désastreux de tirer un trait sur sept années d'efforts déployés "pour la bonne cause" au niveau international. Qui est prêt à endosser cette responsabilité ? Sommes-nous réellement prêts à dire au contribuable, qui a pendant si longtemps financé notre travail, que nous avons gaspillé son argent! Qui plus est, sommes-nous prêts à dire aux producteurs et aux consommateurs que nous avons ruiné, en l'espace d'un mois, leur espoir d'avoir des marchés plus ouverts et un système commercial plus équitable et plus favorable au développement ? Sommes-nous prêts à leur dire que les questions qui auraient été abordées après celle des modalités, telles que la facilitation des échanges pour les petites entreprises, l'ouverture des marchés pour les biens et services environnementaux et la réduction des subventions à la pêche préjudiciables à l'environnement, ne sont plus à l'ordre du jour sans qu'il y ait la moindre chance qu'elles soient examinées par les ministres?

Cela est tout simplement impensable. C'est pourquoi les Membres de l'OMC demandent que les énormes progrès accomplis soient préservés et mis à profit pour parvenir à un accord final. Pour tous à l'OMC, le mois d'août a été actif. Il y a eu de nombreux voyages et beaucoup de diplomatie par téléphone pour ne pas laisser échapper cette possibilité. Je pense qu'il est possible de renouveler l'engagement dans les prochaines semaines, comme le confirment les discussions techniques qui ont eu lieu à Genève ces deux derniers jours.

Aujourd'hui, je vous demande de nous aider à boucler le paquet de juillet. Même s'il apparaît clairement que nous ne pourrons pas achever le Cycle de Doha d'ici à la fin de l'année, efforçons-nous au moins d'achever les modalités en 2008, pour conclure le Cycle en 2009.

Pour finir, j'ajouterai que la conclusion du Cycle de Doha est étroitement liée aux thèmes que vous avez choisis pour cette conférence : la sécurité alimentaire et le changement climatique. Le Cycle de Doha pourrait apporter une solution, au moins partielle, au problème de la hausse des prix des produits alimentaires à laquelle nous avons assisté, en permettant une augmentation de l'offre pour répondre plus facilement à l'augmentation de la demande en différents points du globe.

Pour ce qui est du changement climatique, je dois avouer que ce qui s'est produit en juillet à l'OMC m'a laissé un goût amer. Si la communauté internationale n'a pas le courage de faire ce qu'elle a déjà fait plusieurs fois auparavant, à savoir ouvrir les marchés collectivement dans le cadre d'un cycle commercial, aura-t-elle le courage d'affronter un problème auquel elle ne s'est encore "jamais" attaquée ? Je ne parle même pas du fait que le Cycle de Doha était le premier cycle de négociations commerciales comportant un chapitre environnement. Est-ce que le fait de clore ce chapitre peut en quoi que ce soit ouvrir la voie à l'après-Kyoto ?

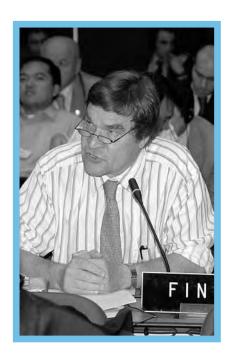
Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'un peu plus de leadership et de courage. Vous avez fait preuve des deux en soutenant sans relâche l'OMC. Essayez, je vous en prie, de transmettre cet esprit aux négociateurs de votre pays. Faites savoir chez vous que, compte tenu du paquet actuellement sur la table à l'OMC, il faut que le Cycle de Doha aille de l'avant. De nouveaux retards affaibliraient le système commercial multilatéral et notre capacité collective d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et compromettraient d'autres négociations internationales importantes qui sont nécessaires pour stabiliser notre fragile planète, comme les négociations sur le changement climatique.



EXTRAITS DU DEBAT

M. K. Kiljunen (Finlande)

Depuis le lancement du Cycle de Doha, le système international se trouve confronté à des difficultés nouvelles. Ainsi, on ne saurait sous-estimer la gravité du changement climatique. Un chapitre sur l'environnement a ainsi été rajouté au Cycle de Doha. Mais comment, concrètement, intégrer le changement climatique à l'ordre du jour ?



M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

Francophonie)

Ne pourrait-on solliciter d'autres négociateurs investis de pouvoirs plus étendus, des chefs d'Etat et de gouvernement par exemple, dont les responsabilités vis-à-vis de l'humanité sont plus grandes, notamment en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire ?

M. A. Riedl (Assemblée parlementaire de la

La relation entre questions commerciales et environnementales est complexe. Techniquement, l'OMC doit veiller à ce que l'ouverture du commerce serve un environnement durable. Cela a même été prescrit lors de la fondation de cette organisation. Nombre d'accords de l'OMC intègrent, déjà, la pérennité de l'environnement, ne serait-ce que l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires. En outre, la jurisprudence du mécanisme d'arbitrage de l'OMC, notamment celle de son Organe d'appel, reconnaît dès à présent les questions d'environnement.

Alors comment avancer ? Le Cycle de Doha vise, pour une part, à ouvrir davantage les marchés aux biens et services respectueux de l'environnement qu'aux autres. Beaucoup de pays sont prêts à ouvrir leurs marchés aux services environnementaux, non seulement parce que des marchés s'ouvriraient à eux en retour, mais aussi parce qu'ils estiment avoir besoin de ces services. En outre, on peut supposer que les négociations post-Kyoto aboutiront à un train de mesures concrètes face au changement climatique, sans condition préalable que ces mesures soient compatibles avec l'OMC. Les négociateurs sur le

M. H. Khan (Pakistan)

L'échec de la mini-réunion ministérielle est un revers pour nous tous. Cet échec serait dû au fait que les ministres du G-7 n'ont pu se mettre d'accord sur le MSS. Le MSS aurait donc une importance telle qu'il puisse compromettre le Cycle de Doha dans son ensemble, ou bien n'est-il qu'un prétexte ? Apparemment, de hauts responsables du G-7 se sont retrouvés le 10 septembre pour faire le point. Le Directeur général mérite de nous tous pour la sincérité de ses bons offices. Où en est le Cycle après les visites que vous venez d'effectuer aux Etats-Unis et en Inde ? Une prompte reprise des négociations augmenterait-elle les risques d'échec ? Les principaux protagonistes sont-ils prêts à remettre l'ouvrage sur le métier ? Et si oui, dans quels délais ?



changement climatique n'ont qu'à se mettre d'accord sur le nouvel ensemble de règles nécessaires et le système de l'OMC s'adaptera.

Du point de vue politique, l'accord requis pour répondre au changement climatique n'est réalisable que si les pays en développement, notamment les pays émergents, ont le sentiment d'être des acteurs à part entière du système international. Faire face au changement climatique, c'est adopter des mesures qui peuvent avoir leur coût électoral interne, dans les pays développés comme dans ceux en développement. Les électeurs ne l'accepteront que s'ils pensent que le système international reconnaît la nouvelle donne géopolitique. Or, le premier test pour eux est l'OMC. Cela fait dix ans qu'ils réclament un changement des règles du jeu du commerce international, afin de corriger ce qu'ils considèrent, à juste titre à mes yeux, comme des déséquilibres à leur détriment. Ils ont choisi le Cycle de Doha parce qu'ils y voient le chemin le plus aisé vers le changement. Ayant "pratiqué" les négociations commerciales depuis plus de 50 ans, nous savons qu'elles sont dures, mais nous disposons d'outils à cette fin. C'est pourquoi un échec du Cycle de Doha peut avoir des conséquences politiques au-delà des améliorations et ajustements techniques que nous pouvons apporter.

Le MSS est une vaste question. La raison pour laquelle cette question est devenue aussi complexe est qu'elle englobe un ensemble de positions ayant des conséquences systémiques. Les pays en développement demandeurs d'une clause de sauvegarde veulent pouvoir l'utiliser aisément. D'autres, dont beaucoup de pays en développement, sont pour une sauvegarde de ce type, mais ils ne souhaitent pas qu'elle soit trop facilement utilisable, de sorte qu'elle n'affecte pas les échanges normaux. Ces deux points de vue sont valables. Et c'est précisément sur cette question – le MSS est-il une ambulance ou un taxi - que les négociations ont achoppé.

Alors, quelles perspectives? Le Cycle de Doha peut encore arriver à bon port, puisque la plupart des membres de l'OMC répètent depuis le fiasco de juillet que le plus gros et le plus dur a été fait et qu'il suffirait d'un dernier effort. Suite aux discussions que j'ai eues à New Delhi et à Washington il y a quelques semaines, je peux vous dire que les principales parties prenantes n'ont pas renoncé. Votre attitude en tant que parlementaires et que faiseurs d'opinions peut donc faire pencher la balance.

Je ne pense pas que l'intervention des chefs d'Etat apporterait un plus dans les négociations. Les négociateurs commerciaux ont des instructions de leur hiérarchie, et ces instructions sont toujours la résultante de considérations politiques et techniques. Les chefs d'Etat et de gouvernement estiment qu'un accord serait salutaire pour le monde, mais ils doivent convaincre leur parlement qu'il est utile au pays.

M. J. Bizet (France)

La France espère sincèrement qu'un accord équilibré sera conclu bientôt. Un échec aujourd'hui à l'OMC ne serait pas de bon augure pour les prochaines négociations post-Kyoto sur le climat. Quels nouveaux moyens l'OMC peut-elle mettre en œuvre dans les prochains mois ? Pensez-vous que les négociations pourront s'achever avant la fin du mandat de l'actuelle administration des Etats-Unis ?



Mme E. Ferreira (Parlement européen)

Le changement climatique, à l'évidence, est un problème qu'aucun pays ne peut résoudre seul, d'autant que les économies des pays émergents veulent avoir voix au chapitre. Le Parlement européen œuvre à concrétiser le compromis mondial dont il se veut le chef de file : une réduction de 20 pour cent des émissions à l'horizon 2020. Un effort gigantesque pour les industries concernées. Le Parlement européen considère que si les pays émergents hésitent à s'engager sur un compromis mondial, on pourrait utilement s'orienter vers des



compromis sectoriels. En d'autres termes, les normes devront être négociées au niveau mondial. Pensezvous que cette démarche est la bonne, ou qu'il faut l'abandonner?

M. J. Hussain (Bahreïn)

Le Cycle de Doha pourra-t-il être à bonne fin en 2009 ? Un échec du Cycle de Doha se traduirait, j'en ai bien peur, par une multiplication des accords de libre-échange et des accords commerciaux régionaux. Or, ces accords sont protectionnistes par nature et nuisent à l'esprit du libre-échange.

M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

Les négociations, vous n'êtes pas sans le savoir, fonctionnent selon un principe extrêmement restrictif: dès qu'il y a accord sur les sujets objet de la négociation, comme ce fut le cas à Doha en 2001, il ne peut plus y avoir d'autre accord sans l'assentiment de chacun sur tout. La mini-réunion ministérielle de juillet n'était pas la ligne d'arrivée, mais un pont sur la longue route vers la ligne d'arrivée. Si le "paquet" de juillet avait été adopté, la ligne d'arrivée aurait été en vue et on serait reparti du bon pied pour négocier sur des questions jusque-là laissées de côté, comme les subventions au secteur de la pêche, les biens et services environnementaux et la facilitation du commerce pour les petites et moyennes entreprises. Je pense que nous devons franchir ce pont. Pourrons-nous le faire avant que l'actuelle administration américaine ne termine son mandat ? Oui, nous

pouvons franchir le pont, mais non atteindre la ligne d'arrivée.

Il y a un parallèle intéressant entre les négociations sur le changement climatique et celles de l'OMC en termes d'accords sectoriels. La méthode de l'OMC est bien connue: d'abord accord sur des formules pour la réduction des tarifs puis négociation d'accords sectoriels spécifiques. C'est lors de ce second cycle de négociations que les pays conviennent d'aller plus loin. Ce concept de démarche générale pouvant être parachevée par un "plus sectoriel", qui fait donc partie intégrante de la culture de l'OMC, pourrait s'appliquer aux négociations sur le changement climatique. Pour être franc, je pense que l'approche sectorielle ne peut fonctionner que comme un appoint. Je ne crois pas que des accords sectoriels sur les émissions de carbone puissent remplacer un engagement global et transversal des pays.

Les négociations du Conseil de coopération du Golfe avec l'Union européenne, qui ont commencé en 1987, montrent bien que les accords de libre-échange n'apportent pas de solution rapide lorsque l'OMC traîne les pieds. Elles démentent même l'idée selon laquelle les négociations bilatérales seraient faciles et les négociations multilatérales compliquées.

Les accords bilatéraux par lesquels deux pays contractent, l'un vis-à-vis de l'autre, des obligations allant au-delà de leurs engagements multilatéraux à l'OMC ne posent pas de problèmes. Mais beaucoup de questions objet du Cycle de Doha ne peuvent être traitées au plan bilatéral (les subventions au secteur de la pêche en sont un exemple). De plus les accords bilatéraux posent la question de l'équité. L'objectif est



de rendre le système international plus respectueux de l'environnement, de rééquilibrer l'acquis et de s'adapter à un système plus mondial mais plus juste. Mais les négociations bilatérales sont, de par leur nature même, plus injustes que les négociations multilatérales. Quelles sont les chances d'un petit pays comme le Costa Rica face aux Etats-Unis ou à la Chine, par exemple ? Ne sort-il pas bien mieux son épingle du jeu à la table de négociations de l'OMC ?

Mme K. Sinnott (Parlement européen)

Le rôle des parlementaires est, peut-être, de vendre l'accord OMC, mais n'oublions pas que les parlementaires ont une représentativité à deux niveaux : individuellement ils représentent leur circonscription, mais ils sont aussi membres d'une délégation. Dans les réunions comme la Conférence parlementaire sur l'OMC, les parlementaires écoutent, observent et prennent acte des recommandations. De retour chez eux, ils n'ont pas à vendre quoi que ce soit, mais à rendre compte de qu'ils ont entendu et vu. Ils ne doivent donc pas se contenter de prendre acte d'un accord : ils doivent faire entendre la voix et les préoccupations de leurs électeurs, voire qu'ils modifient l'accord.



M. R. Pal (Inde)

Les nouvelles questions comme le changement climatique et l'insécurité alimentaire ne finirontelles pas par compliquer et diluer l'Agenda de Doha pour le développement, déjà bien complexe ? Ne cherche-t-on pas, tardivement et sans le dire, à redéfinir la dimension développement et à reléguer au second plan la question de l'iniquité?

M. T. Shinohara (Japon)

Les questions d'environnement et de pénurie alimentaire pèsent, on peut le comprendre, sur le Cycle de Doha. La libéralisation du commerce est importante, mais la nourriture n'est pas un produit comme un autre. Les aliments de base comme le riz sont différents. Malheureusement, cet aspect n'est pas pris en compte dans les négociations de l'OMC et c'est peut-être la raison pour laquelle le MSS a enrayé la machine. Pour que le Cycle de Doha soit mené à bonne fin, il nous faut tenir compte des différents points de vue.

M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

Les parlementaires sont comptables de leurs votes au parlement; ils doivent expliquer à leurs électeurs en quoi ces votes correspondent aux raisons pour lesquelles ils ont été élus. Je ne vois aucune distinction entre écouter, observer et voter : trois éléments d'un seul et même acte. Les parlementaires devront voter sur le résultat de sept ans de négociations complexes pendant lesquelles les négociateurs, dans la plupart des cas, ont continuellement été sous le contrôle des parlements et n'auront pas manqué de tenir compte des préoccupations des électeurs telles qu'exprimées par les parlementaires. La question est : le "paquet" actuellement sur la table mérite-t-il d'être ratifié? Tout ce que je peux dire est qu'il reflète, dans l'ensemble, la volonté politique qu'avaient les membres de l'OMC qui ont lancé les négociations en 2001 : franchir un nouveau pas vers l'ouverture des marchés en veillant à ce que les règles de cette ouverture soient plus respectueuses l'environnement. Certes, le paquet devra passer l'épreuve de l'explication, parlementaire après parlementaire. Le cas de l'Union européenne est encore plus complexe parce qu'il faudra franchir l'obstacle de l'équilibre entre les intérêts européens, d'une part, les intérêts nationaux et autres, d'autre part.

Les nouvelles questions compliquent-elles l'agenda? Techniquement non, parce qu'aux termes de l'Engagement unique les Etats membres ne peuvent changer l'agenda tel que défini en 2001, ce qui est une bonne chose. Il demeure que des questions sont apparues qui n'étaient pas posées en 2001 et qui pourraient influer sur l'environnement politique, notamment la capacité des parlementaires

à évaluer le ratio coût-bénéfice d'un accord. Mais quel en sera l'impact réel sur les négociations? Doiton absolument faire des négociations sur le changement climatique à l'OMC, à ce stade ? Non. Les négociations en cours sur les biens et les services environnementaux suffisent à répondre aux nécessités d'aujourd'hui. Bien entendu, si un paquet mondial post-Kyoto sort de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique prévue à Copenhague fin 2009, I'OMC devra sans doute procéder à certains ajustements. La crise alimentaire actuelle a-t-elle des conséquences sur les négociations agricoles à l'OMC ? Non. Cette crise a été provoquée par une insuffisance de l'offre. Comment accroître l'offre? En veillant à ce que ceux qui ont des capacités d'offre - essentiellement les pays en développement dont les systèmes agricoles ont été mis à mal par des obstacles au commerce ou par des subventions injustes – les augmentent. C'est pourquoi le Cycle de Doha est encore plus nécessaire et urgent qu'avant.

Reste que certaines questions, par exemple l'énergie, devront faire l'objet de négociations supplémentaires à terme

L'OMC sait depuis longtemps que la production de nourriture n'est pas comparable à la production de chemises. Elle ne considère pas qu'il faille supprimer toutes les subventions pour tous les produits et pour toujours, y compris les produits agricoles. Même si le Cycle de Doha réussit et abaisse les tarifs et les subventions agricoles comme prévu, le tarif mondial moyen sur les produits agricoles restera probablement cinq fois supérieur au tarif moyen sur les produits industriels. Le montant moyen des subventions que les Etats-Unis et l'Union européenne accordent, directement ou indirectement, aux agriculteurs restera le même. La différence est que ces subventions seront accordées de manière à moins biaiser le commerce, voire à ne pas le biaiser du tout dans certains cas.

La dimension du développement est au cœur du Cycle de Doha. Non seulement chacun des points négociés a sa propre dimension développement, mais les pays en développement auront beaucoup moins à payer. En gros, les PMA n'auront rien à payer, les petites économies vulnérables paieront un tout petit peu, celles des pays émergents un peu plus mais, dans l'ensemble, les deux tiers du fardeau financier seront supportés par les pays développés.

M. G. Mitchell (Parlement européen)

Les parlementaires ne doivent pas se contenter d'écouter et rendre compte à leurs électeurs. Ils

doivent aussi montrer la voie et ne pas se soucier de leur seule réélection.

Quels seront les effets de l'impasse actuelle sur les PMA? En Irlande, par exemple, la mémoire est encore vivace de la famine et du colonialisme. C'est le commerce qui est à l'origine de la division actuelle du pays : on a donné aux populations du nord-est de petites parcelles sur lesquelles elles ont pratiqué des cultures destinées à l'exportation. Avec les revenus, elles ont investi dans l'industrie, alors que les populations du sud étaient livrées au bon vouloir de propriétaires absentéistes et n'avaient pas de droits de propriété. L'OMC doit s'intéresser aux questions de sécurité alimentaire et de climat, mais elle doit aussi se préoccuper des droits à la propriété. Qui ne peut posséder de terre, ne peut profiter du commerce.

M. R. Cullen (Canada)

Je suis de ceux qui pensent que les parlementaires doivent montrer la voie et défendre auprès de leur gouvernement l'idée que le Cycle de Doha peut encore être mené à bonne fin. Un consensus est-il en train de se dessiner sur le commerce des services ? Ce point est-t-il maintenant visible sur le radar politique ?

M. Lamy (Directeur général de l'OMC)

L'impasse actuelle a des conséquences négatives sur les pays en développement, ils le disent eux-mêmes. L'écrasante majorité d'entre eux déclarent vouloir préserver l'acquis de juillet et même le compléter, ne serait-ce qu'en raison des avantages qu'ils y voient : les PMA obtiendraient un accès au marché des pays développés et à celui de beaucoup de pays en développement quasiment sans droits et sans quotas, les économies émergentes bénéficieraient de réductions des pics tarifaires aux Etats-Unis et dans l'Union européenne.

Je ne suis pas sûr que les droits de propriété relèvent du mandat de l'OMC. Celle-ci a des accords sur des questions telles que les droits de propriété intellectuelle liés au commerce et, lorsqu'un pays adhère à l'OMC, sa législation est revue en sorte que les normes relatives aux droits de propriété correspondent, en gros, à celles d'une économie de marché. Autrement, les droits de propriété n'entrent pas dans les négociations sur le commerce.

Pour ce qui est des services, les négociations de juillet auront dissipé – et on peut s'en féliciter - l'idée selon laquelle les services étaient sortis du radar. Désormais, les services font partie intégrante de la plupart des économies. Même dans les pays en développement, ils représentent plus de 50 pour cent de l'économie en moyenne, même si tous les services ne sont pas forcément concernés par le commerce international.

Les services ne sont pas négociés de la même façon que les tarifs agricoles et industriels. Il n'y a pas de tarifs sur les services. Par conséquent, les principaux changements intervenus dans les négociations sur les services depuis l'Uruguay Round il y a quinze ans, sont, d'abord, que beaucoup de pays en développement ont désormais un avantage comparatif en la matière (l'Inde dans le secteur de

la TI par exemple), ce qui rend les négociations beaucoup plus équilibrées qu'à l'époque où l'avantage comparatif était l'apanage des pays développés. Ensuite, les pays concernés estiment que l'arbitrage technologique inhérent au commerce sur les services leur est bénéfique, et pas seulement en termes monétaires.

En conclusion, les négociations sur les services sont bel et bien revenues sur l'écran radar. Si les négociations en cours sont couronnées de succès, le cycle final sur ce point pourrait fort bien se conclure.



DIALOGUE AVEC DES NEGOCIATEURS DE L'OMC

M. Crawford Falconer, Ambassadeur (Nouvelle-Zélande)

Président de la Session extraordinaire du Comité de l'agriculture de l'OMC

Je me félicite de pouvoir rencontrer, à nouveau et directement, les parlementaires. Loin de moi l'idée que les ministres ne refléteraient pas les points de vue des parlementaires, mais il est utile parfois d'écouter sur le vif le sentiment des législateurs, d'autant que les opinions affinées des ministres ne rendent pas toujours compte de toutes les positions : celles de la majorité comme celles de l'opposition.

En juillet 2008, nous étions très près de conclure le Cycle de négociations commerciales de Doha, et c'est déjà considérable. La plupart des observateurs ne donnaient pas cher de ce processus il y a seulement trois ou quatre mois. Que nous ayons été si près du succès fin juillet montre toute l'importance qu'on lui accorde. Reste qu'arriver tout près du but ne suffit pas.



Pourquoi n'avons-nous pas réussi? Les raisons sont nombreuses et l'issue n'est pas surprenante. D'abord, les ministres n'ont eu qu'une dizaine de jours pour parcourir un politique terrain immense. Ensuite, l'obstacle auguel ils se sont heurtés était loin d'être une simple

question technique. Le MSS est peut-être un sigle barbare pour certains, mais il représente l'axe général des négociations. En somme, les Etats membres devaient émettre un jugement politique : a-t-on trouvé le juste milieu entre, disons, les changements dans les subventions internes, l'accès aux marchés des pays développés et à ceux des pays en développement? Ce qui importait s'agissant du MSS, ce n'étaient pas les modalités techniques de sa mise en œuvre, mais l'idée des uns et des autres sur l'équilibre entre les obligations des pays développés et celles des pays en développement dans certaines parties de l'agriculture, par rapport à d'autres parties des négociations. Comme nous avons essayé de trouver cet équilibre par le prisme d'une seule question, cette question est devenue plus difficile, d'autant qu'à ce stade les ministres étaient épuisés.

Sommes-nous en mesure de remettre l'ouvrage sur le métier? Bien sûr que oui, mais le succès dépendra de la nouvelle donne et du temps imparti. D'autres questions sont encore en souffrance. Les négociations sur le coton, par exemple, dont on sait l'importance pour l'économie et l'environnement, n'ont même pas commencé.

J'ai le sentiment qu'il y a une volonté politique d'essayer encore une fois au plus haut niveau, parce que chacun connaît désormais l'importance des enjeux sur les plans environnemental, économique et politique. En fin de compte, on peut dire que cette partie du système multilatéral international a fait ses preuves dans un monde où l'insécurité est encore très grande. On ne peut laisser s'échapper l'acquis des pourparlers de juillet sans peser les énormes

conséquences politiques pouvant en découler dans les circonstances présentes.

Certes, il n'est jamais facile de revenir à la table des négociations, mais les Etats membres s'y efforcent. Hier, les participants à la réunion préliminaire du G7 se sont engagés à redoubler d'efforts pour résoudre leurs différends dès la semaine prochaine. S'ils progressent sur cette voie, nous pourrions essayer de combler les lacunes restantes mais alors, et c'est là mon avis, il faudra faire vite. Plus on tarde à convenir d'un compromis implicite, plus ce compromis est difficile à reconstituer. En tant que parlementaires, vous savez bien qu'il est plus facile de renoncer à un mauvais accord que d'œuvrer à un bon et qu'il est plus confortable, faisant de l'échec une vertu, d'adopter une position intransigeante dans des négociations.

Il faut mettre à profit la bonne volonté actuelle. Il est grand temps que le monde tourne la page de ces négociations : d'abord en raison des avantages qui en découleraient, notamment un système commercial stable dans l'agriculture. Ensuite, parce que les Etats membres de l'OMC doivent s'occuper d'autres choses. Le monde a changé depuis le lancement du Cycle de Doha. Vous, parlementaires, le savez sans doute mieux que nombre de bureaucrates. La réalité des cours des denrées alimentaires, la crise de l'énergie et le ralentissement économique général, voilà ce dont nous devons réellement nous occuper au plan multilatéral. Voilà un agenda bien plus large que celui dont nous débattons aujourd'hui qui, à mes yeux, est étriqué.

Comment pourrions-nous faire face à ces tâches-là s'il nous reste, sur les bras, un résidu de négociations inachevées ? Ceux d'entre vous qui veulent un agenda plus large, remis à jour, savent qu'il faut en finir avec l'Agenda de Doha pour passer au suivant. Sans parler des raisons intrinsèques qui, par ailleurs, incitent à achever les négociations, raisons on ne peut plus réelles : pour les producteurs de coton d'Afrique de l'ouest, c'est même une question de vie ou de mort !

Je ne pense pas qu'on puisse simplement déclarer que le Cycle de Doha a échoué et s'en laver les mains. Il n'en va pas ainsi en politique : le progrès se fait sur la réussite, non sur la dépouille de l'échec.

M. Fernando de Mateo y Venturini, Ambassadeur (Mexique)

Président de la Session extraordinaire du Conseil du commerce des services de l'OMC

Le Cycle de négociations de Doha a commencé il y a sept ans. Or, on a plus avancé vers une conclusion

dans les derniers jours de juillet 2008 qu'en sept ans. Nous avons vu la lumière à la fin du tunnel.

Les services sont un élément important de l'économie mondiale, tant pour les pays développés que pour ceux en développement. Et cette importance ne cesse de grandir dans le commerce international,



non parce que les services comprennent les transports, mais parce qu'ils sont nécessaires à la production efficace des biens industriels à des prix de plus en plus bas.

Nous avons failli réussir en juillet, mais nous n'avons pas été assez loin. Que faudrait-il pour sortir du tunnel ? Il y a une différence entre la manière dont sont menées les négociations sur l'agriculture et l'AMNA, d'une part, et celles sur les services, d'autre part.

Les négociations sur l'agriculture et l'AMNA peuvent être comparées à l'ouverture du portillon devant le skieur qui, dans une épreuve de descente, dévale une pente en deux minutes. Or, ce portillon ayant rouillé, nous sommes encore à la ligne de départ. Les négociations sur les services, elles, sont plus proches d'une épreuve de ski de fond. Il ne s'agit pas d'établir des formules mais de mettre un pied devant l'autre. Il nous faut négocier, négocier et encore négocier, sans relâche.

En juillet 2008, les négociations sur les services ont énormément progressé en profitant de l'élan donné par deux autres événements : le rapport établi par le Président des services et la conférence d'annonce d'intentions lors de laquelle chaque Etat membre a indiqué ce qu'il était prêt à offrir dans les mois à venir pour chaque service faisant l'objet de négociations. En fait, les négociations commerciales impliquent généralement que l'on sache ce que chaque pays est prêt à offrir, c'est-à-dire dans quelle mesure il est disposé à ouvrir son marché. C'est lorsque ces offres font défaut qu'on a besoin d'une conférence d'annonce d'intentions.

Le rapport du Président des services comportait deux volets. D'abord, et c'est très important pour les PMA, tous les membres ont admis la possibilité de leur accorder le statut de nation la plus favorisée dans les services. Ensuite, il proposait un délai pour les offres finales en matière de services, à la lumière des

éléments évoqués lors de la conférence d'annonce d'intentions.

Alors que reste-t-il pour finir les négociations ? Nous devons mettre la dernière main aux négociations sur l'agriculture et l'AMNA et obtenir les offres finales en matière de services. Quelles concessions chacun de nos pays est-il prêt à faire dans ce domaine ? Le plus important est de veiller à ce que le Cycle de Doha soit mené à bonne fin. On a suffisamment parlé de la contribution de ce cycle au développement et à la prospérité mondiale. Ce qui ne fait aucun doute, c'est que son succès renforcerait le système du commerce international et empêcherait l'OMC ne devienne un simple organe de règlement des litiges commerciaux.

Je suis optimiste. Je suis convaincu que nous pourrons conclure, en 2008, les négociations sur les modalités de l'agriculture et de l'AMNA et commencer à présenter des offres pour les services, et qu'en 2009, nous parviendrons à clore le Cycle.

EXTRAITS DU DEBAT

M. J. Cardozo (Uruguay)

Il est vrai que les négociateurs avaient trop de responsabilités. Si nous alourdissons leur fardeau, ajoutant sans cesse de nouvelles idées, les négociations deviendraient trop compliquées et trop longues. En l'espèce, comme le dit l'adage, le mieux est l'ennemi du bien. En recherchant le mieux, en ajoutant de nouveaux points aux négociations, nous avons fini par perdre de vue l'objet du Cycle de Doha au risque de laisser échapper, à la fois, le mieux et le bien! Nous devons revenir à l'objet véritable du Cycle de Doha.

M. N. Toure (Sénégal)

En tant que parlementaires, nous regrettons tous l'échec de la mini-réunion ministérielle de juillet. Nous estimons également qu'il faut revenir à la table de négociation, car l'échec est lourd de dangers, surtout pour des pays comme le Sénégal. Maintenant, que pouvons-nous faire au-delà du vœu d'une reprise des négociations ?

Nous avons demandé à nos gouvernements d'insister sur certains points. Pour faire du commerce, il faut des industries solides, or, nos industries sont fragiles. Nous avons demandé à nos gouvernements de négocier sur la base d'un soutien aux industries locales et de maintenir les tarifs à un niveau susceptible de protéger les produits stratégiques. Nous leur avons également demandé de veiller à ce que les tarifs préférentiels accordés aux Etats membres ne soient pas compromis par des barrières non tarifaires ou résiduelles. Nous avons dit qu'il fallait rappeler que les Etats membres de l'OMC s'étaient engagés, à Doha, à assurer un accès sans droits ni quotas aux produits des autres Etats membres et que cet engagement doit être respecté dans les meilleurs délais.

Autre point important : la menace que représentent les marges de préférences des exportations. Dans le cas du Sénégal, cela concerne certaines exportations à l'Union européenne, telles que les crevettes et les filets de poisson surgelés. Il faut trouver des solutions préventives pour que des pays comme les nôtres ne soient pas confrontés à de mauvaises surprises. Alors où en sommes-nous, aujourd'hui, dans ces négociations ?

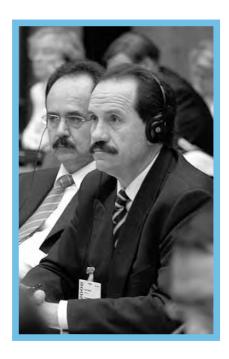
M. R. Khuntia (Inde)

Contrairement à l'Inde, les pays développés n'ont pas encore libéralisé leur régime de commerce des services. Ainsi, les Etats-Unis n'ont toujours pas donné suite à leur engagement concernant le Mode 4. Les intérêts de l'Inde dans le secteur des services nécessitent un traitement particulier car l'Inde et d'autres pays en développement offrent désormais un accès considérable aux produits agricoles et non agricoles (AMNA) des pays développés. La question est donc : quid du Mode 4, c'est-à-dire de la circulation des personnes physiques fournissant des services, et du Mode 1, c'est-à-dire des prestations de services transfrontières ?

Les négociations pourraient avoir de graves conséquences pour les millions de personnes qui, en Inde, dépendent de la pêche et de l'agriculture. Si l'Union européenne et les Etats-Unis ne suppriment pas leurs subventions, comment l'Inde et les autres pays en développement s'en sortiraient-ils ?

M. J. Bueno (Mexique)

Qu'est-ce qui a empêché un accord sur le MSS, qui protège les moyens de subsistance des plus pauvres des agriculteurs dans les pays en développement ? En tant que parlementaires, nous vous prions instamment, vous, les négociateurs, de mener à bonne fin le Cycle de Doha, et de montrer ainsi que l'OMC agit pour réduire la pauvreté extrême. Cela implique, nous le savons, de la volonté politique et du temps. Nous voulons croire que la volonté politique existe, mais combien de temps faudra-t-il encore pour clore



le processus ? Nous espérons que les mesures nécessaires à l'achèvement des négociations seront prises rapidement.

M. F. de Matteo y Venturini (panéliste)

Je suis tout à fait d'accord : il faut arrêter d'alourdir l'Agenda de Doha. Le mandat donné à l'OMC couvrait un certain nombre de questions. Rallonger la liste, c'est faire capoter les négociations. Je crois aussi que le Cycle de Doha doit être conclu dans les plus brefs délais. C'est pourquoi je souhaite que la présente Conférence parlementaire sur l'OMC souligne ce caractère urgent par une déclaration.

L'accès sans droits ni quotas aux marchés des PMA fait actuellement l'objet de négociations. Il a été examiné et approuvé, mais ne peut être mis en œuvre tant que le Cycle de Doha n'aura pas été achevé. On débat également des propositions relatives aux Mode 4 et 1 de la libéralisation, mais ce qu'il nous faut maintenant ce sont des offres concrètes des Etats membres indiquant exactement jusqu'où ils peuvent aller.

M. C. Falconer (panéliste)

Je ne pense pas que les difficultés du Cycle de Doha soient dues à une surcharge de l'agenda. Ce qui importe à présent, c'est de conclure le Cycle dans le cadre initialement convenu à Doha. Le système commercial multilatéral doit passer à un agenda plus large, touchant au changement climatique, mais il ne pourra le faire que lorsqu'il aura tourné la page des négociations actuelles. Affronter les deux agendas à la fois reviendrait à présumer de nos forces. Raison de plus, donc, pour que ceux d'entre vous, qui tiennent au nouvel agenda et en attendent beaucoup, fassent pression sur leur gouvernement en vue de l'aboutissement du Cycle en cours.

Pour ce qui est des industries stratégiques pour les pays en développement, l'érosion des préférences pour ces mêmes pays et l'accès sans droits ni quotas pour les PMA, il y a eu accord sur l'essentiel en juillet 2008. Désormais, si le Cycle échoue, même sur d'autres questions, cet accord serait perdu à terme. C'est pourquoi dirigeants et ministres de certains pays en développement estiment que l'aboutissement du Cycle de Doha sert leurs intérêts bien compris.

Alors quel est le bilan ? Si, dans les prochaines semaines, des progrès palpables sont accomplis sur les dernières divergences, à savoir le MSS, la simplification tarifaire et le coton, les modalités relatives à l'agriculture et à l'AMNA pourraient être résolues vers la fin de l'année. Les programmes des concessions pourraient alors être définis en détail, en trois à six mois, et les négociations closes un à deux mois plus tard.

Si les questions restantes ne sont pas résolues ni les modalités définies vers la fin de l'année, alors nul ne peut dire quand elles le seront. Dans ce cas, les négociations pourraient durer encore un an, voire deux. Entre-temps, le monde aura considérablement changé.

S'agissant du MSS, une question politique fondamentale se pose : dans quelle mesure certains pays développés acceptent-ils la possibilité que les pays membres en développement puissent, dans certaines circonstances, cesser de remplir leurs obligations existantes afin de répondre à un vrai problème de subsistance pour les petits agriculteurs? Pays développés et en développement devront trouver la marge de manœuvre entre leurs positions respectives qui, toutes deux, sont légitimes. A défaut, il n'y aura pas de MSS, pas de limitation au soutien interne accordé par les Etats-Unis et l'Union européenne, pas d'obligation de supprimer les subventions à l'exportation, pas de suppression des droits et des quotas pour les PMA, ni d'accord sur les produits tropicaux. Ce ne serait pas intelligent, à mon avis.

M. I. Guardans Cambó (Parlement européen)

J'aimerais comprendre pourquoi les négociations sont arrivées à une impasse. Selon la presse, M. Falconer aurait déclaré qu'il serait erroné de penser que la mini-réunion ministérielle de juillet aurait capoté pour un incident mineur de procédure. Apparemment, il y aurait une véritable ligne de fracture depuis 2005. Comment un clivage aussi persistant pourrait-il être résorbé en quelques semaines ou mois ?

La question du coton n'a jamais été véritablement posée. Si la pomme de discorde n'avait pas été le MSS, cela aurait été le coton. Que serait-il arrivé si la réunion avait atteint ce stade?

M. D.H. Oliver (Canada)

Un certain nombre de pays présents à cette conférence sont donateurs d'aide alimentaire. Où en sont les négociations sur l'élimination des subventions à l'exportation et sur le durcissement des règles relatives au crédit à l'exportation? Nous savons que cela pourrait rendre le marché plus prévisible et plus équitable, mais il est évident qu'en renforçant la discipline en matière d'aide alimentaire, on contribuerait à empêcher que cette aide n'aggrave les distorsions commerciales, on s'assurerait plus facilement qu'elle réponde aux besoins humanitaires.

Quels sont les problèmes essentiels dans le débat sur le coton et quelles sont les principales questions à résoudre ?

Lord Paul of Marylebone (Royaume-Uni)

Ceux qui ont participé à la mini-réunion ministérielle de juillet sont venus à Genève déterminés à réussir parce qu'ils savent qu'un échec aurait des conséquences néfastes. Alors pourquoi ont-ils échoué? Et qu'est-ce qui a changé aujourd'hui pour les ramener à la table des négociations? L'impasse est-elle due à des contorsions politiques au bord de l'abîme ou à des considérations de politiques nationales?

M. A. Couriel (Uruguay)

Dans le Cycle actuel, les plafonnements à l'aide internationale proposés par les Etats-Unis (14,5 milliards de dollars E.-U.), par exemple, sont plus élevés que leurs subventions réelles (8 milliards de dollars). Pourquoi le MSS est-il si important ? Le monde en développement veut protéger ses producteurs de certains pics d'importations. N'est-ce pas là ce que le monde développé a toujours fait ? Que font d'autre l'Union européenne et les Etats-Unis à l'heure actuelle ? Pourquoi serait-ce interdit aux pays en développement ?

N'y a-t-il pas eu une modification de l'équilibre des forces ? Ne le voit-on pas dans la nature de la confrontation entre des pays émergents comme la Chine et l'Inde, d'une part, et les Etats-Unis, d'autre part ?

Nous souhaitons tous que le Cycle de Doha soit achevé le plus rapidement possible. Une reprise des négociations cette année, pendant les élections présidentielles américaines, est-elle faisable ou faudra-t-il inévitablement les reporter à 2009 ?

M. J. Al Matrook (Bahreïn)

On a beaucoup parlé des progrès accomplis en juillet 2008. Les pays développés étaient-ils d'accord sur leurs priorités ? La même question vaut pour les pays en développement. Quelles étaient les divergences entre les deux ?

M. C. Falconer (panéliste)

Ce serait une grave erreur, à mon avis, de penser que la mini-réunion ministérielle de juillet a capoté sur une petite question technique. Le MSS est une question politique fondamentale pour les Etats membres concernés, et la solution ne sera trouvée que si on reconnaît son importance pour l'Inde et la Chine, par exemple, autant, voire plus, que l'importance des questions de catégorie verte¹ pour l'Union européenne.

Inévitablement, les pays membres en développement se demandent pourquoi ils n'auraient pas un MSS qui réponde à leurs préoccupations de subsistance, pourquoi les pays développés ne réduisent pas véritablement leurs subventions internes, pourquoi ils gèrent l'accès à leurs marchés de la façon qu'ils trouvent politiquement acceptable, pourquoi ils ont une catégorie verte dans laquelle ils inscrivent des dépenses considérables. De leur côté, les pays développés pourraient fort bien se demander pourquoi les pays en développement seraient en droit d'augmenter leurs taux consolidés sans contrepartie, pourquoi les pays développés réduisent leur soutien interne si nettement par rapport au niveau auquel ils ont droit, alors qu'ils obtiennent un accès si limité, voire nul, aux marchés de certains pays membres en développement, pourquoi ils permettraient aux pays en développement de s'exonérer de l'obligation de suppression des tarifs sur des produits qui pourraient avoir un intérêt à l'exportation pour les pays développés. Il s'agit donc d'un problème d'équilibre dont la solution ne saurait être purement technique.

Soutien interne à l'agriculture, accordé sans limites parce qu'il ne fausse pas le commerce, ou, au pire, ne provoque que des distorsions minimes

La question du coton n'a jamais été traitée au niveau ministériel, mais elle a été débattue par ailleurs. Nous ne savons pas jusqu'où les Etats-Unis étaient prêts à aller sur le chemin des réductions par rapport à leurs engagements de catégorie bleue² et de catégorie orange³ relatifs au coton. Nous ne savons pas, non plus, quelles étaient les intentions de l'Union européenne, mais apparemment ce n'était pas assez. Je ne peux me prononcer sur l'issue qu'auraient eue des négociations sur le coton. Je ne pense pas que les Etats-Unis se soient présentés à la réunion de juillet sans intention de négocier. A l'évidence, les subventions au coton sont la question la plus exigeante pour eux, celle sur laquelle il leur est le plus difficile de bouger politiquement. C'est pourquoi ils ont choisi de jouer cette carte en dernier.

A l'évidence, si les négociations avaient abordé le coton, le résultat aurait dû être conforme au mandat, c'est-à-dire une réduction des subventions au coton plus grande qu'aucune autre, à mettre en œuvre prioritairement. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le Brésil a gagné dans un litige qui l'opposait aux Etats-Unis à l'OMC. Les Etats-Unis sont maintenant tenus d'appliquer cette décision.

Quand les négociations de juillet semblaient sur la bonne voie, les membres avaient implicitement convenu de régler leurs dernières divergences sur l'aide alimentaire et les crédits à l'exportation. Si le reste des négociations est remis sur les rails, cet accord pourrait être mis en œuvre.

Y a-t-il eu des changements depuis juillet ? La réponse ne peut être donnée que par les politiques. A en juger du déroulement des négociations, je dirais que trop de concessions politiques ont été retenues jusqu'à la dernière minute en juillet. L'OMC doit prendre ses décisions à la quasi-unanimité, ce qui favorise les exercices sur la corde raide.

Les divergences n'opposent pas nécessairement pays développés et en développement. La situation est beaucoup plus complexe, ce qui signifie que l'OMC n'est pas clivée entre groupes strictement répartis selon une ligne de partage purement politique.

M. T. Shinohara (Japon)

Le Japon est confronté à deux questions graves touchant à l'accès minimal. Tout d'abord, en 2007, ses importations de riz accusaient un déficit de 6 000 tonnes en raison de la baisse de l'offre. Il n'a

donc pu satisfaire à son engagement d'accès minimum aux termes de l'OMC. Pourquoi l'OMC at-elle imposé une pénalité ? C'est à elle de trouver un exportateur approprié. Si la pénurie actuelle persiste, le Japon serait contraint de renoncer à son engagement d'accès minimal. Les autres pays appliquent-ils aussi scrupuleusement que lui les règles d'accès minimal ?

Ensuite, une partie du riz importé par le Japon contenait, malheureusement, des quantités de pesticides supérieures aux seuils tolérés. Les cas d'intoxication alimentaire qui en ont découlé n'ont pas manqué d'inquiéter les consommateurs japonais qui commencent à exiger du Gouvernement japonais l'arrêt des importations de riz frelaté. Que dit l'OMC dans des cas de ce genre ?

Mme K. Sinnott (Parlement européen)

En mai, *l'Irish Farmers Association*, la plus importante association d'agriculteurs en Irlande, a demandé au Gouvernement irlandais d'opposer son veto à l'accord de l'OMC, proposant de recommander en échange l'approbation du Traité de Lisbonne. Le Gouvernement irlandais a accepté. Dès lors, des encarts pleine page sont apparus dans tous les journaux nationaux du pays annonçant que le veto était acquis et appelant à voter "oui" pour le Traité de Lisbonne. Les négociateurs de l'OMC étaient-ils au courant ? L'Union européenne a-t-elle indiqué qu'elle aurait du mal à faire aboutir un accord parce que l'un de ses membres avait garanti un veto ? Cette histoire a-t-elle été mentionnée par l'un quelconque des ministres irlandais ?

M. B. Ouattara (Burkina Faso)

La question du coton a été soulevée dans plusieurs réunions ministérielles. Alors pourquoi ne l'a-t-elle pas été en juillet ? Les pays concernés estiment-ils qu'ils peuvent tomber d'accord sur un arrangement puis le présenter comme bon aux pays africains ? Est-il bon que l'Afrique ne soit pas représentée au G7 ?

M. Falconer (panéliste)

L'accès minimal, à l'OMC, n'est pas une obligation d'achat. Les engagements d'accès minimum visent à ouvrir une possibilité d'importation, pour un certain

La catégorie bleue recouvre tous paiements de soutien non soumis à une réduction de catégorie orange parce qu'ils sont des paiements directs relevant d'un programme de limitation de la production.

³ La catégorie orange agricole, aux termes de l'OMC, sert à toutes les mesures de soutien interne considérées comme des distorsions à la production et au commerce.

nombre de produits, dans un pays, mais sans obligation d'importer. L'OMC ne demande à aucun de ses Etats membres de consommer des produits alimentaires empoisonnés. Chaque pays membre est en droit, aux termes de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, de protéger la vie et la santé humaine et animale.

L'opinion de *l'Irish Farmers Association* sur la miniréunion ministérielle de juillet et la position du Gouvernement irlandais ne sont pas un secret. Cela dit, c'est aux parties prenantes aux négociations qu'il appartient de présenter les accords qu'elles concluent, quels qu'ils soient, chez elles. L'Union européenne n'est pas dans une situation fondamentalement différente : en fin de compte, toutes les parties prenantes aux négociations doivent présenter l'accord à leurs électeurs.

Il est clair que la question du coton ne peut être réglée par le G7. Il ne pouvait y avoir de décision en juillet sans les représentants des producteurs de coton, à savoir le Brésil, les Etats-Unis, l'Union européenne et Cotton 4.



VOIR PLUS LOIN QUE DOHA

Document de travail présenté par M. Carlos Carnero González (Parlement européen)

Le système commercial multilatéral

Le système commercial multilatéral incarné au sein de l'OMC contribue à accroître la sécurité, la transparence et la stabilité du commerce international ainsi qu'à améliorer la gestion de la mondialisation grâce à des règles et des disciplines multilatérales et par le règlement judiciaire des différends.

Le monde a besoin d'un système commercial multilatéral solide, parce que ce système est le moyen le plus efficace pour accroître et gérer les relations commerciales dans l'intérêt de tous et qu'il offre un cadre unique pour le règlement des différends.

L'Union européenne s'est toujours montrée intéressée par le Cycle de Doha pour le développement, dont l'objectif principal consiste à promouvoir un système commercial fondé sur des règles multilatérales qui soit plus juste et favorable au développement.

Les réunions mini-ministérielles de l'OMC de juillet 2008

La dernière tentative effectuée par les gouvernements pour sauver un accord dans le cadre du Cycle commercial de Doha a échoué à la fin du mois de juillet 2008, les ministres reconnaissant leur incapacité à trouver un compromis sur les modalités après neuf jours de réunions mini-ministérielles à Genève.

Un très grand nombre de problèmes qui se sont avérés insolubles pendant des années ont trouvé une solution même si les négociations ont avorté sur la question

de savoir dans quelle mesure les pays en développement pourraient augmenter les tarifs en vue de protéger les agriculteurs contre de fortes augmentations des importations dans le cadre d'un "mécanisme spécial de sauvegarde". Les problèmes des différences relatives aux réductions des subventions agricoles et des tarifs industriels, qui ont longtemps semblé pratiquement insolubles, paraissaient avoir été dans une large mesure surmontés et même le problème toujours épineux de l'érosion des préférences semblait sur le point d'être résolu.

Au cours des derniers jours des discussions, les négociateurs de l'UE ont essayé de contribuer au dégagement d'un accord sur le domaine qui a précisément conduit à l'échec des négociations. L'Union européenne a négocié ouvertement et en toute bonne foi et elle a fait tout ce qui était en son pouvoir pour contribuer à une issue fructueuse.

Après l'échec des négociations, les membres de l'OMC ont exprimé le désir de ne pas abandonner les négociations et de préserver les progrès réalisés dans l'agriculture et l'AMNA ainsi que dans d'autres domaines qui ont fait l'objet de discussions; ce sont des milliers d'heures de négociations et d'investissement politique intense qui ont été consacrées par l'ensemble des membres de l'OMC et qui ne peuvent être gaspillées.

Il n'empêche qu'aucune solution claire n'a été déterminée pour permettre la reprise des négociations.

Certains membres ont laissé entendre que diverses parties du paquet avaient été pratiquement négociées ou qu'il existait à leur sujet un consensus susceptible de débloquer la situation. D'autres ont demandé que des mesures déjà approuvées comme l'accès au marché sans quota et en franchise de droits pour les PMA, l'aide au commerce et le "cadre intégré renforcé" d'aide aux PMA soient mises en œuvre.

Cependant, la décision de poursuivre les négociations sur une base désagrégée aurait nécessité un consensus entre tous les membres de l'OMC. Pareil consensus aurait pu s'avérer difficile à obtenir, vu que chaque gouvernement n'accorde pas la même importance aux différents problèmes. L'idée de démanteler le paquet du cycle de Doha se heurterait à une certaine réticence, étant donné le principe cher à l'institution de l'"engagement unique" selon lequel "rien n'est décidé tant que l'accord ne s'est pas fait sur tout".

Les avantages d'une issue fructueuse

Le succès du Cycle de Doha, débouchant sur une ouverture accrue des marchés et le renforcement des règles multilatérales, pourrait être le puissant facteur de stabilisation dont a besoin un monde de plus en plus désemparé face aux crises économiques et financières, ainsi qu'un important paramètre pour stimuler la croissance économique, le développement et l'emploi dans le monde et contribuer ainsi efficacement à la concrétisation des OMD et à l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale.

La clôture de l'ADD permettrait à tous les pays membres de l'OMC de tirer d'énormes avantages d'un système commercial multilatéral plus ouvert et plus juste.

Les coûts éventuels d'un échec du cycle de Doha

Le Parlement européen est convaincu que les coûts d'un échec des négociations de l'OMC seraient considérables. En réalité, un tel échec n'engendrerait pas un statu quo, mais une grave détérioration du système commercial.

En premier lieu, il serait responsable d'une prospérité moindre vu l'absence de nouvelles réformes de l'OMC (dont les bénéfices escomptés se chiffrent entre cinquante et plusieurs centaines de milliards de dollars).

Le deuxième impact négatif serait une érosion systémique en ce sens que la crédibilité du système commercial international et de l'OMC en tant qu'institution serait sérieusement ébranlée. Les pays membres les plus pauvres et les plus faibles, c'est-à-

dire ceux qui bénéficient le plus d'un système multilatéral puissant et réglementé, seraient les principaux perdants. Les membres continueraient à remplir leurs obligations sur la base des accords existants, mais hésiteraient davantage à utiliser l'OMC comme forum pour les négociations commerciales.

D'autre part, les procédures judiciaires introduites dans le cadre de l'OMC augmenteraient en l'absence d'un réel processus visant à libéraliser les relations commerciales. Les membres de l'OMC recourraient davantage au processus de règlement des différends en vue de "plaider en faveur" de modifications souhaitées au niveau des pratiques d'autres membres, mais les principaux acteurs seraient moins incités à se conformer à des décisions qui leur sont défavorables.

Le troisième coût serait le risque que le système commercial international ne soit entraîné dans le marasme du bilatéralisme et du régionalisme. La confiance dans les principes du multilatéralisme et de la coopération internationale serait affaiblie. Les principales nations commerçantes ré-axeraient leurs efforts de négociations vers des accords commerciaux bilatéraux et régionaux et le nombre de telles initiatives se multiplierait.

Le quatrième coût serait une intensification du protectionnisme. Les négociations commerciales multilatérales font tampon contre les élans protectionnistes dans la mesure où de nouvelles barrières commerciales ou de nouvelles subventions pourraient perturber les négociations en cours. Les mesures protectionnistes pourraient s'intensifier à l'avenir en réponse à un ralentissement de la croissance et à un accroissement du chômage dus à une dégradation de la conjoncture mondiale causée par la hausse du prix de l'énergie et par l'inflation qui en résulte.

Cinquièmement, la rupture des négociations commerciales pourrait être défavorable aux marchés financiers. Les marchés sont déjà sensibles aux menaces d'un nouveau protectionnisme commercial et à leurs effets sur les mouvements de capitaux.

Enfin, l'échec de Doha empêcherait d'utiliser les négociations commerciales multilatérales comme catalyseur des réformes économiques nationales.

Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux

Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux (ACR) sont en train de changer le paysage du commerce international. Le nombre d'accords actuellement en vigueur dépasse les 200 et 70 accords supplémentaires sont en cours de

négociation ou à l'étude. Le nombre d'accords bilatéraux de même que le pourcentage mondial du commerce préférentiel ne cessent d'augmenter.

Au fur et à mesure que le nombre d'accords se multiplie, il n'est pas rare que des pays soient parties à plusieurs accords différents. Chaque accord possède ses propres règles en matière d'origine, de tarifs douaniers, de périodes d'application, ce qui complique la tâche des administrations douanières et contraint les agents économiques à respecter des règles complexes. Certains pays placent le bilatéralisme au centre de leur politique commerciale. Des acteurs essentiels se tournent également de plus en plus souvent vers le bilatéralisme, ce qui peut les inciter à se détourner du niveau multilatéral. Cette situation peut être à la fois une cause et une conséquence de la diminution des ambitions et des engagements dans les discussions de l'OMC.

En vertu des dispositions actuelles de l'OMC, les ACR doivent être considérés comme l'exception aux principes du traitement de la NPF et de non-discrimination. Cependant, ces dispositions n'agissent pas en tant que frein à la conclusion d'ACR.

Les relations entre le système commercial multilatéral et les accords bilatéraux en tant qu'instruments stratégiques alternatifs/complémentaires sont complexes. Plusieurs pays membres affirment que la conclusion de multiples ACR incertains, complexes et qui se chevauchent est fondamentalement discriminatoire et contribue à une fragmentation du système commercial mondial, mettant également en péril l'OMC et ses principes fondamentaux. D'autres soutiennent que la poursuite de la libéralisation du commerce via des accords bilatéraux représente un complément utile aux accords multilatéraux.

Les ACR peuvent s'avérer être conformes aux règles de l'OMC et autres règles internationales s'ils accentuent et accélèrent la promotion de l'ouverture et de l'intégration, s'attaquent à des problèmes qui ne sont pas prêts à être examinés à l'échelon multilatéral et préparent le terrain à la prochaine étape de la libéralisation multilatérale. Ils peuvent harmoniser, compléter et renforcer le système multilatéral.

Les ACR peuvent toutefois aussi entraîner des risques pour le système commercial multilatéral. Les inconvénients semblent l'emporter sur les avantages, sans parler des coûts politiques et économiques considérables qui sont liés à un ralentissement des progrès ou à un échec au niveau multilatéral et à la multiplication des ACR. Les accords bilatéraux affaiblissent le système multilatéral. Ils peuvent compliquer les relations commerciales, éroder le

principe de non-discrimination et exclure les économies les plus faibles.

Le système établi par l'OMC est plus transparent et plus prévisible que l'"assiette de spaghettis" créée par la centaine d'ACR qui se chevauchent et qui sont source d'incertitude pour les exportateurs. Il arrive très souvent que les ACR pénalisent les pays dont le pouvoir de négociation est faible, tandis que la libéralisation multilatérale a un impact beaucoup plus positif sur le développement.

D'autre part, les ACR et les négociations parallèles aux échelons multilatéral, régional et bilatéral pèsent lourdement sur les capacités institutionnelles des gouvernements. Ces accords sont difficiles à négocier et les pays en développement sont particulièrement dépourvus face aux négociations parallèles en cours.

L'avenir de l'OMC

Une analyse majeure sur l'avenir de l'OMC et sur les défis institutionnels auxquels l'organisation est confrontée a été réalisée en 2004 par le Comité consultatif présidé par M. Peter Sutherland. Aucune mesure pratique n'a toutefois été prise par rapport aux recommandations définies dans le rapport publié en janvier 2005.

La discussion sur le processus décisionnel, le mandat, le fonctionnement et l'avenir de l'OMC devrait reprendre à la lueur des derniers événements dans le but d'accroître à la fois son efficacité et sa légitimité.

Le Parlement européen estime que les aspects suivants méritent d'être examinés :

- la pertinence de la structure institutionnelle de l'OMC;
- le besoin de garantir la cohérence et la coordination avec les mesures prises par d'autres organisations internationales;
- l'importance de la dimension parlementaire de l'OMC afin d'accroître la légitimité démocratique et la transparence des négociations de l'OMC;
- une participation égale et réelle de tous les pays membres, en particulier des PMA;
- l'importance du renforcement des capacités et de l'assistance technique pour les pays en développement;
- l'introduction d'un système décisionnel plus démocratique au sein de l'OMC, qui tienne compte des opinions de l'ensemble des pays membres, qui se situent à divers stades de développement;

- le besoin d'examiner différentes méthodes et procédures en vue de faciliter, au cas par cas, l'apparition d'un consensus;
- une formule multilatérale avec des accords de participation et de non-participation pour certains groupes de pays ou pour certains secteurs dans les cas où un consensus ne peut être atteint;
- les limites de la formule des "cycles" de négociations impliquant l'ensemble des membres de l'OMC sur un très large éventail de sujets;
- la redéfinition du rôle et du format des conférences ministérielles:
- le besoin de séparer autant que possible les négociations multilatérales de la situation politique nationale des différents membres de l'OMC;
- le renforcement du rôle du secrétariat de l'OMC afin de lui permettre de prendre des initiatives et de proposer des compromis;
- la possibilité d'examiner des propositions et des compromis élaborés par des panels d'experts indépendants;
- les questions liées à la transparence externe et active;
- l'implication de la société civile;
- la réforme du système de règlement des différends;
- etc.

Conclusions

Le futur des négociations multilatérales est devenu encore plus incertain en dépit des progrès considérables réalisés sur la voie d'un accord.

Le Parlement européen attache malgré tout une importance cruciale à la sauvegarde des progrès déjà réalisés grâce au système commercial multilatéral et il demeure fermement convaincu que le Cycle de Doha se soldera par une réussite.

L'échec des réunions mini-ministérielles de juillet 2008 ne devrait pas arrêter mais, au contraire, raviver la réflexion sur le système commercial multilatéral, l'avenir de l'OMC et la voie à suivre pour sortir de l'impasse. Il est vrai qu'un accord basé sur le consensus dégagé par l'ensemble des membres de l'OMC est long et coûteux à négocier. Toutefois, le Cycle de Doha devrait tenir ses promesses en matière de développement, notamment concernant le libre accès des PMA aux marchés de l'ensemble des pays développés, une réduction substantielle des subventions agricoles qui nuisent aux producteurs du Sud, l'aide au commerce, la facilitation des échanges commerciaux, le traitement spécial et différencié justifié par des raisons liées au développement ainsi que l'amélioration des règles. Les pays en développement ne seront pas en mesure d'atteindre ces objectifs dans le cadre d'accords régionaux et bilatéraux fragmentés.

Nous devons donc continuer à promouvoir un système multilatéral réglementé, qui accorde la priorité au développement et inclut des aspects non commerciaux (l'environnement, la santé, l'élimination de la pauvreté, les normes sociales et le respect de normes en matière de travail décent).

Nous estimons nécessaire de continuer à œuvrer en vue du succès du Cycle de Doha.

VOIR PLUS LOIN QUE DOHA

Document de travail présenté par M. Benedict A. Martins (Afrique du Sud)

Il y a lieu de penser que le multilatéralisme, auquel la plupart des pays développés et en développement adhèrent pourtant fortement, a subi un nouveau revers avec l'échec de la phase pour le moins importante portant sur les modalités du Cycle de développement de Doha dont les négociations se sont tenues à Genève, du 21 au 29 juillet 2008.

Malgré des négociations commerciales marathon, le Cycle de Doha marque à nouveau le pas. La cause première de ce dernier échec tient aux règles régissant le commerce des produits agricoles. Le blocage concernant le mécanisme de sauvegarde spéciale pour les petits producteurs agricoles des pays en développement s'est révélé insurmontable; mais même si cette question avait pu être réglée, il en restait d'autres plus complexes, telles que les préoccupations des producteurs de coton des pays en développement, les engagements de réduction des droits de douane sur les produits industriels et les règles relatives au commerce des services.

Notre avis est que derrière les questions visibles se cache un défi plus grand qui est de redonner au Cycle de Doha sa dimension de développement. Il est en effet très préoccupant que les principes dont les membres de l'OMC sont convenus en 2001 à Doha au sujet du développement ne soient pas suffisamment pris en compte dans les négociations approfondies qui ont cours. Aussi les pays en développement ont-ils de quoi s'inquiéter de l'avenir du mandat de négociation de Doha et se demander s'il sera possible d'en préserver les objectifs en matière de développement.

De surcroît, il ne faut pas sous-estimer le coût que pourrait avoir cet échec car les résultats escomptés ont des implications systémiques considérables pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'agriculture. Ce serait l'élimination des subventions à l'exportation, l'abaissement des plafonds applicables aux mesures de soutien qui faussent le commerce, l'élaboration de nouvelles disciplines en matière de soutien à la production, la réduction des subventions sur le coton, l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent pour les PMA, l'adoption de nouvelles dispositions destinées à protéger les produits agricoles à des fins de sécurité alimentaire et de développement rural (produits spéciaux) pour les pays en développement et d'un nouveau dispositif destiné à protéger les pays en développement des fortes hausses d'importations de produits agricoles subventionnés (mécanisme de sauvegarde spéciale) qui seraient remis en cause.

Toutefois, pour que le commerce devienne un véritable moteur du développement, il ne s'agit pas seulement d'améliorer l'accès des pays en développement aux marchés des pays développés. Il faut aussi promouvoir le commerce, élément indispensable pour une intégration véritable et valable des pays en développement dans le système commercial international.

Pour assurer un régime commercial plus équitable aux pays en développement, il faut en outre une politique cohérente propre à favoriser la création de moyens, de compétences et de capacités de production dans les pays en développement en complément de la libéralisation des échanges. En effet, l'accent mis sur la libéralisation du commerce ne doit pas viser uniquement à mettre en place un

système commercial multilatéral ouvert, exempt de discriminations, prévisible et fondé sur des règles, mais aussi apporter le développement promis pour des résultats durables.

En outre, dans ses efforts pour améliorer le système commercial multilatéral, il importe que l'OMC continue à se pencher sur les aspirations et les besoins de tous ses membres. La Chine, l'Inde et le Brésil sont désormais des acteurs importants sur la scène économique mondiale. Ainsi, étant donné leur influence économique et politique croissante sur les plans individuel et collectif, il importe que le système commercial réponde à leurs attentes dans ces domaines. Il faut en effet tenir compte de l'émergence d'une économie mondiale multipolaire dans laquelle les Etats-Unis, l'Union européenne et le Japon ne sont plus les seuls acteurs majeurs si l'on veut assurer la pérennité du système commercial. De même, il importe de redéfinir la nature, le champ d'activité et les objectifs de l'OMC. A cet égard, il est nécessaire que les membres de l'OMC se prononcent sur ce qu'ils attendent de leur organisation, sur son statut et son rôle. Là aussi, toute décision devra refléter dûment les priorités de l'ensemble des membres et pas uniquement celles de quelques puissants. De cette façon, les pays ne seront plus obligés de rechercher des solutions en dehors du système commercial multilatéral. Les dispositions concernant la gouvernance du commerce mondial ont indubitablement besoin d'être réactualisées au vu des nouvelles réalités économiques et politiques.

Pour que le système commercial multilatéral puisse porter ses fruits, il doit remplir un certain nombre de conditions distinctes mais néanmoins souvent interdépendantes, comme suit :

- apporter une réponse à l'opposition croissante que suscite le renforcement de la libéralisation du commerce multilatéral dans les pays industrialisés, car cette tendance menace de limiter indûment l'ouverture réciproque des marchés et de porter atteinte à un instrument d'une grande valeur pour la coopération économique internationale;
- faire en sorte que la nouvelle configuration avec l'apparition d'une alternative multipolaire à l'ancien régime commercial mondial dominé par les Etats-Unis et l'Europe occidentale n'entraîne pas un blocage ou un désengagement à plus long terme;
- faire émerger, dans cet environnement en pleine évolution, un accord général chez les membres de l'OMC quant aux objectifs et fonctions de l'Organisation;

- veiller à ce que les nombreux accords et procédures de l'OMC profitent aux membres les plus faibles de l'Organisation, ce qui exige que les membres se penchent sur le rapport entre les règles actuelles du commerce et l'équité, la justice et le développement; et
- identifier les mesures possibles pour faire en sorte que la dynamique responsable de la prolifération des accords commerciaux préférentiels serve finalement les principes défendus de longue date que sont la non-discrimination et la transparence dans le commerce international.

Il incombe à tous les membres de l'OMC, collectivement, de lui apporter leur soutien, en particulier aux anciens et nouveaux pôles de pouvoir et d'influence de l'économie mondiale.

Il importe donc d'amener les dirigeants de la planète à adopter une structure plus représentative compte tenu des évolutions actuelles en ce qui concerne la richesse financière, les rapports de force liés aux produits de base et les flux commerciaux. Dans cette nouvelle structure, il faut que les pays émergents dynamiques aient leur mot à dire sur la définition des règles qui régissent le système et qu'ils en soient plus largement responsables, puisqu'ils sont parmi les principaux intéressés. Il s'agit par exemple de leur donner plus de poids au sein du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce, ainsi que d'élargir la composition du groupe de pays industrialisés dit Groupe des huit ou G8. Ce sont donc de véritables défis historiques qui attendent les dirigeants européens et américains; et la position de leurs pays dans le monde, de même que le sort du Cycle de Doha reposent sur leur capacité à les relever. L'OMC demeure importante pour la mise en œuvre des résultats du Cycle d'Uruguay, la supervision du système commercial mondial et le règlement des différends commerciaux. Toutefois, l'échec du Cycle de développement de Doha risque de réorienter vers le régional et le bilatéral la dynamique d'intégration commerciale. Quoi qu'il en soit, la difficulté principale pour la gouvernance économique mondiale actuelle est de concilier commerce et développement dans le contexte dynamique de la mondialisation.

Contrairement à ce qui s'est produit lors de précédentes réunions ministérielles (à Seattle et Cancún), l'échec du Cycle de développement de Doha n'est pas lié à des rancœurs et récriminations. La plupart des membres ont souhaité reprendre le processus dès que possible. Deux questions se posent donc, à savoir : quand et sur quelle base les négociations pourraient-elles reprendre ? Pour ce qui est des délais, bien que certains souhaitent une

reprise rapide des discussions, l'avis général est que cela ne sera pas possible avant un an, compte tenu des élections prévues aux Etats-Unis et en Inde ainsi que des changements qui doivent intervenir à la Commission européenne à la mi-2009.

Pour ce qui est de la deuxième question, c'est-à-dire sur quelle base les négociations doivent reprendre, un des éléments fondamentaux est de déterminer comment conserver les acquis et les mettre à profit sans nier pour autant qu'il n'y a pas eu de consensus sur l'ensemble des textes de Genève élaborés en juillet. Des consultations pourraient démarrer dans les mois qui viennent pour tenter de déterminer quand et comment les négociations de fond pourront être relancées.

Pour que le Programme de développement de Doha soit conforme à son intitulé, il faudra tenir compte du fait que les priorités et les capacités diffèrent énormément selon les pays. L'objet du traitement spécial et différencié est de concevoir une méthode qui permette de définir des droits et obligations à la fois clairs et concrets pour tous les membres, en admettant parallèlement que les besoins de développement des membres sont variés et appellent des réponses différenciées. C'est certes une tâche supplémentaire, mais ne pas s'en occuper reviendrait à faire du traitement spécial et différencié une question purement politique s'accompagnant de coûts sur le plan systémique et sur celui du développement, ce qui serait lourd de conséquences pour l'OMC en tant qu'institution et pour l'ensemble de ses membres.

En somme, l'examen des politiques commerciales doit continuer à figurer au cœur des responsabilités du Parlement, ce dernier ayant le devoir de contrôler l'action du gouvernement dans le domaine du commerce international et de promouvoir l'équité de la libéralisation commerciale.

Le système multilatéral fondé sur des règles établi dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce demeure le moyen le plus efficace et le plus légitime de gérer le commerce international et de le développer, ce qui exige par conséquent l'adhésion résolue de tous les membres.

THEME DE FOND (A)

"VOIR PLUS LOIN QUE DOHA"



REMARQUES LIMINAIRES

M. Carlos Carnero González (Parlement européen)

La mondialisation doit être régie par des institutions multilatérales représentatives fortes, efficaces, capables d'en accroître les avantages et d'en tempérer les inconvénients. Une règle d'autant plus impérative dans un monde appelé à lutter contre le sous-développement, la pauvreté et le changement climatique, et ce, alors qu'une crise économique menace la croissance et l'emploi dans tous les pays.

On peut avoir son avis sur d'autres points, mais comment nier que l'augmentation du commerce par le multilatéralisme est un élément fondamental de la croissance, du développement et du combat contre la pauvreté?

Dans ce contexte, l'existence de l'OMC est une excellente chose. Bien qu'encore jeune, l'OMC représente un paradigme du multilatéralisme, un modèle de coopération internationale et un instrument sans pareil pour la régulation de la mondialisation économique.

Tout d'abord, parce que l'OMC prend ses décisions par consensus, les pays les plus puissants ne peuvent imposer leur volonté aux plus faibles, contrairement à ce qui arrive au FMI par exemple. Ensuite, l'OMC peut établir des règles contraignantes susceptibles de libéraliser le commerce de manière à promouvoir la croissance et le développement. Enfin, un mécanisme impartial de règlement des différends

garantit l'égalité entre les membres de l'OMC, quels que soient leur poids et leur influence.

L'OMC est donc l'enceinte idéale pour négocier la libéralisation du commerce sur la base de principes fondamentaux tels que la non-discrimination, la réciprocité et la transparence. Elle institutionnalise la coopération entre des Etats souverains égaux devant la loi quand il s'agit d'établir les règles et procédures de la négociation et du règlement des différends. Elle renforce la voix des plus faibles, favorise la formation de coalitions et de liens entre divers secteurs lors des négociations, encourageant les pays à faire des concessions réciproques et à limiter le protectionnisme. En même temps, l'engagement unique empêche une intégration à plusieurs vitesses. Enfin, l'OMC a montré qu'elle est parfaitement capable de renforcer le processus de réforme dans beaucoup de pays en développement.

A l'heure où l'influence des institutions de Bretton Woods décline, l'OMC, fondée il y seulement 13 ans, est porteuse d'un dessein institutionnel qui surpasse le FMI et la Banque mondiale, voire les Nations Unies elles mêmes. Mais alors pourquoi n'a-t-elle pas été capable de conclure ne serait-ce qu'un seul accord commercial mondial majeur depuis sa création et pourquoi a-t-elle essuyé revers après revers, le dernier en date étant celui des négociations du Cycle de Doha en juillet 2008 ?

Je crois sincèrement que nous devons éviter les accusations entre pays ou groupes de pays sur tel ou tel sujet (MSS, bananes, coton ou appellation d'origine), même s'il est légitime de demander si les négociations de juillet n'ont pas achoppé parce que

les accords débattus étaient trop éloignés de l'objectif de développement fixé en 2001, sachant que les avantages escomptés pour les pays en développement auraient été véritablement insignifiants, que l'accès aux marchés agricoles américain et européen aurait été limité, ou encore que les réductions de tarifs consolidés, notamment pour les produits industriels, impliquaient que ces Etats compromettent ou démantèlent leurs industries internes et voient fondre comme neige au soleil leurs recettes douanières qui, dans certains cas représentent plus de 50 pour cent des deniers publics.

L'échec des négociations est imputable à six raisons au moins : emploi de paradigmes différents et souvent contradictoires comme le développement et l'accès au marché; différences économiques objectives allant au-delà de la division classique entre pays développés et en développement puisqu'il faut tenir compte d'une nouvelle catégorie d'Etats aux économies émergentes; obstacles politiques découlant d'un contexte électoral qui, dans une démocratie, reflète légitimement les décisions des citoyens; intérêts commerciaux des diverses parties; problèmes fonctionnels de l'OMC; absence de volonté politique, comme toujours, de la part des gouvernements.

Tous ces problèmes doivent, et peuvent, être surmontés. Ainsi, il faut rendre compatibles les paradigmes de développement et d'accès au marché, en restant fidèles à l'esprit véritable du Cycle de Doha. Les différences économiques doivent être conformément dépassées aux principes fondamentaux d'égalité, de progressivité, de discrimination positive, de solidarité et de complémentarité. Bien sûr que nous ne sommes pas identiques : selon la Banque mondiale, l'accord débattu à Genève n'aurait accru le PIB des pays pauvres que de 0,16 pour cent. Selon la CNUCED, il aurait entraîné une baisse de 60 millions de dollars E.-U. des recettes tarifaires des pays en développement. Dans ce sens, les PMA profiteraient logiquement d'un accès libre aux marchés de tous les pays développés, d'une assistance au commerce, de facilités commerciales et d'un traitement spécifique pour des raisons liées au développement.

Les obstacles politiques doivent être surmontés par des messages volontaristes et positifs au peuple : n'ayons pas peur, disons la vérité sans créer de mythes. Des messages n'ayant rien à voir avec le populisme et les gains à court terme. Les intérêts commerciaux sont compatibles à moyen et long termes si nous partageons, tous, l'objectif de développement durable.

S'agissant des problèmes fonctionnels de l'OMC, nous devons revisiter le rapport Sutherland, appliquer et

adopter nombre des mesures qu'il préconise. Ce rapport, plus pertinent que jamais, a pourtant été reléqué aux oubliettes.

Face à l'absence de volonté politique, nous devons bien mesurer le coût d'opportunité que nous payons dans la situation présente. L'Union européenne, soutenue par le Parlement européen, a négocié ouvertement et de bonne foi. Elle souhaite toujours que le Cycle de Doha soit mené à bonne fin dans les plus brefs délais. Les avantages seraient immenses pour chacun. Une conclusion heureuse du Cycle de Doha, assurant une ouverture plus grande et authentique des marchés et des règles multilatérales plus solides, pourrait fournir le socle de stabilité dont le monde, de plus en plus ébranlé par les crises financière et économique, a besoin. Ce pourrait être un nouveau départ pour la croissance économique, le développement et l'emploi dans le monde. Elle faciliterait sans doute la réalisation des OMD et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. En revanche, l'échec du Cycle de Doha entraînerait d'énormes pertes, car l'alternative au succès en l'occurrence n'est pas le statu quo mais une détérioration grave du système commercial. Voyons quelles seraient les conséquences d'un échec :

- des milliards d'euros déserteraient l'économie internationale;
- la crédibilité du système commercial international et de l'OMC en tant qu'institution serait gravement compromise : les membres les plus pauvres et les plus faibles, ceux qui tirent le plus avantage d'un système multilatéral fondé sur des règles fortes, seraient les plus grands perdants. Les Etats seraient toujours tenus de respecter leurs obligations aux termes des accords actuels, mais s'en remettraient moins à l'OMC comme enceinte pour les négociations commerciales;
- le contentieux prendrait le pas sur le reste à l'OMC faute d'un processus efficace de libéralisation du commerce : les membres de l'OMC recourraient davantage au mécanisme de règlement des différends pour amener, par le contentieux, d'autres membres à opérer les changements qu'ils souhaitent, mais les plus puissants seraient moins disposés à respecter les arbitrages qui leur seraient défavorables;
- le système commercial international pourrait s'enliser dans les ornières du bilatéralisme et du régionalisme : la confiance en les vertus du multilatéralisme et de la coopération internationale s'en trouverait érodée. Les principales prenantes aux négociations se

tourneraient vers les accords commerciaux bilatéraux et régionaux qui se multiplieraient dès lors. Les pays en développement auraient moins à gagner, à l'évidence, d'accords régionaux et bilatéraux que dans le système multilatéral;

- regain du protectionnisme: les négociations commerciales multilatérales sont une prophylaxie contre les pulsions protectionnistes sachant que l'apparition de nouvelles barrières commerciales ou de subventions serait une entrave aux négociations en cours. Or, on peut voir se multiplier les mesures protectionnistes en réponse au ralentissement de la croissance et à l'augmentation du chômage;
- les marchés financiers peuvent en pâtir;
- les négociations commerciales multilatérales ne seraient plus en mesure de relancer les réformes économiques internes.

Les accords commerciaux bilatéraux et régionaux ne sauraient en aucun cas se substituer au Cycle de Doha en particulier, ni au système multilatéral incarné par l'OMC en général. Nous devons donc faire en sorte que le système multilatéral fonctionne correctement et que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux favorisent la libéralisation commerciale et qu'ils contribuent à harmoniser, compléter et renforcer le système multilatéral.

Sans volonté politique, comment le Cycle de Doha arriverait-il à bon port ? Comment l'OMC donnerait-elle sa pleine mesure ? Au sein de l'Union européenne, nous savons que de bons instruments et des procédures de décision adéquates permettent de mobiliser la volonté politique.

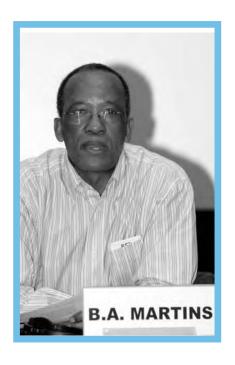
C'est dans cet esprit qu'il faut reprendre le débat sur la réforme de l'OMC. Un rapport adopté par le Parlement européen en avril dernier insiste sur un certain nombre d'éléments. L'OMC doit assurer cohérence et coordination avec l'action entreprise par d'autres organisations internationales, notamment l'OIT. La présente Conférence doit faire office d'assemblée consultative pour l'OMC. Tous les membres, surtout les PMA, doivent pouvoir participer également et efficacement. Des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique doivent être entreprises en faveur des pays en développement. Les procédures de décision doivent être améliorées de sorte que le principe d'engagement unique n'entrave pas la conclusion d'accords multilatéraux et sectoriels.

Pour conclure, il ne peut y avoir de développement mondial durable sans une expansion régulée, négociée et responsable du commerce. Autrement dit, le Cycle de Doha doit être couronné de succès le plus vite possible, en tenant compte comme il se doit des calendriers politiques nationaux. Il faut donc reprendre les négociations sur la base de ce qui est convenu à ce jour, acquis qu'il ne faut gaspiller sous aucun prétexte. Nous avons besoin de l'OMC comme moyen d'action sur la mondialisation et d'amélioration de la vie des gens. Il faut améliorer le fonctionnement des organisations sans en saper les fondements. La volonté politique est indispensable à la conclusion du Cycle de Doha et au renforcement de l'OMC. La présente réunion parlementaire doit être une ramification authentiquement délibérative et consultative de l'OMC.

M. Benedict A. Martins (Afrique du Sud)

Le multilatéralisme auquel la plupart des pays développés et en développement adhèrent a connu un énième revers avec l'échec des négociations du Cycle de Doha relatives aux modalités. D'une part, l'épreuve de force sur le MSS pour les petits producteurs agricoles des pays en développement s'est avérée insoluble. D'autre part, des questions plus complexes ont fait obstacle, notamment les préoccupations des producteurs de coton des pays développés, les engagements de baisse des tarifs industriels et les règles du commerce des services.

Les gains auxquels on renoncerait ne doivent pas être sous-estimés. Ces gains auraient profité de façon systémique au développement, notamment à l'agriculture : élimination des subventions à l'exportation, baisse des plafonnements des soutiens faussant le commerce, nouvelles règles pour le



soutien aux produits, réduction des subventions au coton, accès sans droits ni quotas aux marchés pour les PMA, nouvelles dispositions pour les pays en développement permettant de protéger les produits agricoles pour des raisons de sécurité alimentaire et de développement rural, et nouveau recours commercial visant à protéger les pays en développement en cas de poussée des importations agricoles subventionnées.

Pour que le commerce devienne véritablement un moteur du développement, il ne suffit pas, loin de là, d'ouvrir aux pays en développement l'accès des marchés des pays développés. Il faut aussi promouvoir le commerce en tant qu'instrument efficace et bénéfique de l'intégration des pays en développement dans le système commercial international. L'instauration d'un régime plus équitable pour les pays en développement implique également des politiques plus cohérentes de création de ressources, de compétences et de capacités productives dans ces mêmes pays en développement, sans lesquelles il n'est pas de libéralisation commerciale.

Pour améliorer le système commercial multilatéral, l'OMC doit continuer à tenir compte des aspirations et des besoins de tous ses membres. Il faudra aussi continuer à tenir compte de l'économie multipolaire et mondiale qui se dessine si l'on veut un système commercial viable. De même, la nature du champ d'action de l'OMC, son ampleur et ses objectifs devront être définis.

Nous devons nous atteler à de multiples tâches pour assurer le succès du système commercial multilatéral, à savoir :

- contrer l'opposition croissante au mouvement de libéralisation commerciale dans les pays industrialisés;
- veiller à ce que cette opposition ne finisse pas par engendrer une impasse ou un désengagement durables:
- parvenir à un accord large entre les membres sur les objectifs et les fonctions de l'OMC;
- garantir que les nombreux accords et procédures de l'OMC profitent à ses membres les plus faibles;
- définir les mesures à prendre pour que les forces considérables soutenant la prolifération des accords commerciaux préférentiels se mobilisent aussi en faveur des principes intangibles de nondiscrimination et de transparence en matière de commerce international.

Il est temps de conduire le monde vers une architecture universelle représentative tenant compte

des bouleversements qui affectent les flux de richesses, de marchandises, des pouvoirs et des échanges. Les économies émergentes dynamiques doivent avoir leur mot à dire dans la définition des règles du jeu mais, parties prenantes plus essentielles du système, elles doivent, plus qu'avant, en assurer la pérennité.

Le Cycle de Doha ne s'est pas enlisé dans la rancœur et les récriminations. La plupart des membres tiennent à reprendre le processus aussi vite que possible.

Pour que l'Agenda de Doha pour le développement mérite son nom, il faudra reconnaître que les priorités et les capacités des pays diffèrent considérablement. La difficulté d'un traitement spécial et différentiel est de parvenir à une méthode définissant des droits et obligations clairs et concrets pour tous les membres, sachant que les besoins de chacun en matière de développement varient et appellent donc des réponses différentes. La tâche n'est pas aisée, mais qu'on s'y dérobe et le traitement spécial et différencié restera cette pomme de discorde politique néfaste pour le système comme pour le développement et dont les conséquences pèseront sur l'OMC comme institution et sur tous ses membres.

M. Stuart Harbinson (Conseiller principal auprès du Secrétaire général de la CNUCED)

L'appellation "Agenda de Doha pour le développement" laisse penser que, dès l'origine, le but était de définir un agenda pour le développement. Il n'en est rien. En réalité le



lancement du Cycle s'est fait surtout à l'instigation des pays développés. Ils ont, en effet, estimé que ce cycle était souhaitable pour le développement mais aussi, et c'est naturel, pour leurs propres priorités. Reste que la Déclaration de Doha comporte des références, nombreuses et très importantes, au développement et, à l'évidence, le Cycle vise à donner au développement une place centrale dans le programme de travail de l'OMC.

Depuis le début, donc, le but du Cycle était quelque peu ambigu. Il est même arrivé que l'argument du développement perde de sa force et se brise sur les dures réalités commerciales des pays développés. Je pense, pour ma part, que les crises actuelles, dues aux cours des denrées alimentaires et de l'énergie, commandent de lever cette ambiguïté en faveur du développement.

Concernant la réforme institutionnelle, je pense qu'il n'y a pas de panacée universelle, de procédure magique qui débloquerait les négociations à l'OMC. Les intérêts en jeu, la complexité des sujets sont tels que ce serait très difficile. De plus, il faut rappeler, pour être juste, que l'OMC a beaucoup fait pour se réformer en termes de transparence et de légitimité depuis sa création en 1995. Qui peut nier, ainsi, que l'influence du Groupe des PMA, du Groupe africain, du G20, du G33, du Groupe ACP ainsi que celle des économies petites et vulnérables, est aujourd'hui déterminante dans les négociations ? Ils ont transformé la nature de l'OMC, mais il a fallu beaucoup de dévouement et d'efforts. Certes, l'OMC n'est pas parfaite, mais elle s'améliore et il nous faut persévérer dans cette voie.

Par complexité, j'entends que les négociations sont très difficiles à organiser et à maintenir. Le moment est opportun pour commencer une réflexion sérieuse sur les réformes institutionnelles et de procédure à mener au sein de l'OMC. Ces questions sont, certes, évoquées officieusement par les délégués, mais la réforme doit être systémique. L'OMC devrait créer une commission permanente chargée des questions institutionnelles et de procédure et habilitée à dialoguer avec les autres parties prenantes. Le rapport Sutherland pourrait être un bon point de départ en la matière.

Au-delà de Doha, que peut-on attendre, de façon réaliste, de l'OMC ?

D'autres l'ont dit : il est illusoire de penser qu'un ordre économique international, raisonnablement libéral, puisse être construit par des négociations d'organisations internationales ou intergouvernementales. En fait, l'essentiel de la libéralisation récente du commerce s'est fait

unilatéralement, les pays comprenant que leur intérêt leur commande de suivre cette voie s'ils veulent bénéficier de la mondialisation. Le meilleur exemple en est, sans doute, la Chine.

Il ne faut pas oublier, non plus, la complexité déroutante des négociations multilatérales à l'OMC. Pour l'agriculture, le texte des modalités comporte 116 pages. Or, ce n'est même pas le document final et l'agriculture n'est qu'un sujet parmi d'autres.

Peut-on continuer ainsi? Le bon sens imposerait de répondre par la négative. Les négociations dites de l'agenda intégré sur l'agriculture et les services, à elles seules, n'ont pu être menées à bien en 2000 et 2001, au moment de leur lancement. C'est, d'ailleurs, l'une des principales raisons de Doha, avec son agenda plus complet.

L'OMC doit réfléchir à la possibilité d'un agenda plus progressif, évolutif et pourtant plus équilibré, après Doha. Les gains économiques attendus des négociations de l'OMC devront probablement être revus à la baisse. Mais même si l'OMC se contentait, dans un premier temps, de transformer la libéralisation unilatérale en un engagement multilatéral contraignant, cela en vaudrait encore la peine. Il en résulterait, immanquablement, de meilleures règles car la libéralisation implique de la régulation et ce rôle est important pour l'OMC.

En faisant des pas plus modestes, nous pourrions finalement aller plus loin sans angoisses et dans un esprit véritable de coopération internationale.

Dame Billie A. Miller (Barbade) Ancien ministre des affaires étrangères et du commerce extérieur

Le Cycle de Doha pour le développement est le neuvième cycle de négociations commerciales. Le



huitième, le Cycle de l'Uruguay, s'est déroulé de 1986 à 1993 avec une interruption de deux ans. Alors pourquoi le Cycle de Doha pour le développement, avec beaucoup plus de protagonistes autour de la table, des questions bien plus complexes et nombreuses, des pays en développement, seuls ou en coalition, faisant feu de tout bois sur toutes les questions, ne serait-il pas plus long et plus difficile ?

Le moment ne semble pas propice à une reprise des négociations. La campagne présidentielle américaine bat son plein, alors que les cours des denrées alimentaires et du pétrole flambent, alimentés par les craintes d'une récession mondiale et d'un ralentissement économique. Pourtant, ce moment serait le meilleur pour peu que les membres de l'OMC décident qu'un impératif multilatéral prime : conclure le Cycle sans attendre.

Il serait bon de prendre un temps de réflexion et de dresser un bilan de certains processus. D'aucuns estiment, d'ailleurs, qu'il faut repenser le processus de la catégorie verte. Un membre aurait même proposé de céder sa place à un autre pour susciter de nouvelles idées, voire, une perspective nouvelle sur des positions actuellement intransigeantes. Certes, le MSS briseur d'accords surgira dans toute nouvelle discussion sur l'agriculture, auquel cas il faudra proposer, officiellement cette fois, de joindre le coordinateur du G33 au G7.

C'est à des tournants comme celui-ci qu'il faut innover pour répondre à des questions anciennes ou même inédites. Nombre de questions importantes, notamment pour les pays en développement, restent posées et doivent être promptement réglées. L'appel du Directeur général de l'OMC pour une réaffirmation de l'attachement au cycle commercial multilatéral, dans l'intérêt non seulement du commerce mais aussi du multilatéralisme dans son ensemble, doit être entendu.

Un échec du Cycle de Doha serait la goutte faisant déborder le vase car les pays en développement n'ont eu que trop de promesses non tenues. En 2000, l'Assemblé générale des Nations Unies a adopté les OMD afin de réduire la pauvreté à l'horizon 2015. L'Objectif 8 porte sur un partenariat pour le développement qui ne verrait pas le jour sans le Cycle de Doha pour le développement. En 2002, lors de la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey, on s'est engagé à trouver les financements nécessaires aux priorités des pays pauvres. La même année, les participants au Sommet sur le développement durable, tenu à Johannesburg, définissaient un plan d'action visant à garantir un développement mondial durable. Cela

fait bien longtemps que les subventions des pays développés dépassent l'aide publique au développement.

L'OMC doit veiller à ce que l'Agenda de Doha pour le développement ne reste pas lettre morte. Or, rien n'a été fait, ou presque, sur des questions essentielles pour les pays en développement. Ainsi, la question des subventions au coton, importante entre toutes pour les économies de pays africains pauvres – le C4 – n'a jamais fait l'objet de négociations malgré l'insistance du coordinateur du groupe et malgré la Déclaration ministérielle de Hong Kong de l'OMC qui stipulait, en 2005, que les subventions au coton devaient être réduites plus nettement et rapidement que les autres subventions agricoles internes.

Le mandat "aide contre commerce" doit être pleinement mis en œuvre, avec moins de discours sur l'aide accordée dans le passé et plus d'action sur l'aide à fournir à brève échéance. L'objectif de traitement spécial et différencié doit également être réaffirmé pendant ces négociations : il s'est érodé comme droit légitime et prouvé des pays en développement.

Les pays en développement ne peuvent même pas envisager l'échec de la dimension développement de Doha. L'action des économies petites et vulnérables, de l'ACP et du G33, est un bon exemple de la coopération croissante entre les divers pays en développement. Ces économies petites et vulnérables participent activement aux négociations de Doha et rappellent sans cesse que, même si les concessions qu'elles offrent restent sans incidence sur le commerce international en raison de leur part minuscule dans le commerce mondial, elles sont prêtes à contribuer aux négociations dans la mesure de leurs moyens et de leurs besoins. Leur méthode qui privilégie les priorités par question, les arguments étayés par des preuves et la collaboration interpays et interrégionale, est un modèle d'efficacité pour les petits pays dans des négociations commerciales internationales.

Dans le monde développé comme dans celui en développement, les accords commerciaux bilatéraux et régionaux se sont multipliés depuis le début du siècle. Pour la plupart, ces accords ne servent pas les intérêts des pays en développement. Aussi, un dispositif multilatéral plus fort, prévisible et sûr, fondé sur des règles, serait-il, sans conteste, précieux pour le système commercial international, de même que l'accès au mécanisme de règlement des différends de l'OMC et sa composante d'assistance technique. En fait, un arrangement multilatéral est l'option préférée des pays en développement, notamment des économies petites et vulnérables.

Pour autant, les accords commerciaux régionaux sont des éléments importants du système commercial international et tout porte à croire qu'ils seront de plus en plus utilisés dans la panoplie de politique commerciale. La Communauté de la Caraïbe en est un exemple, avec son marché et son économie uniques. Il y a de plus en plus d'accords commerciaux et régionaux transfrontières et d'accords de libre-échange visant à renforcer les relations économiques à des fins stratégiques ou économiques, ou les deux. Il y a aussi les unions douanières qui cherchent à conclure des accords avec d'autres unions douanières ou avec des pays. Le premier objectif de certains accords commerciaux est de baisser les tarifs. D'autres visent à traiter des questions ne relevant pas de l'OMC, d'autres encore à obtenir un meilleur accès au marché.

Cela montre qu'il faut trouver le bon dosage entre intérêts régionaux et multilatéraux. L'OMC doit assurer la cohérence entre les règles négociées au niveau multilatéral et celles négociées aux niveaux régional, sous-régional ou extrarégional.

Quant aux parlementaires, il leur incombe de maintenir un dialogue constant avec les électeurs nationaux et régionaux, le secteur privé et la société civile dans son ensemble, ainsi qu'avec leurs homologues des autres pays. Ils peuvent jouer un rôle utile en soutenant le travail des négociateurs commerciaux, en facilitant les compromis, y compris avec des adversaires politiques, en créant un environnement propice à la concorde, servant l'intérêt national, régional ou international.

Mme Cristiana Muscardini (Parlement européen)

Pour faire face à la crise économique, il faut des règles sûres permettant de lutter contre la pauvreté ancienne ou nouvelle et d'éliminer les disparités mondiales.

J'aimerais rappeler quelques recommandations du rapport "Vers une réforme de l'Organisation mondiale du commerce", adopté par le Parlement européen en avril 2008. Le titre de ce rapport est très bien choisi puisque le Parlement européen estime qu'il convient d'apporter des modifications au mode de fonctionnement de l'OMC, de sorte que cette organisation devienne plus efficace et plus démocratique à un moment de grande difficulté pour elle.

Le rapport comporte une liste de suggestions qui touchent de près, je crois, aux thèmes objet de notre conférence.

Tout d'abord, nous devons examiner diverses procédures susceptibles de favoriser, au cas par cas,



le consensus fondé sur l'unanimité. Telle est, et doit être, la règle : les décisions se prennent par consensus et à l'unanimité. Les limites de la formule actuellement en vigueur dans les cycles ministériels, lors desquels les membres de l'OMC traitent des questions les plus diverses et qui rend les accords très difficiles à conclure, comme ce fut le cas dans la mini-réunion ministérielle de juillet, ne sont pas organisées et modulées en fonction des nécessités de l'heure. Peut-être conviendrait-il de travailler par sujet ou par secteur. Cette formule serait particulièrement utile dans les cas où un consensus initial semble impossible.

Le rapport suggère également de créer un système favorisant une participation plus incisive de tous les pays membres, selon le critère de la représentation géographique ou en fonction du niveau de développement ou d'intérêt. Je sais que c'est un problème difficile et que certaines questions ne sont pas, de prime abord, consensuelles. Mais nous, les représentants élus du peuple, devons être francs en l'occurrence. On ne peut mettre sur le même plan, à l'OMC, des pays aux fortes capacités économiques et industrielles, comme l'Inde et la Chine, et d'autres qui luttent encore contre la pauvreté et pour le développement. On ne peut, à l'OMC, se contenter de la distinction entre pays développés et moins développés. Une troisième catégorie s'impose et c'est là un problème qu'il nous incombe, en tant que parlementaires, de résoudre. Nous devons avoir le courage de faire de l'OMC un modèle d'harmonie et de progrès. L'OMC ne doit pas simplement être l'instrument par lequel certains pays deviennent plus puissants.

Autres questions dont nous devons nous saisir : la dimension parlementaire de l'OMC comme moyen de renforcer la légitimité démocratique et la transparence de cette organisation, et la nécessité de garantir une assistance technique aux pays les moins développés. Là encore, il serait bon d'envisager une division plus adéquate entre pays en développement, de manière à tenir compte de la nouvelle donne économique mondiale.

Par ailleurs, il faut renforcer le Secrétariat de sorte qu'il puisse prendre des initiatives et suggérer des solutions de compromis. Il convient aussi de redéfinir l'objet et la forme de la Conférence ministérielle de l'OMC qui, dans sa forme actuelle, ne fournit pas de solutions acceptables, rapides ou utiles.

Enfin, les actions de l'OMC doivent être coordonnées et mises en conformité avec les principes et décisions des autres organisations internationales, notamment l'OIT. L'OIT a, à maintes reprises, rappelé la nécessité de règles garantissant les principes élémentaires du travail. L'OMC pourrait créer une commission spécifique, similaire à celle de l'environnement, chargée de prendre en compte les décisions de l'OIT.

Le débat est d'autant plus complexe que certains pays rechignent à s'engager dans cette direction. Je crois, cependant, que des réunions comme celle-ci sont l'occasion de discuter de questions épineuses. D'autres rencontres sont consacrées à des thèmes plus faciles. Les parlementaires, représentants du peuple, n'ont pas pour mission de résoudre des problèmes faciles. Nous sommes appelés à répondre aux aspirations de ceux qui nous ont élus et pour faire face aux questions difficiles.

Le Parlement européen estime que les questions relatives au travail sont essentielles pour l'économie, la production et le commerce, et qu'elles se posent aujourd'hui avec acuité. Je crois qu'il n'est pas de société harmonieuse sans compréhension mutuelle, même en l'absence d'accord. Si nous discutons, chacun connaîtra l'autre et nous avancerons, tous ensemble, vers une situation meilleure.

EXTRAITS DU DEBAT

M. X. MU (Chine)

Le Cycle de Doha vise à établir le multilatéralisme dans le commerce, empêcher le protectionnisme, réduire les distorsions commerciales, ouvrir progressivement les marchés, ce qui faciliterait la réalisation des OMD. Un processus difficile. Lors de la mini-conférence ministérielle de juillet 2008, les

principaux membres de l'OMC se sont efforcés de parvenir à un accord sur les questions agricoles et non agricoles. Les négociations ont progressé sur bien des fronts. La Chine y a pris une part éminente, faisant preuve de bonne volonté et de souplesse. Malheureusement, en raison de l'antagonisme de deux pays sur le MSS, les négociations ont échoué.

Il faut, et c'est vital pour le commerce international et l'économie mondiale, s'efforcer de conclure rapidement le Cycle de Doha. Selon les statistiques de l'OMC, si le Cycle de Doha est mené à bonne fin, les droits de douane dans le monde baisseraient de plus de 110 milliards de dollars E.-U. avec un gain pour l'économie mondiale de 50 à 100 milliards de dollars. De plus, un mécanisme commercial multilatéral stable, raisonnable et sain favoriserait grandement l'instauration d'un environnement propice au développement économique mondial.

Devant l'échec des négociations, le Directeur général de l'OMC a dit qu'il convoquerait une réunion des principaux acteurs afin d'avancer sur les produits agricoles. La Chine lui en est reconnaissante.

M. R. Leon (Chili)

Les parlementaires ne peuvent se contenter de déplorer l'échec de la mini-réunion ministérielle de juillet. Comme l'a dit le Président de la Commission européenne, il faut une avancée dans le Cycle de Doha, dans l'intérêt des pays en développement. Les parlementaires en sont-ils d'accord ? Notre mission en tant que parlementaires est de contrôler les gouvernements et de faire pression sur eux. La réunion doit fixer des critères lui permettant de faire une contribution concrète. La crise alimentaire mondiale actuelle nous contraint à prendre position sur ce sujet.

M. K.R. Rana (Inde)

Aujourd'hui, le monde est plus interdépendant que jamais. Les périls collectifs tels que le changement climatique ne peuvent être combattus par un seul pays, ni par un groupe de pays : ils appellent des solutions planétaires. Il en est de même pour le commerce international.

Voilà pourquoi les dirigeants de tous les pays tiennent à faire aboutir l'Agenda de Doha pour le développement, condition essentielle du développement en général. Or, le commerce est un pilier de la croissance économique et de la prospérité et il crée les ressources nécessaires aux OMD. Les pays développés représentent le plus grand débouché

pour les exportations des pays en développement, mais les échanges sus-sud affichent une croissance encore plus rapide. Les économies émergentes qui le peuvent se doivent donc de porter leur part du fardeau.

D'après le Directeur général de l'OMC, le Cycle de Doha peut se traduire, dans la seule agriculture, par des économies supérieures à 150 milliards de dollars, dont deux tiers profiteraient aux pays en développement. La mini-réunion ministérielle de juillet a trébuché sur la question du MSS. Cette seule question, quelque importante qu'elle soit pour certains pays, ne doit pas nous empêcher d'atteindre le but. Je ne peux que me féliciter d'un dialogue entre les parties prenantes capables de nous sortir de l'impasse.

M. J.-C. Martinez (Parlement européen)

Nous nous efforçons de réconcilier deux objectifs opposés mais également nécessaires, libre-échange et protection des marchés nationaux, sans revenir au protectionnisme. Depuis 1947, le libre-échange permet la réduction, voire l'élimination, des barrières tarifaires. La protection des marchés nationaux, elle, n'a pas fait l'objet d'une réflexion suffisante, d'où l'impasse des négociations actuelles. Cette impasse est politique mais aussi technique : la baisse des droits de douane s'avère difficile. Une seule voie a été tentée pour sortir de l'impasse, celle de la négociation politique.

Pourtant, les spécialistes des tarifs ont trouvé une solution au problème : les droits de douane



déductibles. Cette méthode permet de transformer les droits de douane versés par l'exportateur en un crédit douanier que ce dernier peut déduire de ses achats auprès du pays importateur. Ce crédit douanier, égal au montant du droit de douane, est rachetable, négociable et augmentable. Il peut être racheté par l'exportateur sous forme de "droit de tirage" sur l'importateur. Si l'exportateur ne souhaite pas effectuer d'achats auprès de l'importateur, son crédit de douane est négociable en bourse ou sur le marché du crédit. Lorsque l'échange a lieu entre des pays d'importance économique inégale, tels que le Zimbabwe et un pays riche, le crédit de douane peut être augmenté, le Zimbabwe bénéficiant d'un crédit de 110 pour cent, voire davantage.

Le crédit douanier est un bon compromis entre la protection des marchés nationaux et le libre-échange.

Mme T. Bootong (Thaïlande)

Il serait temps que les parlementaires réfléchissent à leur fonction de contrôle en matière de commercial international. Le commerce est indispensable à la croissance économique et au développement. Il permet aussi de réduire la pauvreté, d'accroître la sécurité alimentaire et les sources de revenu durables dans les pays en développement.

Le succès du Cycle de Doha pour le développement dépend des progrès accomplis dans les négociations sur l'agriculture. Il ne faut pas oublier, cependant, d'autres questions importantes pour les pays en développement et les PMA. Pour ce qui concerne les OMD, par exemple, la Task Force 9 sur les systèmes commerciaux ouverts et fondés sur des règles, préconise de façon convaincante un système commercial multilatéral plus favorable à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement. Elle propose un ensemble d'objectifs pour le Cycle de Doha et des objectifs à long terme pour le système commercial.

Les déséquilibres commerciaux résultent des différents niveaux de développement économique. Ils découlent de mesures qui faussent le commerce telles que les subventions internes et à l'exportation qui renforcent la compétitivité des pays développés, et ce dans un domaine important entre tous pour la plupart des pays en développement : l'agriculture.

M. A.A. Atiyah (Yémen)

Quarante-trois pays ne sont toujours pas membres de l'OMC. Certains, dont le Yémen, sont des PMA. Cette question a été évoquée lors de la Session



annuelle de 2006 de l'Union interparlementaire sur l'OMC, qui a décidé, dans une déclaration commune des co-présidents, d'inscrire la question de l'adhésion à l'OMC dans son ensemble à l'ordre du jour de la présente session.

Le paragraphe 8 du projet de document final pose cette question, sans plus. Nous suggérons que le document final comporte un paragraphe sur l'adhésion, notamment celle des PMA, à l'OMC.

M. M. Mechahouri (Maroc)

L'engagement unique suscite deux remarques. D'abord, il faut un lien positif entre les différents domaines



objet des négociations, si l'on veut avancer. Mais ce lien positif ne doit pas, à mon avis, rendre particulièrement complexes les concessions de certains pays dans certains domaines, en les faisant dépendre de concessions d'autres pays dans d'autres domaines. Cela permettrait de préserver l'acquis à ce jour.

Ensuite, pour sortir de l'impasse, il faudrait entériner rapidement quelques résultats, fussent-ils minimes, sur certains points prioritaires. Ce serait un message fort qui ranimerait la confiance en ces négociations du Cycle de Doha, surtout dans les pays en développement et les PMA. D'ailleurs, il me semble que les grandes puissances économiques qui négocient à l'OMC ne prennent pas véritablement en compte les intérêts de ces pays. Ces puissances économiques, les pays développés, ont elles-mêmes introduit le concept de développement dans le Cycle de Doha mais, comme nous le voyons quotidiennement, elles négocient beaucoup plus en faveur de leur propre développement que de celui des pays en développement.

M. A.H. Musa (Soudan)

Nous devons réfléchir aux écarts sociaux, économiques et de développement entre pays. Les pays en développement veulent un lien entre leur économie et celle des pays développés afin d'améliorer le niveau de vie de leurs populations. Ils veulent une aide de l'OMC pour percer sur les marchés internationaux. L'échec de la mini-réunion ministérielle de juillet ne doit pas empêcher l'OMC d'obtenir des résultats concrets pour les pays concernés.

Les conditions accordées aux pays pauvres qui ont accédé à l'OMC dans les années 1990 doivent être appliquées à tous les pays.

M. A. Sugandi (Indonésie)

Tous les pays ont accepté l'Agenda de Doha, y voyant le moyen d'introduire la dimension développement dans les négociations commerciales. Mais il n'est décidément pas facile de traduire ce geste politique dans le processus de négociation, d'où les nombreuses pannes du Cycle de Doha. Lors de la dernière en date, celle de juillet 2008, les principales parties prenantes n'ont pu trouver de consensus sur les modalités des négociations AMNA.

Nous le déplorons tous. L'impasse actuelle compromet gravement la crédibilité du système commercial multilatéral fondé sur des règles auquel nous adhérons et peut se traduire par une multiplication des accords commerciaux bilatéraux et régionaux.

Cela nuirait essentiellement aux membres les plus pauvres et les plus faibles qui ont le plus à gagner dans un système multilatéral fondé sur des règles.

Nous nous félicitons des appels à une reprise des négociations du Cycle de Doha et nous pensons que le plus tôt sera le mieux. A cet égard, nous rappelons que le MSS n'est pas la seule question en souffrance. D'autres comme celles du coton, des quotas et de la simplification des tarifs, restent posées. Les négociations, procédant de la base vers le sommet, doivent être transparentes et sans exclusive. Les membres de l'OMC doivent montrer qu'ils ont la volonté politique de trouver une solution.

M. I. Ichikawa (Japon)

A l'évidence, l'agriculture qui est l'un des points les plus discutés à l'OMC, ne peut être jugée à la seule aune de la rationalité économique. Chaque Etat est tenu de garantir un approvisionnement stable en denrées alimentaires à sa population. D'ailleurs, la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire, organisée en juin 2008 par la FAO, confirme que la sécurité alimentaire est "une question permanente de politique nationale". Le Japon considère, à cet égard, que diverses formes d'agriculture doivent pouvoir coexister. Aussi croit-il qu'il faut absolument des règles commerciales équilibrées et pragmatiques. Cela est conforme à l'article 20 de l'Accord de l'OMC sur l'agriculture qui stipule que les négociations agricoles doivent aussi prendre en compte les préoccupations non commerciales. C'est d'autant plus important que l'agriculture a des conséquences positives sur l'environnement naturel, social et économique. Il faut donc œuvrer à la maintenir et la développer dans chaque pays.

A la mini-réunion ministérielle de juillet, le Japon s'est catégoriquement opposé aux plafonnements des tarifs douaniers, expliquant qu'il faut être souple sur les produits sensibles et qu'il devrait être possible d'établir de nouveaux quotas tarifaires. Devant l'instabilité récente de l'offre et de la demande alimentaires, beaucoup de pays commencent à restreindre l'exportation des produits agricoles. Les pays importateurs de denrées alimentaires doivent protéger leur secteur agricole s'ils veulent garantir un approvisionnement stable à leur population. Il ne peut y avoir de concession sur ce point.

M. M. El Saied (Egypte)

Il est dit dans le projet de document final : "Le monde a plus que jamais besoin d'un système commercial multilatéral juste, équitable et transparent". Cette déclaration implique que les règles et pratiques actuelles de l'OMC doivent être modifiées et complétées. La question est : quelles modifications ? La balle est dans le camp des pays riches et développés. Ils doivent accepter des règles qui rendraient la distribution des bénéfices du commerce plus favorable aux pays en développement ou dans le besoin.

Par ailleurs, s'il y a des différences entre pays développés et en développement, il en existe aussi au sein de ces groupes. Les compromis ne seront donc pas chose facile. La question centrale n'est pas celle des subventions agricoles, des services ou de l'accès au marché pour les produits non agricoles. Le plus important est de savoir comment aider les pays en développement à s'industrialiser et devenir compétitifs sans abuser de la protection.

M. H. Khan (Pakistan)

Le Cycle de Doha dure depuis sept ans. Certes, avec plus de 150 pays participant aux négociations et une vingtaine de points inscrits à l'ordre du jour, il n'est pas facile de conclure rapidement. Il ne faut pas oublier, cependant, que les pays en développement dépensent des sommes considérables et, je le crains, qu'ils ne peuvent maintenir indéfiniment ce degré d'intérêt

Il se peut que les négociations n'aboutissent pas à un accord parfait : les accords sont-ils jamais parfaits ? Chacun devra faire des sacrifices; malheureusement, certaines parties prenantes n'y sont pas prêtes. Nous avons d'ores et déjà une bonne esquisse, surtout sur l'agriculture et les biens industriels. Il est temps de combler les lacunes et de conclure le Cycle. Les règles commerciales sont injustes pour les pays en développement dont les exportateurs supportent des droits au moins quatre fois plus élevés que ceux des exportateurs des pays développés et dont les agriculteurs ne peuvent concurrencer leurs homologues fortement subventionnés des pays riches. Il faut changer ces règles injustes.

J'invite tous mes collègues parlementaires à faire pression sur les pays qui empêchent toute progression dans ce cycle de négociation si important.

M. M.J. Sircar (Bangladesh)

Le développement est au cœur du Cycle de Doha. Le traitement spécial et différencié est indispensable aux pays en développement, notamment aux PMA. A défaut, ces pays ne pourront pas s'intégrer dans le système commercial multilatéral. Pour s'intégrer, les PMA ont besoin d'un accès sans droits ni quotas

pour leurs produits agricoles et non agricoles et d'une priorité spéciale pour leur secteur des services. Il leur faut également une assistance technique (aide contre commerce), parce qu'en raison d'une offre limitée ils ne peuvent tirer profit des possibilités ouvertes par l'accès aux marchés.

L'acquis de la mini-conférence ministérielle de juillet doit être préservé. Un accès commercial significatif au marché est, pour les PMA, un pas vers la solution des problèmes auxquels ils sont confrontés. Il faut aussi réaliser les OMD et il incombe à l'OMC de veiller à ce que le commerce élimine la pauvreté et améliore le niveau de vie.

Quant aux parlementaires, ils doivent exercer leur fonction constitutionnelle de contrôle et d'examen de l'action de l'Exécutif, notamment en matière de commerce international. Plus que jamais, ils sont appelés à contrôler les activités de l'OMC et à promouvoir l'équité dans le processus de libéralisation commerciale.

M. A. Couriel (Uruguay)

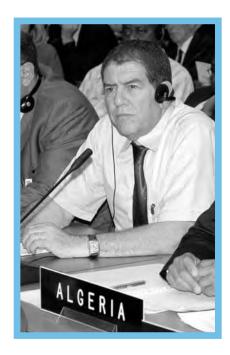
Le libre-échange n'existe pas, parce que les pays développés ont adopté des mesures qui pèsent sur le monde sous-développé (subventions des exportations agricoles, aides internes, quotas). Dans les produits non manufacturés, pics tarifaires et escalade des tarifs limitent sans conteste les possibilités des pays sous-développés à l'exportation.

Les problèmes touchant au MSS n'ont pas été résolus parce que les pays développés n'ont pas voulu entendre l'argument de la sécurité alimentaire ni celui des producteurs confrontés aux vagues d'importation. Pourtant n'agissent-ils pas exactement de la même façon? Le monde développé ne défend-il pas ses producteurs ruraux à coups de subvention et d'aides internes? Alors pourquoi le MSS est-il la pierre d'achoppement de ce Cycle de Doha?

Dans le monde réel on avance par consensus, par conséquent certaines questions devront inévitablement être posées. Il y a une élection aux Etats-Unis mais pas de procédure accélérée. Il y a une crise financière et il sera difficile d'avancer rapidement. Tout juste peut-on espérer que le changement politique permettra des progrès en 2009 sur le Cycle de Doha et le multilatéralisme pour la défense des pays sous-développés.

M. S. Dedjel (Algérie)

L'Algérie, comme les autres pays en développement et les PMA, fait face à des conditions excessives dans



le processus d'accession à l'OMC. Ces conditions, fixées par les pays membres, dépassent nos capacités de développement et vont au-delà des règles de l'OMC. Les parlementaires doivent demander aux Etats membres de l'OMC de faciliter l'accession des pays en développement dans le respect des règles en vigueur à l'OMC. Alors seulement cette organisation multilatérale deviendra universelle.

A cet égard, l'Algérie soutient la proposition du Yémen portant sur l'ajout d'un paragraphe séparé relatif à l'accession des pays en développement et des PMA dans le projet de document final.

M. M. Sawadogo (Assemblée parlementaire de la Francophonie)

M. Carnero González dit que la Conférence parlementaire sur l'OMC pourrait devenir un organe délibératif et consultatif de l'OMC. Qu'entend-il en pratique ? Pour M. Martins, les intérêts des pays développés et en développement doivent avoir le même poids. Quel est le meilleur moyen pour cela : la régulation ou la libéralisation ?

Au début des négociations, la propriété culturelle a été exemptée eu égard à sa nature particulière. L'agriculture ne pourrait-elle bénéficier d'une semblable exemption puisqu'elle n'est pas une simple activité économique mais, avant tout, un mode de vie pour l'humanité?

M. S. Jackou (Niger)

Il est impératif que l'Algérie adhère à l'OMC. Elle est l'un des cinq premiers pays africains par sa taille, sa



population, sa richesse, sa part dans le commerce et le PIB international.

Le Niger attache une grande importance à l'OMC. Il lui consacre une chaire universitaire et un réseau parlementaire. Il veut que l'OMC devienne une organisation comme toutes les agences des Nations Unies, non un organe désorienté. Il veut que les principales parties prenantes, la Chine, l'Inde, le Brésil et les Etats-Unis, expliquent l'échec de la miniréunion ministérielle de juillet.

Le Niger est favorable à la libéralisation commerciale, mais l'OMC ne doit pas être obnubilée par cette question. Aujourd'hui, le libéralisme empêche l'Etat de gérer l'économie. Ainsi, au Niger, l'Etat n'a aucun contrôle sur l'économie. Le Gouvernement a récemment supprimé la taxe sur la valeur ajoutée sur certains produits pour lutter contre l'inflation. Malheureusement, les entreprises n'en ont cure et continuent d'engranger des profits. Seul le monde des affaires profite du libéralisme. Comment l'Afrique pourra-t-elle former ses cadres si des gens de tous les métiers et de toutes les professions rentrent comme dans moulin ? Le libéralisme ne doit pas être sans bornes, il doit être limité et géré dans l'intérêt de l'Afrique.

Mme L. Molise (Lesotho)

Les négociations, en panne dans le Cycle de développement de Doha, doivent reprendre au plus vite. Elles doivent continuer à privilégier le développement aux termes du traitement spécial et différentiel. Les négociations doivent demeurer multilatérales car chaque fois qu'elles tombent entre les mains d'un petit club élitiste elles s'enlisent, d'où l'impasse du G7 en juillet.

Le moment est opportun pour un nouveau système commercial multilatéral. Le statu quo est stérile et irréaliste. Il ne peut, ni ne doit perdurer.

Il ne suffit pas que les PMA accèdent au marché, encore faut-il qu'ils aient matière à commercer. Leur base d'exportation actuelle est si étroite, la valeur ajoutée de leurs produits est si faible (chaîne de valeur courte), qu'il faut en priorité supprimer ces contraintes-là et d'autres qui pèsent sur l'offre afin de développer des bases de production plus solides. L'aide contre le commerce et un cadre intégré ne relèvent pas de l'engagement unique de Doha, on pourrait donc expédier le travail sur ces questions. Les difficultés des pays importateurs nets de denrées alimentaires et de pétrole, notamment les PMA, sont aggravées par la crise alimentaire et les cours élevés du pétrole. Le monde doit conjuguer ses efforts pour les aider à s'en sortir.

M. G. Laourou (Bénin)

Il n'est pas de développement durable sans expansion responsable du commerce international. Il incombe plus que jamais aux parlementaires d'inciter leur gouvernement à reprendre les négociations du Cycle de Doha. Sur quelle base et dans quels délais ? Je pense que les négociations doivent reprendre immédiatement, de sorte que le Cycle se poursuive en 2009. Les parlementaires doivent participer aux négociations pour bien comprendre les accords conclus et servir les intérêts de leurs électeurs.

M. K.R. Rana (Inde)

Le Cycle de développement de Doha est désespérément lent, notamment sur des questions essentielles pour les pays en développement. Nous devons sortir de l'impasse sur tous les fronts, surtout ceux qui comptent le plus pour les pays en développement tels que l'agriculture, les services, la pêche, les subventions, les droits de propriété liés au commerce, la santé publique et la divulgation touchant à la Convention sur la diversité biologique.

L'Agenda de Doha pour le développement couvre tous les points devant être négociés et il n'y a pas lieu de le rallonger. Quand les négociations reprendront sur les modalités de l'accès aux marchés agricole et non agricole, la priorité absolue doit être le traitement spécial et différentiel pour les pays en développement, y compris le MSS. Il faut un MSS opérationnel et efficace comme protection contre les chutes mondiales des cours et les flambées d'importations. Il doit être plus facile d'emploi et plus souple que le mécanisme actuel qui sert avant tout les pays développés. Il faudra une réduction sensible et réelle des subventions et tarifs des pays développés en faveur de leur agriculture. Il faudra aussi que les pays en développement puissent protéger et promouvoir les intérêts de leurs agriculteurs pauvres et vulnérables. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur des accords souples régissant l'accès aux marchés non agricoles pour promouvoir le développement de leurs industries. Quant aux pays développés, ils doivent s'engager à éliminer, ou à réduire nettement leurs pics tarifaires industriels et leurs barrières non tarifaires.

M. M.T. Babikir (Soudan)

Les pays qui accordent les subventions ne veulent pas les supprimer, alors comment les pays en développement pourront-ils soutenir la concurrence ? L'Afrique était le principal exportateur vers les Etats-Unis mais les subventions américaines au coton ont fait chuter ses exportations.

Les pays les plus importants à l'OMC sont les pays industrialisés. Dans les années 1990, les petits pays qui voulaient adhérer à cette organisation se heurtaient à de nombreuses barrières. Le Soudan frappe à la porte depuis des années. Il remplit les conditions requises, mais des barrières non techniques, entre autres, l'empêchent d'être membre à part entière. Nous sommes d'accord avec le Yémen et l'Algérie sur ce point : l'OMC risque de rester au



service des gros pays industrialisés au détriment des petits pays en développement.

M. A. Kahlil Mitra (Philippines)

Il faut reconnaître qu'un lien bénéfique peut s'établir entre libéralisation du commerce et développement, notamment dans l'agriculture. Le commerce agricole est directement profitable aux agriculteurs des pays en développement. Il accroît les flux financiers et d'investissement vers ces pays. Un cycle authentiquement au service du développement ne peut qu'améliorer l'accès aux marchés agricoles, réduire les subventions qui faussent le commerce et donner des protections d'urgence contre les flambées inattendues des importations et la volatilité des cours découlant de facteurs externes.

Le Contrôle parlementaire des négociations commerciales revêt la plus haute importance. Pour les représentants élus du peuple, il est une responsabilité fondamentale et un devoir inaliénable.

Beaucoup de pays, dont les Philippines, glissent vers les négociations commerciales régionales et bilatérales et cette tendance s'accentuerait en cas d'enlisement du Cycle de Doha. Pourtant, les Philippines croient toujours aussi fermement que le multilatéralisme est une voie vers l'ouverture, l'efficacité et l'amélioration du niveau de vie.

Lord Taylor of Warwick (Royaume-Uni)

D'aucuns veulent élargir l'ordre du jour de l'OMC, d'autres, plus sagement, mettent en garde contre cette surcharge. Comment l'OMC peut-elle s'adapter aux nouvelles tâches au-delà de Doha? Elle pourrait, par exemple, utiliser un vocabulaire et tenir un discours plus accessibles. Il ne faut pas oublier qu'il nous incombe, à nous les parlementaires, d'essayer d'améliorer la vie quotidienne des gens ordinaires et qu'on nous reproche souvent d'employer des mots qui élèvent des barrières entre eux et nous.

Encore une fois, les Etats-Unis devraient assister à cette conférence. Je comprends les raisons historiques de leur absence (ils ne sont pas Membre de l'UIP), mais ils jouent un rôle majeur dans le commerce mondial et leur influence politique est considérable. Leur présence à ce niveau serait bénéfique à l'OMC. Il faut aussi envisager d'associer les futurs membres. La question de la Russie ne manquera pas de se poser avec insistance.

Il faudrait utiliser davantage l'Internet pour mobiliser le monde des entreprises et du commerce, pour défendre les causes de l'OMC, promouvoir le dialogue, voire négocier. Le commerce électronique est désormais une réalité et les discussions sur des questions telles que le coton, ce sujet qui fâche, pourraient ainsi être ressuscitées.

M. J.J. Ekindi (Cameroun)

On ne parle pas assez de la fixation des cours des denrées alimentaires. Les prix de denrées de base telles que le riz et le sucre sont à la merci des sautes de l'offre et de la demande. Naguère, quand il y avait des excédents les cours baissaient, quand il y avait pénurie ils montaient. Aujourd'hui, les marchés à terme sont une invite à la spéculation. Que des spéculateurs investissent dans des denrées alimentaires et le cours de ces denrées flambe. Quand des fonds souverains ont décidé de spéculer sur le blé, le cours de cette céréale a doublé ou triplé et l'augmentation a été répercutée sur le consommateur. Qu'importe pour ces fonds si le consommateur est pauvre et qu'il ne peut payer le blé, denrée importée, à ce prix.

Par conséquent, c'est à nous parlementaires et à l'OMC qu'il incombe de protéger les consommateurs des fluctuations soudaines des cours qui n'ont rien à voir avec les capacités de production. Le MSS est essentiel, puisqu'il est hors de question, semble-t-il, d'empêcher la spéculation boursière sur des denrées de base. Pour l'instant, l'Afrique a évité les effets les plus durs de la mondialisation. Quand elle ressentira ces effets, il faudra en tenir compte.

Mr. C. Carnero González (rapporteur)

Nous avons tous la volonté de faire aboutir le Cycle de développement de Doha avec son principe transversal : le développement durable. Or, cela implique un accord entre des pays qui ne sont pas égaux et dont chacun doit contribuer à la conclusion du Cycle en fonction de sa richesse et de ses capacités économiques, productives et commerciales. Nous devrons appliquer le critère de l'asymétrie. On ne peut dire : je ne donne que ce que reçois en retour. Ce serait scandaleusement injuste de la part des Etats-Unis, de l'Union européenne, du Japon et d'autres puissances économiques et industrielles. Non seulement ils trahiraient le principe du Cycle mais ils iraient contre leurs propres intérêts à long, moyen et même court termes.

Autre raison pour conclure le Cycle de Doha : la crise économique qui n'épargne aucun pays. Cette crise et ses conséquences sur l'emploi sont au centre des débats dans l'Union européenne par exemple, mais l'opinion publique est loin de se douter de l'effet positif que pourrait avoir l'expansion commerciale sur ce problème et d'autres menaces majeures comme le changement climatique.

Un changement du discours serait certainement le bienvenu. Des propos clairs et compréhensibles permettent aux citoyens de demander des comptes, non aux techniciens mais aux politiques qui ont tendance à se cacher derrière leur jargon, délibérément ou non.

Nous devons choisir nos mots avec soin. Ainsi "libéralisation" peut avoir des connotations négatives pour des pans entiers de la population des pays développés et en développement. Notre propos ici est de redonner vie à l'expansion commerciale, ce qui n'est pas pareil. Nous n'attendons pas de l'OMC qu'elle libéralise le commerce, mais qu'elle corrige les nombreux défauts du système économique international tel qu'incarné par les institutions de Bretton Woods.

L'OMC doit continuer à améliorer son fonctionnement. En juillet, nous étions d'accord sur de nombreuses questions et nous serions bien mal inspirés si nous renoncions à cet acquis. La Conférence parlementaire sur l'OMC, qui est peut-être la future Assemblée parlementaire de l'OMC, peut y contribuer puissamment parce qu'elle permet aux parlements de pays qui ne sont pas encore membres de l'OMC de faire entendre leur voix.

Les parlements ont une double responsabilité. Les parlements nationaux et le Parlement européen doivent contrôler les négociations commerciales avant, pendant et après leur déroulement. Cela, nous pouvons le faire ensemble ou séparément. Il ne serait pas logique, pour nous, de soutenir une vision parlementaire sur des questions mondiales, plutôt que de contrôler l'action de tel gouvernement dont les mains sont peut-être liées en raison de la situation politique interne. Les parlements peuvent parfois porter des desseins plus larges que les gouvernements et ils peuvent rappeler les gouvernements à leur devoir.

M. B.A. Martins (rapporteur)

Comment trouver le juste milieu entre les intérêts des pays développés et en développement ? La réalité objective est que les uns et les autres ne sont pas sur le même pied d'égalité économique. L'idéal serait un équilibre aussi équitable que possible entre l'intérêt de tous les membres dans le cadre actuel de l'OMC. Or, les priorités et les capacités varient énormément d'un pays à l'autre, ce qui nous oblige à agir en permanence. La difficulté du traitement spécial et



différentiel est qu'il faut une méthode définissant clairement les droits et obligations de tous les membres, sachant que les besoins de chacun en matière de développement varient et appellent des réponses différentes.

Dame B.A. Miller (intervenante)

L'OMC devrait se doter d'une commission permanente sur la réforme procédurale et institutionnelle dont les travaux seraient éminemment consultatifs, et adopter un calendrier de mise en œuvre plus progressif.



Il serait temps, par ailleurs, d'établir des catégories plus fines pour les membres de l'OMC. La réalité est qu'il existe une très grande diversité de pays en développement. Ainsi, la Barbade a une économie petite et vulnérable. Ses seules ressources sont le soleil, le sable et la mer. Son avenir, comme de nombreux autres pays similaires, est dans les services et le capital humain qu'elle a construit au fil des ans. Le Brésil est l'un des pays les plus vastes et il est richement doté en ressources. En aucune facon, on ne saurait comparer la Barbade au Brésil, et pourtant c'est ce qu'on fait à l'OMC. Les pays aux économies petites et vulnérables, à eux tous, seraient bien en peine de provoquer une distorsion dans l'économie d'un autre pays, tant leur part dans les échanges mondiaux est infime. Ils constitueraient une troisième catégorie parfaite de pays, comme les pays en développement fortement industrialisés.

On voit de plus en plus d'objections aux positions des pays aux revenus moyens émanant d'autres pays en développement. Le MSS n'est qu'un exemple.

Mme C. Muscardini (intervenante)

L'OMC peut devenir une force considérable, et le commerce international un moyen et non un problème. Le commerce électronique est intéressant, à cet égard, parce qu'il n'est pas régi par des règles et peut se retrouver victime de la spéculation et d'un mauvais contrôle qualité. Encore une question sur laquelle l'OMC devra se pencher. Le processus d'accession à l'OMC doit être rationalisé et de nouvelles catégories de pays seraient utiles à cette fin.

M. S. Harbinson (intervenant)

Les accords obtenus à ce jour dans le cadre du Cycle de Doha ne sont peut-être pas parfaits, mais ils restent fidèles au principe fondamental du développement. Ne faisons pas du parfait l'ennemi du bien. Finissons les négociations aussi vite que possible. C'est-à-dire achevons les négociations sur les modalités en 2008 et le Cycle lui-même en 2009.

Car il serait très risqué de ne pas conclure le Cycle de Doha dans les plus brefs délais. Ce ne serait pas la mort de l'OMC dans son ensemble. L'organisation conserverait ses fonctions de règlement des différends et continuerait à examiner les politiques commerciales et à contrôler les accords existants. Ce serait, par contre, un coup porté à sa crédibilité comme enceinte de négociation.

Le vrai risque est que l'Agenda de Doha pour le développement s'effiloche. Le monde n'est pas en train de se simplifier, loin de là. De nouvelles questions se posent, toujours plus nombreuses, touchant aux critères du travail ou à l'environnement. Il faudra bien les prendre en

compte un jour. Or, on ne pourra le faire que lorsque des questions plus anciennes, comme celle de l'équité, auront été réglées. Le statu quo n'est pas acceptable, mais c'est ce que nous aurons si l'Agenda de Doha pour le développement n'est pas mené à son terme.



LE COMMERCE INTERNATIONAL PEUT-IL CONTRIBUER A ATTENUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

Document de travail présenté par Mme Khunying Kalaya Sophonpanich (Thaïlande)

C'est pour moi un honneur d'aborder un sujet qui est en passe de devenir une préoccupation immédiate pour chacun d'entre nous. Ces dernières années, nous avons tous assisté à des changements climatiques spectaculaires et à des désastres dans le monde.

Tout d'abord, je voudrais vous parler de ce qui s'est passé dans mon pays, la Thaïlande.

La Thaïlande est un pays dont l'économie repose principalement sur l'agriculture. C'est l'un des six plus grands producteurs et exportateurs mondiaux de produits alimentaires. Nous avons toujours produit du riz, des fruits, des herbes aromatiques et des légumes, principalement pour satisfaire la demande locale et exporter les excédents. Progressivement, notre production s'est orientée vers les exportations. Après la Seconde Guerre mondiale, l'irrigation des terres s'est développée et nous avons progressivement connu une "révolution verte", qui a rendu la pratique de la monoculture de plantes telles que le maïs, la canne à sucre et le manioc de plus en plus répandue et lucrative.

Des routes ont été construites pour désenclaver le pays et ouvrir l'arrière-pays au marché mondial.

Les agriculteurs gagnaient bien leur vie et la Thaïlande engrangeait des devises étrangères qui lui permettaient d'investir dans les infrastructures. La prospérité augmentait, mais on ne se souciait guère du fait que le développement des zones cultivées détruisait les forêts et les bassins hydrographiques. Dans le passé, les forêts représentaient 70 pour cent de notre territoire. Aujourd'hui, ce chiffre est tombé à environ 26 pour cent.

Nous sommes aussi lancés dans nous l'industrialisation il y a environ cinquante ans, car c'était la tendance de l'époque. Nous nous sommes efforcés d'attirer les investissements étrangers en proposant des mesures d'incitation fiscale, de réduction des droits d'importation, des licences monopolistiques, des zones industrielles et de nombreux autres avantages. Ces nouvelles industries ont aussi créé des besoins plus importants en matière d'infrastructures telles que barrages, centrales électriques, réseaux de transport et de communication, ce qui a accéléré la déforestation.

Peu d'entre nous étaient conscients des conséquences de ce phénomène, notamment la pollution, les émissions de dioxyde de carbone, la prolifération de logements insalubres et l'érosion des sols. En nous lançant dans une course à la croissance, nous avons donc détruit notre environnement. Nous avons pris à la terre, mais nous ne l'avons pas protégée.

C'est la détérioration de nos forêts qui m'a incitée à lancer un projet de reforestation sous l'égide de la Fondation de l'Institut Rajapruek, dont je suis la Secrétaire. La Fondation a pour unique objectif d'étendre les zones forestières dans le pays, tout en menant des actions de sensibilisation en matière d'environnement auprès de tous les Thaïlandais. Notre slogan est le suivant : "tous les Thaïlandais peuvent contribuer à reverdir le pays".

Pendant les 21 dernières années, la Fondation s'est consacrée à susciter une prise de conscience de notre responsabilité collective envers notre environnement, et s'est employée à promouvoir la plantation d'arbres pérennes et d'arbres à feuilles persistantes dans le pays en coopération avec des citoyens thaïlandais d'horizons divers, afin de rendre à notre terre ce que nous lui devons. Grâce à divers projets, nous avons pu planter plus de 20 millions d'arbres.

L'un des projets dont la Fondation et moi-même sommes le plus fières est le projet de reforestation lancé en hommage à Sa Majesté le roi de Thaïlande à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de son couronnement en 1996.

En 1994, le gouvernement de coalition dirigé par le Parti démocratique a lancé un projet de reforestation dans plusieurs bassins versants de Thaïlande. L'objectif était de planter plus de 800 000 hectares de forêt en dix ans pour célébrer le 50ème anniversaire de l'accès de Sa Majesté au trône. Le gouvernement a sollicité la coopération des entreprises publiques et des principales entreprises privées, des banques, des fonctionnaires, ainsi que de la population pour réaliser son projet en l'honneur du Roi. Le monarque étant l'objet d'une grande révérence en Thaïlande, Sa Majesté la Reine a lancé un appel public au peuple et au gouvernement, à la suite duquel les principales institutions thaïlandaises ont contribué au projet à hauteur d'environ 500 millions de dollars E.-U. sur une période de 15 ans.

Pour la première fois dans l'histoire de la Thaïlande, nous avons pu inverser la tendance de la déforestation. Nous avons réussi à accroître nos zones forestières de 10 pour cent, en les faisant ainsi passer aux 26 pour cent actuels.

Il était dans l'ordre des choses que la Fondation devienne le cocontractant des principales entreprises engagées dans l'effort de reforestation, puisqu'elle avait déjà mené à bien plusieurs projets de reforestation grâce aux dons qu'elle avait reçus. De 1994 à aujourd'hui, la Fondation a planté et entretenu plus de 10 millions d'arbres dans des bassins versants sur plus de 13 000 hectares de terre, dans le cadre du projet en l'honneur de Sa Majesté le Roi.

Nous avons engagé les villageois à planter des arbres et à les entretenir, ce qui a été suivi d'effet. A mesure que les arbres ont poussé, les villageois ont de nouveau pris conscience des avantages de la forêt. Les oiseaux, les animaux et les crabes sont revenus. Les sols sont redevenus humides et fertiles. L'eau est devenue abondante et plus propre. Les forêts ont aussi fourni des herbes aromatiques et des médicaments. Au bout de trois ans, la gestion des forêts a été transférée au Service des forêts et nous avons pu obtenir que les villages continuent à prendre soin des forêts.

C'était là une solution dans laquelle toutes les parties étaient gagnantes! La Thaïlande a pu reprendre

possession de nombreux territoires pour y replanter des forêts. Les villageois ont été payés pour reconstruire leur environnement. Ils n'ont plus été contraints de quitter la campagne pour aller travailler dans les villes ou à l'étranger. Certains, qui travaillaient dans les villes, sont rentrés. Ils ont aussi appris à comprendre la valeur et l'importance des forêts pour l'environnement et la signification du développement durable. En d'autres termes, les arbres sont la solution.

Je souhaiterais revenir à une très brève histoire de la croissance économique thaïlandaise ces 50 dernières années. Notre histoire nous enseigne que le commerce, notamment le commerce international, a eu une incidence néfaste sur l'environnement et le climat. Certes, le commerce nous apporte davantage de richesse matérielle et davantage de revenus, mais tout pays doit en comprendre les effets éventuels sur sa société, sa culture, son environnement et son climat. Pour résumer, nous devons comprendre les avantages que représente le commerce international pour les peuples, mais aussi ses inconvénients éventuels, ainsi que la structure et les politiques que nous devons mettre en œuvre pour réduire ces effets négatifs.

Trop souvent, nous oublions que le développement durable doit suivre de près l'intérêt de la population, faute de quoi tout avantage sera de courte durée.

Permettez-moi de vous donner un exemple : on trouve au Sud de la Thaïlande la très charmante île de Koh Lanta. La population de l'île est d'environ 20 000 habitants. Koh Lanta est devenue une destination populaire auprès des Scandinaves pendant les mois d'hiver qui, bien que frais, sont plus chauds que les étés scandinaves. L'île possède des plages agréables. Les habitants y sont aimables et serviables. Il fallait auparavant faire deux trajets en bac pour arriver jusqu'à l'île, ce qui réduisait le nombre de touristes. Les Scandinaves venaient avec leurs familles et passaient plusieurs mois sur l'île en hiver

Le gouvernement central a construit une route autour de l'île pour répondre aux besoins du tourisme, et bientôt de nombreux hôtels et pensions de famille ont été construits par des investisseurs étrangers au bord des plages. La nécessité de protéger l'environnement et de mettre en place un véritable réseau d'égouts n'ayant pas été prise en compte, les cours d'eau se sont vite trouvés bouchés. Les capacités de la décharge ont rapidement été dépassées par l'augmentation des déchets. La zone forestière a été réduite de plus de moitié. Les habitants de l'île ont constaté que le coût de la vie avait augmenté, tandis que les revenus qu'ils tiraient de leurs activités

traditionnelles de pêche n'avaient pas suivi. Les meilleurs emplois de l'industrie touristique en pleine expansion ont été pourvus par des habitants du continent mieux éduqués, originaires d'autres régions du pays. Ce n'est que récemment qu'un établissement d'enseignement secondaire du premier cycle a été ajouté à l'école primaire.

Bientôt, nous n'aurons plus de paradis tropical. Les touristes ne seront plus attirés par l'île et nous serons confrontés au mécontentement social. Par conséquent, même sans grandes usines et sans déchets toxiques, nous pouvons détruire notre précieux environnement.

Toutefois, de par mon expérience politique passée, en tant que parlementaire, j'ai constaté que le commerce et les investissements sont et continueront à être de plus en plus mondialisés, et de plus en plus intensivement, par des moyens multilatéraux et bilatéraux.

Je crois que le système commercial multilatéral placé sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce peut jouer un rôle vital pour atténuer les changements climatiques. Le Cycle actuel de négociations commerciales de Doha, dans lequel l'un des principaux objectifs est de réduire considérablement les subventions agricoles ayant un effet de distorsion sur les échanges, qui sont principalement le fait des pays riches, pourrait avoir un effet très positif sur les contraintes imposées à notre environnement et à notre climat. Pour atteindre l'objectif de la réorganisation des subventions agricoles qui faussent les échanges, il faudrait ouvrir davantage de perspectives aux pays, notamment aux pays en développement. Cela permettrait de rendre les conditions égales pour tous en matière de production alimentaire et d'éviter que les subventions ne faussent les prix mondiaux. Il serait alors plus avantageux de se lancer dans l'agriculture durable, semblable à notre mode de production agricole traditionnel. En outre, au titre du Cycle de Doha, les membres de l'OMC négocient actuellement la libéralisation des biens et services environnementaux. qui pourrait avoir pour effet de contribuer à faciliter

et élargir l'accès de ces biens et services au marché, et contribuer ainsi indirectement à atténuer les changements climatiques. Il importe aussi d'indiquer que, dans le cadre du Cycle de Doha, plusieurs autres négociations pourraient être très bénéfiques pour l'environnement en général, notamment celles qui visent à réduire les subventions à la pêche pour limiter le problème de la surexploitation des stocks de poisson et l'épuisement des ressources naturelles.

Toutefois, il sera toujours difficile de déterminer si le commerce international peut contribuer à atténuer les changements climatiques à moins d'aborder effectivement les questions essentielles suivantes : transparence des processus, obligation de rendre des comptes devant les citoyens et participation de la population.

Le facteur le plus important est de comprendre clairement quelles activités économiques doivent ou ne doivent pas être engagées dans le domaine du commerce et de l'investissement, et quels paramètres doivent s'appliquer à cet effet, par exemple la construction de grands barrages, etc. Tous ces problèmes doivent essentiellement faire l'objet de décisions politiques, fondées sur des connaissances et des informations adéquates. Ce sont là des défis cruciaux auxquels les pays en développement sont confrontés et continueront à être confrontés à l'avenir.

Je suis certaine que de nombreux pays connaissent des expériences semblables à celle de la Thaïlande. Aujourd'hui, nous sommes plus conscients des effets de la croissance économique et du commerce sur les changements climatiques et l'environnement et nous les connaissons mieux. Nous disposons également des recommandations et des orientations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Groupe intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques (GIEC), ainsi que d'une quantité considérable de connaissances et d'experts pour nous conseiller. Nous devons suivre, surveiller et protéger notre monde et notre patrimoine.

LE COMMERCE INTERNATIONAL PEUT-IL CONTRIBUER A ATTENUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

Document de travail présenté par MM. Paul Rübig et Alain Lipietz (Parlement européen)

Une lutte commune contre le changement climatique

Depuis 1800, la température de notre planète a augmenté de 0,7°C. Le scénario du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), qui limite le réchauffement climatique à venir à une augmentation de +2 à +2,4°C, prend comme base une réduction des émissions de gaz à effet se serre de 25 à 40 % d'ici 2020 dans tous les pays développés et de 80 % d'ici 2050. Si le premier délai n'est pas respecté, le réchauffement climatique dépassera inexorablement les 3°C, à un coût que le rapport Stern évalue à 5 trillions d'euros.

1. Responsabilités communes mais différenciées

A l'évidence, les responsabilités et les coûts diffèrent d'un pays à l'autre.

Les pays du Nord sont certes responsables de la majeure partie des rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, mais ils ont (à l'exception des Etats-Unis) entamé un processus en vue de réduire leurs émissions (même si la route est encore longue).

Par ailleurs, les pays en développement demeurent, pour la plupart, en dessous du seuil de ce que l'écosystème de la Terre peut absorber par habitant. Néanmoins, les pays "émergents" sont en passe de dépasser ce seuil. Bien que les pays qui extraient les combustibles fossiles aient déjà dépassé ce seuil, il serait en fait logique de comptabiliser les émissions locales provoquées par le processus d'extraction ou la transformation primaire des combustibles fossiles

dans "l'empreinte écologique" des pays qui les consomment.

Etant donné que l'agriculture joue un rôle plus important dans les pays du Sud, ceux-ci sont particulièrement exposés au changement climatique, mais, en raison de leurs ressources limitées, leur adaptation à la situation est plus difficile.

Pour résumer, les principaux responsables du changement climatique passé sont les pays du Nord, et de plus en plus les pays émergents, alors que les principales victimes sont les pays pauvres du Sud. C'est pourquoi le Sommet de la Terre à Rio et la Convention sur les changements climatiques (CCC, 1992) mentionnent "le principe général des responsabilités communes mais différenciées et compte tenu de leurs capacités respectives". En conséquence, les pays (parties) développé(e)s doivent prendre les rennes de cette lutte contre les changements climatiques et les effets négatifs qui en découlent. Toutes les politiques doivent intégrer cet objectif commun.

2. Le commerce international et l'effet de serre

Au cours des 20 dernières années, le commerce international a connu une croissance plus de deux fois plus rapide que la production mondiale. Ceci reflète une redistribution internationale du travail pour optimiser les coûts liés aux salaires et à la fiscalité, mais les coûts du transport ne comprennent pas le coût qui résulte des émissions de gaz à effet de serre. En outre, pour les produits qui génèrent une forte émission de gaz à effet de serre (comme

le ciment), la délocalisation de l'industrie permet parfois aux entreprises de se soustraire à la réglementation nationale sur la protection du climat. Il est dès lors nécessaire de parvenir à un accord mondial en vue d'empêcher ce type de mouvement ("fuite de carbone") et de créer des conditions égales pour tous.

Dans certains cas, la répartition internationale du travail a des effets positifs : elle est essentielle pour la production des matières premières dont le lieu de production est déterminé par la géographie.

Le coût du transport en termes d'émissions de gaz à effet de serre doit être réduit, le "coût climatique" doit être intégré dans le prix et des plateformes intermodales devront être construites pour des formes de transport qui produisent peu d'émissions de gaz à effet de serre (transport maritime, fluvial et ferroviaire).

Toutefois, le transport n'est qu'une des sources d'émission de gaz à effet de serre. Les émissions doivent être évaluées sur l'ensemble de la chaîne, des soustraitants au producteur final, et du producteur aux consommateurs. Il convient dès lors d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre liées à un produit, plutôt que la distance parcourue par celui-ci. D'un point de vue pédagogique, il serait souhaitable que les consommateurs connaissent la quantité de ces émissions qui peuvent être traduites en coûts.

3. Les politiques appropriées

Pour promouvoir une lutte courageuse contre les changements climatiques, les décideurs devront chercher à orienter toutes les politiques, y compris la politique commerciale, vers ce but.

Ceci nécessite des efforts diplomatiques en vue d'encourager tous les pays de l'annexe B à ratifier le Protocole de Kyoto et tous les pays du monde à ratifier un protocole post-Kyoto à partir de 2013.

Outre cet effort multilatéral, les pays peuvent agir de manière bilatérale et unilatérale. Ceux qui investiront rapidement dans des technologies propres et des technologies de production, de transport et de construction à haut rendement énergétique gagneront un avantage concurrentiel important. Toutefois, peut-on exclure la possibilité que quelques pays produisant de grandes quantités de gaz à effet de serre refusent encore après 2012 de s'engager dans cet effort commun de l'humanité?

Pour que la politique commerciale œuvre en faveur de l'environnement et contre le changement climatique, il convient de privilégier les mesures positives aux mesures négatives. Des exemples de discrimination positive ont déjà été donnés par l'OMC dans l'article 31 de la Déclaration de Doha (libéralisation supplémentaire pour les biens et les services respectueux de l'environnement) et par l'UE dans son régime "SPG plus". La discrimination négative (droits de douanes plus élevés, restrictions à l'importation, etc.) encouragerait l'utilisation des instruments de politique commerciale dans un but protectionniste, ce qui, en définitive, saperait la crédibilité des politiques commerciales et environnementales.

4. Vers un accord mondial

La gravité du changement climatique fait l'objet d'un large consensus scientifique et politique. L'idéal serait de parvenir à un accord sur le long terme entre tous les pays de la planète, après la Conférence de Bali où tous les pays, y compris les Etats-Unis, se sont engagés à conclure un accord post-Kyoto complet et ambitieux.

Il conviendra de rendre les autres accords multilatéraux (OMC, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) conformes à l'accord post-Kyoto, ce qui nécessitera quelques ajustements.

Une coopération étroite entre l'OMC et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Convention sur les changements climatiques sera nécessaire.

Il sera également important de promouvoir un progrès rapide dans la mise à jour de la définition de l'OMC des biens et des services environnementaux, afin de réduire ou de supprimer les barrières tarifaires et non tarifaires pour "les biens et les services verts".

5. Accords commerciaux régionaux

Les accords commerciaux régionaux et interrégionaux doivent inclure la dimension climatique, conformément à la lettre et à l'esprit de la CCC. Il en va de même pour les politiques de prêt des institutions financières multinationales et régionales, qui devront accorder des prêts en tenant compte des objectifs de lutte contre les changements climatiques définis dans le scénario "+2°C" du groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, ce qui suppose de supprimer progressivement le soutien aux projets reposant sur les combustibles fossiles. Les mêmes lignes directrices devront être appliquées par les agences nationales de crédit à l'exportation et d'investissement direct.

De nombreux pays en développement, qu'ils soient ou non producteurs de combustibles fossiles ou de biocarburants, figurent parmi les premières victimes du changement climatique. Il serait donc peu souhaitable que des sommes toujours plus élevées soient octroyées à des fonds de solidarité, qui pourraient être nécessaires pour financer l'adaptation au changement climatique au titre du chapitre "coopération" des accords d'association, si le chapitre commercial de ces mêmes accords contribuait à aggraver l'effet de serre plutôt qu'à l'atténuer.

6. Promouvoir une politique autonome de lutte contre le changement climatique

Unilatéralement, les grandes puissances commerciales devront accorder une exemption totale des droits de douanes pour les produits "propres" (ampoules à très basse énergie, etc.), conformément aux règles fixées par l'OMC. Dans le même temps, et conformément à la CCC, elles devront rendre les technologies propres disponibles à un "taux préférentiel", en s'inspirant des principes de "licence obligatoire" adoptés à Doha pour les médicaments.

En outre, les membres de l'OMC pourraient interdire l'importation de bois exotiques lorsqu'elle contribue au changement climatique via le transport ou la réduction des écosystèmes qui absorbent les gaz à effet de serre. L'application des réglementations forestières sur la gouvernance et les échanges commerciaux qui régissent ce problème doit être rendue obligatoire.

Dans l'idéal, les objectifs qu'un pays ou une union douanière se fixe ne doivent pas être fondés sur les émissions causées par ses fabricants, mais sur la masse de produits qu'il/elle consomme (appelée "l'empreinte écologique"). Mais c'est très difficile à faire pour le moment. Le meilleur moyen de contrôler les émissions est d'agir au moment de la production et d'utiliser les systèmes d'échange de quotas d'émission.

La décision européenne d'inclure l'aviation dans le système de quotas européen, y compris pour les aéronefs en provenance de pays tiers, à moins que ces pays ne disposent d'un système équivalent, est un premier pas vers l'inclusion du coût total des émissions de carbone dans le prix des biens et des services à destination.

Si l'accord post-Kyoto n'est pas approuvé par tous les grands producteurs de gaz à effet de serre, les signataires de cet accord pourraient devoir envisager l'introduction de mesures qui garantiront une concurrence équitable entre les entreprises soumises à des limites sur leurs émissions de gaz à effet de serre et celles qui produisent dans des pays qui ne sont pas parties à l'accord, qui jouiraient autrement d'un avantage concurrentiel.

L'investissement dans les industries doit également être optimisé pour éviter autant que possible les transports inutiles. Des plateformes multimodales, qui fournissent un accès aux voies d'eau et au réseau ferroviaire, encourageraient les formes de transport les plus respectueuses de l'environnement. Les pays industrialisés devront coopérer avec les pays développés pour la sélection et le financement de systèmes intermodaux "propres" de ce type.

En ce qui concerne les normes de fonctionnement pour les biens de consommation (véhicules, appareils ménagers), tous les membres de l'OMC sont libres d'imposer des normes ambitieuses d'efficacité énergétique sur leurs marchés nationaux, à condition qu'ils respectent la règle de l'OMC concernant les "produits nationaux" (selon laquelle les mêmes normes sont appliquées quelle que soit l'origine du produit).

Dans cette perspective, souvenons-nous que le paragraphe 17 de la résolution du Parlement européen du 31 janvier 2008 sur le bilan de la Conférence de Bali sur le changement climatique (COP 13 et COP/MOP 3), "salue la décision de lancer un programme stratégique pour augmenter le niveau d'investissement dans le développement, le transfert et le déploiement des technologies d'atténuation et d'adaptation à destination des pays en développement, ainsi que la mission, confiée au groupe d'experts sur le transfert technologique, d'évaluer les lacunes et les obstacles concernant l'accès aux ressources financières et leur utilisation".

THEME DE FOND (B)

"LE COMMERCE INTERNATIONAL PEUT-IL CONTRIBUER A ATTENUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?"

REMARQUES LIMINAIRES

Mme Pikulkeaw Krairiksh (Sénatrice, Thaïlande)

Après la Seconde Guerre mondiale, l'économie de la Thaïlande a connu une croissance rapide. Le pays a développé son agriculture et construit des routes reliant l'intérieur des terres au commerce extérieur. Ce faisant, nous avons détruit des forêts. Nous avons également lancé l'industrialisation. Les industries nouvelles ont accru les besoins en infrastructures : barrages, centrales électriques et routes... et d'autres forêts ont été anéanties.



Nous venons seulement de prendre conscience des effets indésirables du développement économique. Dans la ruée vers la croissance, nous détruisions notre environnement. Nous prenions à la terre sans rien lui rendre

Notre priorité aurait dû être aux gens, celle des plans nationaux de développement était, toujours, au développement économique. Résultat : des inégalités criantes. Près d'un million de Thaïlandais ne peuvent plus gagner leur vie chez eux, dans l'agriculture ou l'industrie, et sont désormais travailleurs migrants à l'étranger. Le commerce international nous a permis d'obtenir la croissance économique, mais nous n'avons pas su nous protéger de ses effets néfastes.

Reconnaissons-le: notre croissance était fondée sur des combustibles fossiles bon marché. Mais les cours de l'énergie ne pourront qu'augmenter désormais. Il faudra passer à un mode de production fondé sur une énergie chère. La plupart des gens en ont conscience mais ne savent pas comment changer. De plus, il nous faut protéger l'environnement et ne tolérer qu'un développement respectant les critères les plus stricts. Comment, sinon, attirer des touristes et de bons investissements étrangers? Comment, sinon, aurions-nous un air propre, des routes propres, une eau propre, des décharges propres, un environnement avenant pour nos propres enfants?

Enfin, nous devons investir davantage dans le capital humain et ne tolérer qu'un développement visible et concret pour les gens et non pour les seules statistiques économiques nationales. Le monde a obtenu des succès économiques bâtis sur des combustibles fossiles bon marché et abondants. Or, nous devons changer rapidement en améliorant la vie sans détruire l'avenir.

Un exemple : en 1986, un projet de reforestation a été lancé sous le nom de Rajapruek Institute Foundation, incitant les villageois à planter des arbres et à en prendre soin. Ce fût un succès sur tous les plans. La Thaïlande a récupéré beaucoup de terres et de forêts. Les villageois ont été payés pour réparer leur environnement. Ils n'ont pas quitté leur terre pour la ville ou pour l'étranger. Certains sont même revenus des villes. Ils ont appris à apprécier les forêts à leur juste valeur et, surtout, ce que signifie un développement durable. Autrement dit, les arbres sont la réponse.

Mon expérience de parlementaire m'a appris que commerce et investissement sont devenus plus intensifs et interdépendants, et qu'ils le seront de plus en plus. Je suis convaincue que le système commercial multilatéral sous l'égide de l'OMC peut contribuer puissamment à atténuer les changements climatiques. Le Cycle de Doha, dont l'un des objectifs principaux est de réduire nettement les subventions agricoles qui faussent le commerce, subventions essentiellement accordées par les pays développés, pourrait avoir une incidence heureuse en allégeant le tribut payé par l'environnement et le climat.

Dans le Cycle de Doha, les membres de l'OMC négocient la libéralisation de biens et services environnementaux qui pourraient, ainsi, mieux accéder au marché et, partant, atténuer indirectement le changement climatique. D'autres questions faisant l'objet de négociations dans ce Cycle de Doha pourraient aussi profiter à l'environnement dans son ensemble, notamment la réduction des subventions à la pêche, l'atténuation de la surpêche et de l'épuisement des ressources naturelles.

Il est difficile de dire si le commerce international peut contribuer à atténuer les changements climatiques tant que les conditions suivantes, essentielles, n'auront pas été remplies : transparence, obligation de rendre des comptes publics et participation des citoyens. Le plus important est de savoir clairement quelles activités économiques relevant de la sphère du commerce et de l'investissement, par exemple la construction de grands barrages, doivent être entreprises et avec quels paramètres.

M. Paul Rübig (membre du Parlement européen)

La température de notre planète a augmenté de 0,7° C depuis 1800. Les experts de l'ONU prévoient un changement moyen de 1,8 à 4° C sur les 100 prochaines années. D'une part, nous devons nous adapter à un monde qui change; de l'autre, nous devons réfléchir aux moyens d'atténuer les effets négatifs du réchauffement climatique et à l'impact de notre action politique en faveur d'un environnement durable.

Nous connaissons tous la Stern Review.⁴ Selon cet état des lieux, si rien n'est fait, le coût des dommages à l'environnement serait de 5 trillions d'euros environ. Il importe donc de réfléchir à ce que nous pouvons faire et je me félicite de ce que la Conférence parlementaire sur l'OMC prenne, pour la première fois, des mesures pour agir.

Hier, le Parlement européen votait sur le système d'échange de quotas d'émissions. Un événement important car l'Europe veut agir et donner l'exemple. Elle s'est donc dotée des instruments juridiques nécessaires à cette fin. Certes, ce système suscite débats et polémiques mais, en démocratie, c'est la majorité qui l'emporte.

Hier, le Parlement européen a aussi voté sur la directive relative aux énergies renouvelables. L'OMC sera heureuse d'apprendre qu'une forte majorité des parlementaires européens a opté pour le libre-échange dans ce domaine. Nous savons que les Etats-Unis ont libéralisé, il y a quelques années, les biens respectueux de l'environnement. Nous pensons que



Nicholas Stern, The Stern Review: The Economics of Climate Change, Cabinet Office, HM Treasury, Janvier 2007.

ce n'est pas suffisant. Nous devons réfléchir aux domaines qui nécessitent plus de coopération internationale dans le cadre de l'OMC pour un avenir durable.

Le Conseil européen a proposé une baisse de 20 pour cent des émissions de CO2 ce qui est un objectif ambitieux. L'Europe commence, désormais, à agir au plus haut niveau pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais aussi pour accroître l'efficacité dans la production et la consommation d'énergie. A cette fin, le Parlement européen a accueilli, ces deux dernières années, l'Energy Globe Awards récompensant l'idée la plus simple et la meilleure qui, sur plus de 800 provenant d'au moins 60 pays, montre ce qu'on peut faire dans la vie de tous les jours pour économiser l'énergie. La cérémonie de cette année, retransmise dans le monde entier, s'est déroulée en présence de Kofi Annan, Mikhail Gorbachov, José Manual Barroso et Hans-Gert Pöttering.

Les meilleures pratiques sont un moyen des plus efficaces pour apprendre les uns des autres.

Lors du débat sur le système d'échange des quotas d'émissions, le Parlement européen s'est prononcé en faveur du Mécanisme de développement propre et d'une mise en œuvre conjointe, ce qui signifie que 50 pour cent des 60 milliards d'euros collectés aux enchères iront à des PMA pour leur permettre d'améliorer leur mode de consommation.

Les pays en développement restent, cependant et pour la plupart d'entre eux, en deçà du seuil que l'écosystème de la terre peut absorber par habitant. Mais les pays émergents sont en train de franchir ce seuil, comme ceux qui extraient les combustibles fossiles. Il serait donc légitime de compter les émissions locales causées par le processus d'extraction ou de transformation primaire des combustibles fossiles dans l'empreinte écologique des pays qui les consomment. On le voit, il faut agir partout dans le monde.

En outre, l'agriculture a considérablement changé en raison de la croissance de la demande en nourriture humaine et animale. Certaines régions du monde excellent en production, mais doivent envisager des méthodes durables de gestion de l'eau et de culture. Elles doivent se garder de gaspiller l'énergie. C'est pour cela que le Sommet de la Terre, tenu en 1992 à Rio de Janeiro, et l'UNFCCC parlent de responsabilités et de capacités communes mais différenciées.

Le commerce international a lui aussi sa part dans les gaz à effet de serre. Au cours des 20 dernières années, les échanges ont augmenté deux fois plus vite que la production mondiale. L'Europe et les EtatsUnis comptent environ 450 millions d'automobiles, contre près de 50 millions actuellement pour la Chine. Si le développement de la Chine suit le même chemin que celui de l'Europe et des Etats-Unis, les possibilités d'obtenir des automobiles et des carburants adéquats seront très vite épuisées. Il faut de l'innovation, des investissements et des idées neuves.

C'est pourquoi le Parlement européen, dans le débat sur le budget 2009, envisage de doubler le montant alloué à la recherche sur le changement climatique. Il a également mis en place le programme de compétition et d'innovation (4 milliards d'euros), dont une section concerne l'"énergie intelligente". Ce sera l'une des voies royales vers la maîtrise de l'énergie.

L'efficacité c'est aussi l'intégration des coûts du climat dans les prix des biens et des services. Il faudra aussi réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports et tenir compte des transports fluviaux, ferroviaires et maritimes. Les TIC seront précieuses à cette fin.

Il n'est pas de politique adéquate sans efforts diplomatiques. Tous les pays de l'Annexe B doivent être encouragés à ratifier le Protocole de Kyoto et tous les pays, sans exception, à ratifier le protocole post-Kyoto, pourquoi pas dès l'année prochaine. Il faut veiller, désormais, à ce que les pays agissent bilatéralement, mais aussi unilatéralement.

Nous devons nous inspirer des pays prompts à investir dans des technologies propres et des méthodes de production efficaces, qui ont des systèmes de transport et des technologies de construction efficaces. Les petites et moyennes entreprises sont, à cet égard, essentielles. Les entreprises familiales, notamment, doivent être encouragées parce qu'elles incarnent l'apprentissage sur place tout en étant connectées aux sources de la connaissance.

Il faut, enfin, modifier la définition des biens et services à l'OMC en vue de réduire, ou de supprimer, les barrières tarifaires et non tarifaires pour les biens et services verts. L'OMC doit réfléchir à l'amélioration des politiques de prêt des institutions financières régionales et multinationales en termes de crédit immobilier et de prêts garantis. Bref, la consommation est la cible et nous devons trouver en quoi elle peut changer.

Mme Vesile Kulacoglu (Directrice de la Division du commerce et de l'environnement, Secrétariat de l'OMC)

Le changement climatique et le commerce sont, aujourd'hui, au centre des préoccupations

internationales, aux côtés de la crise alimentaire et du resserrement du crédit. Les négociations battent leur plein pour conclure un accord international sur le changement climatique à Copenhague en 2009. Pour le commerce, il existe un système international bien établi, qui négocie et élabore des règles depuis 60 ans.

Cela suscite un débat nourri sur l'impact du commerce sur le changement climatique et celui du changement climatique sur les politiques commerciales. En somme, le commerce est perçu dans ce débat comme un défi et un moyen dans la lutte contre le changement climatique. Il faut intervenir là où le commerce et le climat interagissent, produisant une multiplication de règles nationales qui visent à atténuer le changement climatique. L'autre difficulté pour le commerce est l'effet des mesures contre le changement climatique sur la compétitivité et la tendance à se servir de mesures commerciales pour éviter les fuites de carbone. Or, le Cycle de Doha est l'occasion rêvée pour, profitant du commerce, faciliter l'accès à des biens et services respectueux de l'environnement.

Quels sont les effets du commerce sur le changement climatique ? D'aucuns pensent que les ouvertures commerciales risquent d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre puisqu'on brûle plus de combustibles fossiles pour produire, transporter et consommer les biens et services échangés. C'est intuitivement vrai. Mais l'impact global du commerce sur les émissions de gaz à effet de serre ne peut être déterminé intuitivement et à priori. Il faut des études sur le CO2 incorporé au commerce. S'agissant de la contribution du commerce aux émissions de gaz à



effet de serre, on pense aussi aux services de transport. C'est encore un domaine où des études supplémentaires s'imposent.

Selon les estimations de l'Agence internationale de l'énergie, les quantités de CO2 émises varient en fonction du mode de transport. Le transport maritime représente 3 pour cent des émissions de CO2, pourtant 90 pour cent des biens échangés sont transportés par mer. Il est donc facile de calculer l'empreinte carbone du transport des marchandises.

Pour les politiques nationales, beaucoup de pays (des Etats-Unis à la Chine, ainsi que de nombreux pays en développement) ont mis en place depuis dix ans, ou sont en train de mettre en place, une foule de mesures d'adaptation et d'atténuation ainsi que des programmes visant à lutter contre le changement climatique. La régulation intervient, en gros, sur trois fronts

D'abord, les mesures visant à accroître l'efficacité énergétique et réduire les émissions de carbone. Elles ne sont pas nouvelles. Ce n'est pas la première fois qu'on recourt à la réglementation pour contrôler la pollution. Ensuite, viennent les mesures qui fixent un prix pour les émissions de carbone. Celles-là sont nouvelles et constituent tout un éventail. Enfin, on trouve les mesures destinées à promouvoir l'innovation dans les technologies nouvelles et leur développement.

La réglementation visant à accroître l'efficacité énergétique et à réduire les émissions de carbone a déjà été employée pour servir toute sorte d'objectifs environnementaux. Face au changement climatique, on peut dire que ces mesures sont familières depuis un certain temps. Elles ont pour but de réduire les émissions de CO2 dues aux automobiles et au processus de production, entre autres du ciment.

Les taxes sur le carbone, une forme de mesure basée sur le prix, suscitent une forte polémique. Beaucoup de pays imposent des taxes sur l'énergie mais les taxes sur le carbone se retrouvent principalement dans les pays nordiques. Le processus s'est accéléré depuis le Protocole de Kyoto et des instruments plus complexes sous forme de mécanismes basés sur le marché ont été mis en place, dont le système européen d'échange de quotas d'émissions. La Norvège s'est dotée d'un système similaire et la Nouvelle-Zélande et l'Australie sont en passe de le faire. C'est le projet de loi sur le changement climatique actuellement soumis au Congrès des Etats-Unis qui fait le plus parler de lui, toutefois.

Enfin, les technologies respectueuses de l'environnement bénéficient de subventions publiques, notamment le secteur des énergies renouvelables et des biocarburants.

Le premier objectif de toutes ces mesures doit être de protéger l'environnement et de lutter contre le changement climatique. Cependant, toutes, aussi différentes soient-elles, sont essentiellement économiques. Elles modifient les schémas de production et de consommation et, donc, ont un impact sur les conditions de la concurrence entre producteurs nationaux et étrangers. Et c'est là qu'intervient le commerce.

Quelles sont les mesures commerciales envisagées? Comme l'a dit M. Rübig, l'OMC et le Parlement européen doivent conjuguer leurs efforts pour déterminer l'impact que le système commercial international peut avoir dans la lutte contre le changement climatique. Mais tous les signaux ne sont pas positifs, parce que certains voudraient que le système commercial compense le désavantage qu'ils encourent du fait des mesures d'atténuation du changement climatique. Plus précisément, ils voudraient imposer un coût économique aux produits importés, à leurs frontières, équivalent au coût supporté par leurs producteurs internes en vue de réduire leurs propres émissions. En d'autres termes, ils veulent lutter à armes égales, mais du point de vue du pays importateur.

On dit aussi que les mesures contre le changement climatique pourraient avoir des répercussions sur l'efficacité environnementale, en raison d'un risque de fuites de carbone. Ces fuites de carbone pourraient annuler en partie les gains d'efficacité environnementale résultant de la réduction des émissions. Il y aurait ainsi des paradis pour pollueurs, les écarts entre les politiques environnementales des divers pays entraînant des délocalisations des industries. Là encore, je pense que le véritable risque de fuites de carbone doit être étudié de façon approfondie.

Des négociations sont en cours à l'OMC sur l'accès aux biens et services respectueux de l'environnement. Ces négociations sont importantes parce qu'elles coïncident parfaitement avec les discussions internationales sur le changement climatique. S'agissant de l'impact du commerce international sur le changement climatique, cette question doit se poser en premier. Mais, vous le savez, les négociations sont dans l'impasse.

Mme Elisa Ferreira (membre du Parlement européen)

Les parlementaires du monde entier sont appelés, aujourd'hui, à réfléchir à ce qu'ils peuvent faire face au changement climatique. Car ce problème nous concerne tous et ne peut être résolu par un pays seul. Reste que, toute solution a ses gagnants et ses perdants, ses coûts et ses bénéfices. C'est pourquoi il importe de lancer un dialogue franc et ouvert et de sensibiliser l'opinion pour que, de cette sensibilisation, jaillisse la volonté politique de passer des discours aux actes.

Cela dit, j'aimerais remercier la Sénatrice Krairiksh des exemples pratiques de reforestation, de préservation de l'environnement contre la destruction, des effets bénéfiques et néfastes du tourisme sur l'environnement. Toutes ces questions peuvent s'enrichir d'un échange d'expériences.

Mais mon propos, aujourd'hui, est de vous informer de l'action du Parlement européen dans ce domaine. D'aucuns diront, bien sûr, que l'Union européenne n'est pas forcément un exemple à suivre, même si elle essaie de mener la lutte contre le changement climatique. En fait, l'Union européenne ne représente que 14 pour cent des émissions de gaz polluants. Elle croit, néanmoins, que, étant une institution politique et pas seulement économique, elle se doit de confronter des questions qui ont un impact sur les être humains et sur la qualité de la vie.

Pour nous, la technologie est une pièce maîtresse de la lutte contre le changement climatique. Investir dès maintenant dans les technologies, les connaissances et les bonnes pratiques, c'est s'assurer l'avantage compétitif de demain. Et c'est là une question à laquelle nous devons tous réfléchir : comment évoluent les sources d'avantages comparatifs et de compétitivité dans le monde ?

Une question si importante que le Parlement européen a chargé un groupe ad hoc de



parlementaires des diverses formations politiques et commissions techniques de débattre des thèmes transversaux concernant la lutte contre le changement climatique. Ce groupe ad hoc, dont M. Rübig et moi-même sommes membres, est la source de l'argumentaire de toutes les actions entreprises par le Parlement européen sur cette question.

La plupart des décisions touchant à l'environnement ne peuvent être prises par les seuls gouvernements nationaux. Ils doivent écouter le Parlement européen et les accords sur l'environnement doivent être décidés à la Commission européenne, au Conseil de l'Europe et au Parlement européen.

En janvier 2008, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont fixé un calendrier clair pour l'Europe. L'Union européenne a adopté les objectifs contraignants suivants : réduire les émissions de CO2 de 20 pour cent à l'horizon 2020, réduire sa consommation d'énergie de 20 pour cent dans le même délai, assurer que 20 pour cent de l'énergie proviennent de sources renouvelables (vent, soleil, mer) et que 10 pour cent de tous les combustibles utilisés soient des biocarburants. Elle ira même plus loin, réduisant les émissions de CO2 de 30 pour cent, si ses principaux partenaires dans le monde s'engagent à faire un effort comparable.

Une action de cette ampleur a un coût et implique de la volonté. Deux choses importent. D'abord, les pays développés devront faire les premiers pas, mais les pays émergents, même s'ils n'arrivent pas à réduire leurs émissions totales, doivent être capables de proposer un nouvel équilibre entre croissance et émissions. Ils peuvent aussi s'engager sur des normes sectorielles et sur des compromis dans les secteurs où ils ont un avantage comparatif énorme, tels que l'acier et le ciment. Ensuite, nous savons que l'essentiel des coûts sera supporté par des pays qui ne sont pas responsables, ou si peu, du problème. Nous devons donc contribuer à hauteur de 50 pour cent, voire plus, du produit du mécanisme basé sur le marché afin d'aider les pays les moins pourvus à améliorer les conditions climatiques et à s'adapter au changement climatique.

EXTRAITS DU DEBAT

Mme E. Papademetriou (Grèce)

Nous avons tous été déçus, je présume, lorsque le Directeur général de l'OMC a admis que le Cycle de Doha ne serait pas achevé à la fin de l'année. C'est un revers dans la lutte contre le changement climatique. Or, ce phénomène reste un problème



grave et urgent dont les causes, comme les conséquences, sont mondiales. Les questions climatiques et commerciales ont essentiellement été traitées de façon séparée, alors que les objectifs pouvaient se rejoindre avec des synergies évidentes. Seul le Protocole de Kyoto permettrait d'aligner les politiques de développement et de l'énergie de manière à stimuler la production, le commerce et l'investissement grâce à des technologies propres.

Les négociations commerciales de l'OMC doivent reprendre immédiatement car le commerce est la voie royale pour favoriser les technologies et les biens susceptibles d'atténuer le changement climatique. Rares sont les pays qui possèdent en interne les capacités et le savoir-faire leur permettant de produire ce dont ils ont besoin. Pour les pays en développement, en particulier, la libéralisation du commerce est le moyen d'acquérir rapidement des technologies indispensables. Les négociations à l'OMC, ou ailleurs, permettent de baisser le coût des biens environnementaux, les mettant à la portée des consommateurs (entreprises ou particuliers) aux prix du marché mondial.

Nous devons distribuer les biens et technologies faibles en carbone grâce à un système commercial ouvert et multilatéral. Nous devons aussi décider de ce qu'il y a lieu de libéraliser et comment.

Mme X. Chen (Chine)

Le changement climatique est un problème mondial majeur. L'UNFCCC et son Protocole de Kyoto, réponse de la communauté internationale au changement



Nous avons également institué le critère de "kilométrage alimentaire" mesurant la distance du producteur à la table du consommateur. Une association de consommateurs envisage un label de kilométrage alimentaire, en plus des indications d'additifs et d'origine. Comme on pouvait s'y attendre, le Japon a le kilométrage alimentaire le plus élevé par habitant. Résultat : émissions de CO2 élevées et champs en friche. On peut donc dire que la libéralisation commerciale excessive des denrées alimentaires a eu des conséquences regrettables au Japon.

La notion de "kilométrage-marchandises" est diamétralement opposée à celle d'avantage compétitif international. Mais nous sommes tous tenus d'adopter un mode de vie respectueux de l'environnement en réduisant, autant que possible, le transport des marchandises. J'espère que l'OMC réfléchira bientôt à des idées de ce type.

climatique, mettent en avant le principe de responsabilités communes mais différenciées. Face au changement climatique, la communauté internationale doit adhérer au cadre et aux principes fixés par l'UNFCCC.

Les troisième et quatrième rapports du GIEC font état d'un lien de cause à effet entre le changement climatique et l'utilisation de combustibles fossiles. Ils désignent aussi les responsables de ce phénomène.

La Chine, pays en développement responsable, est favorable à un concept scientifique du développement et elle agit contre le changement climatique. Elle souhaite renforcer sa coopération avec la communauté internationale à cet égard.

En effet, les problèmes environnementaux appellent une réaction concertée de tous les pays. Le Cycle de Doha vise, autant que possible, à résoudre les problèmes environnementaux mondiaux et à promouvoir un développement durable. Les politiques commerciales et de développement doivent se soutenir et non s'opposer. Pays développés et en développement doivent admettre des responsabilités communes mais différenciées.

M. T. Shinohara (Japon)

Nous devons réduire les émissions de CO2 dues aux transports superflus. Au Japon, le slogan "produire localement, consommer localement – produire et consommer selon les saisons" a été adopté partout. Désormais, les consommateurs japonais donnent leur préférence aux produits venant d'exploitations voisines.

M. R. Pal (Inde)

Le changement climatique est très préoccupant pour la communauté internationale. L'UNFCCC a établi que les pays ont des responsabilités communes mais différenciées, des capacités et des conditions sociales et économiques diverses. Elle fixe un cadre global pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Or, les pays comme l'Inde ont une grande responsabilité : réduire la pauvreté. La communauté internationale doit reconnaître que les pays en développement et les PMA sont confrontés à ce genre de problèmes.



Je crois que l'UNFCCC est un cadre plus approprié que l'OMC pour les questions touchant au changement climatique, en tout cas pour l'instant. L'une des priorités devrait être la généralisation de technologies propres, sous conditions et à des prix préférentiels. Des problèmes subsistent, en effet, dans des domaines tels que les biens environnementaux à double usage, les droits de propriété intellectuelle relatifs aux technologies propres et la création d'entreprises à capital-risque permettant aux pays en développement et pauvres d'accéder aux fonds et aux technologies.

M. D.H. Oliver (Canada)

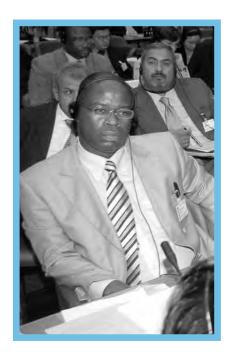
Mme Krairiksh dit que le système commercial multilatéral, sous l'égide de l'OMC, pourrait grandement favoriser la lutte contre le changement climatique, mais comment ? Que doivent faire les parlementaires à cette fin ?

Les négociations internationales actuelles sur le changement climatique devraient se conclure à Copenhague en décembre 2009. Le Canada s'oppose catégoriquement à toute mesure imposant, par d'autres moyens, des tarifs plus élevés que ceux négociés à l'OMC. Les pays participant aux négociations sur le changement climatique oublieraient-ils leurs obligations aux termes de l'OMC ? Que doivent faire les parlementaires pour maintenir l'équilibre délicat entre les obligations aux termes de l'OMC et les nécessités de la lutte contre le changement climatique ?

M. C. Kakoma (Zambie)

Les pays en développement comme la Zambie ne sont pas de gros pollueurs, mais ils pâtissent du changement climatique : les inondations et les sécheresses dues à ce phénomène détruisent les cultures de petits paysans et provoquent l'insécurité alimentaire. La communauté internationale répond par une aide alimentaire, bienvenue et nécessaire à court terme mais qui n'est pas la solution à long terme. La solution durable consiste à fournir des intrants agricoles en plus de l'aide alimentaire, de sorte que des gens sinistrés puissent produire leur propre nourriture. La solution consiste aussi à fournir des arbres pour le reboisement.

L'attribution de nourriture gratuite semble être la solution privilégiée par les pays développés et les autres donateurs, parce qu'elle représente une forme de subventions agricoles. Or, je prétends qu'une aide aux petits agriculteurs vulnérables sous forme d'intrants est un investissement. Les petits



agriculteurs ont besoin d'engrais, de semences, de pesticides et d'outils tels que des charrues à bœufs. Ils ont aussi besoin d'infrastructures telles que des barrages. Voilà qui leur permettrait d'assurer leur propre sécurité alimentaire. Ce ne serait pas une "subvention" faussant le commerce international.

Mme T. Boontong (Thaïlande)

La Thaïlande a mis en place la Thailand Greenhouse Gas Management Organization, en 2007, pour, conformément à l'objectif du Protocole de Kyoto, lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Elle considère que le Mécanisme de développement propre prévu par le Protocole est aussi un instrument précieux à cette fin.

L'OMC peut y contribuer en veillant à ce que le commerce international atténue, directement et indirectement, le changement climatique. Le Cycle de Doha pourrait considérablement, et directement, réduire la charge sur le climat en éliminant autant que possible les subventions commerciales qui faussent le commerce, égalisant les règles du jeu pour les pays en développement. Les prix ne seraient plus inéquitablement biaisés par les subventions, et les modes de production agricole durables, par opposition à l'agriculture intensive, deviendraient plus viables. La libéralisation des biens et services environnementaux, dont beaucoup sont précieux pour la lutte contre la pollution de l'air, contribuerait indirectement à l'atténuation du changement climatique. Il faut donc promouvoir les biens et services respectueux de l'environnement.

Bref, pour que le commerce international aide à atténuer le changement climatique, il faut que les technologies vertes se développent et soient transférées à d'autres pays, notamment aux pays en développement. Il faut aussi que nous veillions à ce que le commerce international soit aussi respectueux des ressources et aussi équitable que possible. Une conclusion volontariste et rapide du Cycle de Doha serait un grand pas dans la bonne direction.

M J. Kawanga (Ouganda)

La situation des PMA est singulière. Ainsi, l'Ouganda est membre fondateur de l'OMC à laquelle il attache un grand prix. Mais certaines questions ne trouvent décidément pas de réponse. Et tant pis si des villageois souffrent de la famine. Ils ne connaissent pas les décisions prises par l'OMC ou au niveau ministériel, mais ils pâtissent de leurs effets. Les PMA ne peuvent même pas s'offrir le luxe d'assister à des réunions comme celle-ci. Je demande donc à l'OMC d'aller vers les PMA et de les aider à comprendre ce qui se passe.

L'Ouganda ayant trouvé du pétrole, la situation devrait changer. Mais en quoi le changement affectera-t-il l'agriculture ?

Mme E. Ferreira (intervenante)

C'est dire s'il faut s'adapter, notamment dans les PMA, et cette question doit être prioritaire pour nous. Pour ce qui est du transfert de technologies, le changement climatique est probablement le principal moteur de la recherche sur les technologies nouvelles. Il importe donc de trouver des mécanismes permettant de transférer et de diffuser les bénéfices de la technologie.

Il est vrai que la communauté internationale doit achever le Cycle de Doha avant d'ouvrir d'autres négociations qui porteront, entre autres, sur le changement climatique. Nous ne devons pas, pour autant, créer dans l'intervalle des systèmes allant à l'encontre de nos aspirations en termes de libéralisation commerciale dans le monde. Il faut agir étape par étape, mais aussi être cohérent et trouver des connexions positives entre les contraintes environnementales et le commerce. Il faut réfléchir au critère de la durée pour ce qui concerne les biocarburants. Nous devons aussi travailler sur des normes secteur par secteur pour les industries les plus intensives en énergie. C'est la seule façon de fixer des règles égales et d'étendre le système d'échange de quotas d'émissions au plan

international. A défaut, de graves désavantages apparaîtraient qu'il faudra compenser par des barrières commerciales. Les objectifs de l'OMC doivent être compatibles avec les objectifs en matière de climat et d'environnement.

M. S. Jackou (Niger)

Le Monde du 11 septembre 2008 comporte un petit article sur l'impact des biocarburants en Amérique latine tel qu'évalué par Amis de la Terre. Selon cette association, les investissements envisagés pour les trois prochaines années permettront la production de 4 millions de tonnes de biodiesel. A cette fin, il faudra convertir, ou défricher, 9 millions d'hectares, l'équivalent de 60 pour cent de la surface actuellement cultivée en soja. Voilà un exemple de la manière dont les biocombustibles détruisent l'environnement.

Le commerce international peut-il atténuer le changement climatique ? Bien sûr, à condition que chaque pays, chaque région, chaque continent soit conscient du problème et ait une volonté politique et des moyens à la hauteur de la tâche. En revanche, le commerce international n'est pas forcément en mesure de contribuer à l'atténuation du changement climatique dans le monde d'aujourd'hui, en raison de la croissance de la population mondiale.

M. A. Sugandi (Indonésie)

L'Indonésie, qui a connu plusieurs catastrophes dues au changement climatique, entend protéger sa population contre ce danger. Elle estime que le commerce permet d'obtenir les ressources nécessaires à la protection de l'environnement, qui implique aussi de gros transferts financiers et technologiques, notamment des pays développés vers les pays en développement. La libéralisation du commerce est donc essentielle pour aider les pays en développement à se développer durablement. L'Indonésie est convaincue qu'une conclusion équilibrée du Cycle de Doha, assortie de mesures visant à faciliter le transfert de technologies faibles en carbone et respectueuses de l'environnement vers les pays en développement, de renforcement des capacités et d'assistance technique, favorisera une croissance économique durable et bénéfique à tous les niveaux : commerce, environnement et développement.

Il peut y avoir antagonisme entre les objectifs et les politiques en matière de commerce, de développement et de lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi il faut bien comprendre et analyser les rapports entre eux. A défaut, les mesures visant à atténuer le changement climatique peuvent se traduire par des distorsions dans les flux commerciaux internationaux, ou par des coûts excessifs, au détriment des pays en développement.

A la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, tenue à Bali en 2007, les ministres du commerce ont réfléchi à la manière dont le commerce pourrait atténuer le changement climatique. Ils ont évoqué, entre autres, la gestion des empreintes carbone, la réduction des barrières aux biens et services environnementaux et les transferts de technologies aux pays en développement.

M. R. Leon (Chili)

La preuve du changement climatique, c'est la multiplication des sécheresses, des pluies torrentielles, des vagues de froid et de chaleur extrêmes, des ouragans et des typhons, la fonte rapide des glaciers et de la banquise. Il faut prendre en compte la part des pays développés et en développement dans le changement climatique, telle qu'indiquée par le revenu par habitant et non en valeur absolue. En effet, on a tendance à penser que le réchauffement climatique serait imputable à la Chine et à l'Inde, alors que le Rapport 2006 sur le développement humain révèle que l'Américain moyen produit six fois plus de gaz à effet de serre que le Chinois ou le Latino-américain moyen et 16 fois plus que l'Indien moyen.

La libéralisation commerciale à elle seule n'a pas donné une croissance durable, ni même économique, à tous. Si les tendances actuelles ne sont pas inversées, les pays les plus pauvres et les moins développés souffriront le plus. L'Agenda de Doha pour le développement vise à libéraliser le commerce des biens et services environnementaux susceptibles de favoriser la lutte contre le changement climatique, malheureusement, les négociations portent plus, semble-t-il, sur les avantages commerciaux que sur les avantages environnementaux ou en termes de développement.

Dans certains cas, la lutte contre le changement climatique impliquera des restrictions commerciales. Ainsi, le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone limite le commerce de certains produits. Nous ne disons pas que le commerce de certains biens doit être limité, ni que de telles mesures seraient la solution à tous les problèmes de l'environnement, mais que les décisions multilatérales doivent être cohérentes.

M. M. El Saied (Egypte)

Le danger du changement climatique n'est pas assez pris en considération par la communauté internationale. Il est étroitement relié à la nature de la croissance économique de chaque pays, son type d'industrialisation et les technologies qu'il utilise, sans oublier les schémas de consommation de sa population. Le commerce international favorise la croissance économique. Il doit donc promouvoir une croissance susceptible d'atténuer les effets du changement climatique en réduisant les subventions qui biaisent les échanges, en libéralisant les biens et services environnementaux et en encourageant les négociations sur des questions touchant au changement climatique comme les subventions à la pêche et au transport.

Les parlementaires sont tenus d'inciter les gouvernements à adopter des politiques en matière de croissance et de commerce international compatibles avec cet objectif. En Egypte, nous sommes conscients de cette responsabilité et nous agissons en conséquence.

M. A. Maouche (Algérie)

Une chose est sûre : le changement climatique atténue les effets bénéfiques du commerce international. La crise alimentaire actuelle, largement due à des conditions climatiques, induit des restrictions aux exportations de denrées alimentaires et une augmentation des cours, bloquant le commerce international.

Mais les cours sont aussi affectés par la spéculation. Dans une économie purement libérale, les prix sont déterminés par l'offre et la demande. Aujourd'hui, cependant, la spéculation provoque des fluctuations telles du baril de pétrole qu'elles dérèglent la structure des cours agricoles.

Ces facteurs "externes" – changement climatique et spéculation – restreignent l'action de l'OMC, d'autant que pays membres développés et en développement n'ont pas toujours les mêmes objectifs. Pour les pays développés, la priorité est d'atténuer le changement climatique; pour les pays en développement, notamment les plus pauvres, la priorité est la sécurité alimentaire de leur population, plus difficile à garantir en raison du changement climatique. C'est, à mon avis, ce qui empêche de mener à bonne fin le Cycle de Doha.

M. H. Khan (Pakistan)

Sommes-nous sûrs que le changement climatique observé ces vingt dernières années est essentiellement

imputable aux émissions de gaz à effet de serre et non à un processus naturel ? Que faut-il répondre à ceux, nombreux, qui pensent que le remplacement des combustibles fossiles par des biocombustibles n'est pas dans l'intérêt de l'environnement, certains biocombustibles étant plus polluants que les combustibles fossiles ?

Le Pakistan connaît une crise énergétique grave. Ses réserves de gaz s'épuisent et 50 pour cent de son énergie sont d'origine fossile. La solution c'est le nucléaire. Malheureusement, le Pakistan ne peut importer la technologie nucléaire nécessaire à la production d'électricité en raison de sanctions internationales. Je prie donc mes collègues parlementaires d'aider le Pakistan à atteindre ses objectifs énergétiques et à importer la technologie nucléaire.

M. M. Soubar (Jordanie)

Le changement climatique affecte la vie des gens, partout, et peut susciter des problèmes économiques et sociaux graves : manque d'eau potable et de terre cultivable, désertification, sécheresses, maladies. Les pays riches et industrialisés doivent assumer leur responsabilité dans ce domaine. Les Etats du monde doivent s'unir pour promulguer des lois mettant fin aux émissions de gaz à effet de serre par les usines des pays industrialisés. Ce doit être aussi l'une des priorités des Etats membres de l'OMC.

La protection de l'environnement et l'accès aux informations nécessaires sont non moins prioritaires. L'initiative 2008 des Etats-Unis sur les gaz à effet de serre peut être utile à cet égard, mais les pays devront, néanmoins, tenir leurs engagements aux termes du Protocole de Kyoto.

M. M.T. Babikir (Soudan)

Le changement climatique, dû aux pays industrialisés, affecte le monde entier, y compris les pays en développement. Ces derniers s'efforcent d'attirer des investissements pour améliorer leur économie. Ils sont tenus de contrôler l'investissement étranger direct à l'intérieur de leurs frontières pour s'assurer qu'il respecte la législation sur l'environnement.

Or, on reste étonnamment discret sur la responsabilité morale et sociale des multinationales dont les activités ne doivent pas nuire à l'environnement. Les pays industrialisés ne sont-ils pas tenus de les soumettre à des règles les empêchant de porter atteinte à l'environnement ? Ces règles doivent s'appliquer aux pays industrialisés et riches euxmêmes, mais non aux plus pauvres. Tous les pays seraient bien inspirés d'adopter des lois et règles favorisant les sources d'énergie respectueuses de l'environnement.

Il faut aussi mettre fin à la déforestation, surtout dans des pays comme le Niger où on défriche pour cultiver des biocombustibles.

M. M.J. Sircar (Bangladesh)

Le réchauffement climatique affecte l'agriculture qui est très importante pour les pays du sud. Les pays développés doivent donc être les chefs de file dans la lutte contre le changement climatique. L'idéal serait que tous les pays concluent un accord post-Kyoto.

Le Bangladesh, souvent victime de tempêtes et de cyclones, a besoin d'aide après ces sinistres. La mer risque de submerger un cinquième de son territoire, détruisant cultures, maisons et bétail, entraînant un chômage grave. Les populations touchées auront besoin de nourriture et de soins pour survivre, beaucoup devront émigrer vers les pays développés. Ceux-ci doivent être prêts à les accueillir, respectant les droits de l'homme fixés par les OMD.

M. A.H. Musa (Soudan)

Le changement climatique compromettra le développement si rien n'est fait. Des mesures s'imposent pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les scientifiques confirment que les régions arides et semi-arides d'Afrique risquent des sécheresses accrues, alors que d'autres régions du continent connaîtront plus de précipitations et d'inondations. Nous nous attendons à perdre d'importantes réserves d'eau potable et de grandes étendues de terre en raison de l'érosion, à voir se répandre la pollution et les maladies, à ne plus pouvoir cultiver comme jadis. Les Etats-Unis, l'Union européenne et la Fédération de Russie doivent assumer leurs responsabilités à cet égard.

M. H. Masala Loka Mutombo (République démocratique du Congo)

Le changement climatique pèse sur l'humanité entière et les pays possédant de grandes forêts contribuent à la stabilité du climat. Après les inquiétudes exprimées aujourd'hui, l'OMC devrait collecter des fonds pour aider les pays concernés à préserver leurs forêts et à se tourner vers d'autres sources de production de richesse.



Mme I. Akimova (Ukraine)

Il faut distinguer clairement entre réduction de la pollution et lutte contre le changement climatique. Nous pouvons, sans doute, réduire la pollution, mais non arrêter le changement climatique car l'activité humaine n'est probablement pas le plus important facteur en cause.



D'ailleurs, beaucoup d'économistes indiquent qu'une réduction notable des émissions de carbone dans les pays développés n'aurait qu'un impact limité sur le changement climatique, pour un coût économique vraisemblablement prohibitif.

Désormais, ne vaut-il pas mieux lutter pour s'adapter à un climat changeant que pour s'opposer au changement du climat ? Il serait sage de réfléchir à de nouveaux mécanismes internationaux capables de soutenir financièrement les mesures d'adaptation nécessaires, surtout dans les pays les plus touchés par le changement climatique.

M. C.B. Hamilton (Suède)

Concernant les fuites de carbone, n'est-il pas regrettable que le Parlement européen envisage de frapper de droits compensatoires les importations de pays qui n'ont pas de taxes carbone ou de systèmes d'échange de quotas d'émissions? Ces droits feraient plus de mal que de bien. Comment l'Europe pourrait-elle négocier un accord, à Copenhague en 2009, avec des pays (Inde, Chine) auxquels elle aurait imposé ces droits? Par ailleurs, les inconvénients des taxes carbone ont été très exagérés. La Suède impose des taxes carbone très élevées, pourtant son industrie de l'acier prospère.

Nous devons aussi prendre garde à ce que la Politique agricole commune ne soit pas prise en otage par les biocombustibles. Le soutien traditionnellement accordé à la production de nourriture est en train d'être transformé en subventions pour la production de biocombustibles.

Mme P. Krairiksh (rapporteur)

Les biens environnementaux peuvent contribuer à la lutte contre le changement climatique. En réduisant ou en éliminant les barrières tarifaires et non tarifaires sur ces biens, on baisse leur prix et on les rend plus accessibles. La même logique vaut pour les services environnementaux.

La Conférence parlementaire annuelle sur l'OMC pourrait envisager la création d'un mécanisme, par exemple un petit groupe ad hoc, chargé d'examiner de près les aspects environnementaux du commerce.

Mme V. Kulacoglu (intervenante)

Le changement climatique est la question primordiale pour le développement durable. Ainsi recadré, le débat, qu'il soit à l'OMC ou à l'UNFCCC, sera cohérent. La question du kilométrage alimentaire, liée à l'empreinte carbone des transports internationaux, est très complexe. Des entreprises telles que WalMart et Marks and Spencer utilisent déjà divers procédés pour inclure le transport dans l'étiquetage des produits. Cependant, s'agissant du transport des produits, on doit tenir compte de la quantité d'énergie totale, de la production à l'assiette du consommateur. Quelle est l'analyse du cycle de vie ? Que pensent les électeurs agricoles du Kenya du débat en Europe sur le transport aérien des fleurs et sur les barrières pouvant être imposées à leur importation ? L'empreinte carbone des fleurs cultivées sous serre en Europe est-elle supérieure à celle des fleurs venant du Kenya ?

L'OMC a deux moyens pour lutter contre le changement climatique : d'abord son arsenal de règles applicables dès qu'une question touchant au changement climatique se pose; ensuite ses négociations sur les biens et services environnementaux.

M. P. Rübig (rapporteur)

Nos interventions montrent qu'aucun d'entre nous n'a de réponse parfaite à la question du changement climatique. Le plus important est d'appliquer la discrimination positive préconisée, entre autres, par l'article 31 de la Déclaration de Doha, et qui prévoit une plus grande libéralisation des services et des biens respectueux de l'environnement.

Nous devons nous garder, par contre, de la discrimination négative car nous avons tous souffert de barrières élevées et de restrictions sur les intrants. Mieux vaut des mesures incitatives. Depuis deux ans, le Parlement européen invite les meilleurs chercheurs du monde à publier sur son site leurs rapports sur des questions telles que l'eau, la production d'énergie, la nourriture et les forêts. Nous avons déjà une partie de la réponse, mais il faudra d'autres réunions pour apprendre les uns des autres.



REUNION-DEBAT

" DESAMORCER LES MENACES DE CONFLITS EN RAPPORT AVEC LES DENREES ALIMENTAIRES ET L'ENERGIE GRACE AU COMMERCE"

Mme Esperanza Duran (Directrice exécutive, Agence de coopération et d'information pour le commerce international)

Les marchés mondiaux des denrées alimentaires et de l'énergie sont, tous deux, en crise. Depuis deux ans, et surtout ces derniers mois, les prix flambent atteignant des niveaux sans précédent après deux décennies au moins de stabilité à des niveaux plus bas. Les pics de début juillet 2008 sont, certes, passés mais les cours du brut resteront, sans doute, relativement élevés et peuvent remonter à moyen ou court terme. Les cours des denrées alimentaires, eux, bien que plus difficiles à juger, n'ont pas régressé,



semble-t-il, aussi nettement. Bref, la volatilité des cours dans ces deux secteurs indique, à priori, que les denrées alimentaires et le brut resteront chers à terme.

Comment le commerce pourrait-il désamorcer les menaces de conflit en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie ? Question épineuse à laquelle je répondrai en trois points : d'abord, les causes des flambées récentes des cours et les rapports étroits entre ces deux secteurs apparemment dissemblables. Ensuite, en quoi les règles du commerce international contribuent-elles - si elles contribuent – à désamorcer la crise des cours dans ces secteurs vitaux pour les pays riches et pauvres ? Enfin, les domaines dans lesquels l'OMC pourrait désamorcer la bombe à retardement des cours des denrées alimentaires et de l'énergie.

Les crises des cours des denrées alimentaires et de l'énergie ont des causes multiples, dont beaucoup sont communes à ces deux secteurs. De fortes augmentations de la consommation dans les pays développés et, surtout, dans les pays émergents, ont renforcé la demande et installé les marchés mondiaux dans une spirale haussière. On peut aussi incriminer un sous-investissement dans la recherche et le développement dans l'agriculture et le fait que l'exploration pétrolière n'a pas été augmentée en vingt ans de pétrole bon marché. Des omissions qui se sont traduites par de faibles gains de productivité et un manque d'options aujourd'hui. Conséquence : l'offre de produits agricoles – et de combustibles fossiles – n'a pas suivi la demande, d'où la flambée des cours dans ces deux secteurs.

Il ne sera pas facile de rattraper le temps perdu car les mesures prises aujourd'hui n'auront pas d'effets immédiats. En effet, les changements dans ces deux secteurs nécessitent des investissements à long terme dont les retours ne sont pas rapides.

Dans une certaine mesure, les hausses des cours des denrées alimentaires ont été déclenchées par la crise des cours de l'énergie. Ces deux secteurs sont indissociables. Les engrais et les produits chimiques, dont le pétrole est un intrant essentiel, renchérissent la production des denrées alimentaires. D'autant que, comme dans n'importe quelle autre activité, l'énergie chère augmente le coût de l'entreposage et du transport des denrées alimentaires. Paradoxalement, le remède, à savoir le remplacement du pétrole par des biocombustibles, renforce la hausse des cours des denrées alimentaires. Le détournement de céréales qui allaient auparavant aux marchés mondiaux de nourriture a eu un effet pernicieux, comme le prouvent les nombreuses émeutes contre la flambée des cours des denrées alimentaires dans les pays en développement. Aujourd'hui, un quart des récoltes annuelles de mais des Etats-Unis, premier producteur mondial, va aux biocarburants.

Que peut-on attendre des règles du commerce international? La cherté des denrées alimentaires et de l'énergie menace les flux commerciaux internationaux. Nombre de pays exportateurs de denrées alimentaires ont pris la décision politique d'imposer de lourdes taxes sur les exportations agricoles, pour garder les prix des denrées alimentaires à des niveaux acceptables chez eux. Les cours de l'énergie rendent les transports plus chers, érodant la compétitivité de la production agroalimentaire dans les régions éloignées. Les Etats-Unis, par exemple, ont baissé de 6 pour cent leurs importations d'Europe et d'Asie dans les années suivant le choc pétrolier de 1973, et les ont augmentées de près de 6 pour cent auprès de leurs pays voisins les plus proches.

La cherté de la nourriture et de l'énergie est une difficulté supplémentaire pour beaucoup de pays en développement : elle risque de ralentir leur croissance et de compromettre leur lutte contre la pauvreté. L'aggravation de la pauvreté et de la faim suscite des conflits.

Le commerce international, et donc l'OMC, peuventils aider à désamorcer ces menaces ? L'OMC est l'une des organisations internationales susceptibles de contribuer à une solution à long terme. Les expédients tels que l'aide alimentaire, les subventions, la gestion des stocks, etc. peuvent être organisés ailleurs. J'ai rappelé les similitudes entre les cours des denrées alimentaires et de l'énergie. J'aimerais maintenant indiquer les différences fondamentales entre ces deux secteurs. Les combustibles fossiles tels que le pétrole, le diesel et le gaz, font partie des marchandises les plus échangées sur les marchés mondiaux. Des pays qui détiennent moins du tiers des réserves mondiales consomment deux tiers de l'ensemble de la production de pétrole et de gaz. Autrement dit, le niveau d'autosuffisance de la plupart des pays en combustibles fossiles est très faible. C'est particulièrement vrai pour la majorité des pays développés dont le modèle économique s'est construit sur des combustibles fossiles bon marché. Il est temps, sans doute, de changer de modèle.

L'autosuffisance alimentaire, elle, est depuis longtemps au centre de la plupart des modèles de développement économique dans le monde, puisque l'agriculture de subsistance reste possible même pour les pays les moins dotés par la nature. C'est pourquoi le commerce des denrées alimentaires demeure marginal. Ainsi, en 2006, 20 pour cent seulement de la production mondiale de blé ont été négociés au plan international. Ce pourcentage est de 13 pour cent pour le maïs, 8 pour cent pour la viande et 7 pour cent pour le riz.

Cette différence entre nourriture et énergie est importante, puisque l'écart entre le commerce de l'une et de l'autre signifie que l'impact éventuel de l'OMC et de ses règles ne sera pas le même.

Que peut-on attendre de l'OMC, de Doha et des négociations sur l'accession ? Historiquement, l'OMC et son prédécesseur, le GATT, se sont essentiellement souciés des restrictions aux importations (quotas, tarifs, etc.) et non des exportations. Pourquoi ? Parce qu'on a toujours pensé que les dommages qu'un pays inflige à son économie en pénalisant ses propres exportations lui étaient imputables. La plupart des barrières tarifaires ont été considérablement réduites. Dans le cas de l'énergie, les principales entraves au commerce sont les restrictions aux exportations, ou quotas de production, imposés par l'OPEP.

Les règles actuelles de l'OMC sont inadaptées à ce genre de situation. Les tentatives visant, sous les Cycles de l'Uruguay et de Doha, à rectifier les pratiques de certains pays producteurs, telles que les doubles systèmes de prix, des prix très bas en interne et très élevés à l'exportation, les restrictions et les taxes à l'exportation et autres monopoles d'exportation, n'ont pour l'instant pas été de grandes réussites. Pour autant, il n'est pas interdit de persévérer, à l'OMC, pour calmer les tensions actuelles sur les marchés des denrées alimentaires et de l'énergie.

L'OMC peut intervenir sur plusieurs plans :

- l'accord de facilitation du commerce qui résulterait d'une conclusion heureuse du Cycle de Doha aurait un puissant impact pratique, et à court terme, sur le commerce des produits agricoles et énergétiques et sur leur distribution. La facilitation du commerce se traduisant par une réduction du coût de transaction, les pays en développement en tireraient un avantage disproportionné, vu que leurs coûts de transaction sont les plus élevés;
- la discipline dans les subventions agricoles stimulerait l'agriculture interne dans beaucoup de pays en développement qui souffrent des importations "dumping". Elle ferait aussi baisser les subventions à la production de biocombustibles;
- l'accession à l'OMC de la Fédération de Russie et du Kazakhstan, deux producteurs majeurs de céréales et d'énergie, et d'autres pays pétroliers tels que l'Algérie, la République islamique d'Iran, l'Iraq et la Libye, aurait un impact notable sur l'offre dans ces deux secteurs et rendrait plus efficiente l'allocation mondiale de ces ressources;
- la négociation sur le commerce des services, dans les limites du Cycle de Doha, peut conférer plus de compétitivité aux services de distribution et de transport des produits, qu'ils soient alimentaires ou énergétiques, dans le monde. Ainsi, le risque de produits chers pour les populations des pays importateurs baisserait;
- les tentatives précédentes visant à discipliner les embargos, restrictions et taxes à l'exportation, ont échoué. Des règles de l'OMC dans ce domaine donneraient certainement plus de sécurité aux marchés internationaux et soulageraient grandement les pays qui ne sont pas autosuffisants en produits alimentaires ou énergétiques. Cependant, une telle discipline ne serait, sans doute, pas acceptée dans le Cycle actuel de négociations.

Je pense qu'il nous faut le temps de la réflexion car il n'y a pas de solution facile à notre question aujourd'hui. La conclusion du Cycle de Doha a été repoussée à 2009. Ce report peut aussi avoir ses bons côtés. Les négociations doivent être guidées par ce que les gouvernements et les parlements attendent de l'OMC. Or, ces attentes sont devenues moins claires ces dernières années.

M. Luis Alberto Heber, sénateur (Uruguay)

Avant tout, nous devons identifier les menaces. La première préoccupation aujourd'hui pour les pays

développés et, surtout, les pays en développement, est la hausse des cours des denrées alimentaires qui est un péril pour la souveraineté alimentaire de beaucoup d'entre eux. De prime abord, on pourrait penser que ce renchérissement est à l'avantage de pays producteurs de denrées alimentaires comme l'Uruguay. Or, la cherté de ces produits est néfaste pour tous, surtout pour les pays en développement. Nous ne pouvons oublier que 50 millions de personnes en Amérique latine n'ont pas assez à manger. Dans les pays en développement, elle est une calamité à laquelle il est bien plus difficile de remédier.

Quelles en sont les causes ? D'aucuns incriminent une insuffisance de l'offre. Ceux d'entre nous qui viennent de pays producteurs de denrées alimentaires savent que non. La cause n'est pas davantage dans une hausse de la demande de pays émergents comme la Chine et l'Inde. Au contraire. Nous sommes convaincus que 50 ans de subventions dans les pays développés sont essentiellement à l'origine du renchérissement des produits alimentaires. Le marché mondial spécule sur les matières premières, l'énergie et la nourriture. Les chiffres de la production de nos pays ne font pas état de marges mirobolantes. Les coûts de l'énergie ont plus que rogné les marges.

Nous devons continuer à parler de protection du marché et de la distorsion de la concurrence qui est la cause première de la flambée des cours.

En quoi cela concerne-t-il l'OMC ? Le Directeur général de l'OMC a demandé si le MSS est un taxi ou une ambulance. Je pense qu'il est une ambulance. Il a pour objet d'aider ceux qui ne peuvent marcher, non ceux qui peuvent marcher, à courir. Il doit aider



ceux qui ne sont pas en mesure de soutenir la concurrence.

Comme l'a dit le Directeur du Programme alimentaire mondial de l'ONU, nous avons été frappés par le tsunami de la faim. Espérons que ce titan servira au moins à nous rapprocher de la côte, tous et non quelques privilégiés, laissant les autres à la fureur des flots.

M. Olivier De Schutter (Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, Nations Unies)

Il y a un consensus sur la récente flambée des cours des denrées alimentaires. Nous sommes en train de constater l'échec des politiques suivies depuis les années 1980. Ces politiques se sont traduites par des cours artificiellement bas sur les marchés internationaux. Résultat : beaucoup de pays en développement ont été intoxiqués par cette manne et le secteur agricole a été détruit dans des pays qui ne pouvaient se le permettre. La crise actuelle est due au dumping de produits agricoles auquel se sont livrés de nombreux pays de l'OCDE, et à son corollaire, l'absence d'investissements dans l'agriculture, surtout dans les pays d'Afrique sub-saharienne.

Nous sommes en présence non d'un tsunami, mais d'un désastre fait de main d'homme, fruit de politiques qui doivent être revues. La crise prouve l'échec du système alimentaire et agricole tel qu'il fonctionne depuis des lustres. Elle révèle deux choses : le danger, pour les pays importateurs nets de produits alimentaires, d'une dépendance au dumping de denrées alimentaires bon marché sur les marchés internationaux, et la malencontreuse



incapacité des producteurs de certains pays en développement, notamment en Afrique, à répondre aux signaux des prix en augmentant l'offre alimentaire sur les marchés internationaux, en raison du manque d'investissements dans l'agriculture depuis une génération.

Pour inverser ces politiques, il faut reconnaître la nature particulière de l'alimentation. La nourriture n'est pas une marchandise parmi d'autres. D'abord, elle constitue un droit de l'homme, comme l'eau, la santé et l'éducation. Sans nourriture, on ne peut jouir des autres droits de l'homme. Les Etats ont l'obligation de respecter, protéger et remplir ce droit, de sorte que chaque personne sous leur juridiction ait de la nourriture en suffisance et de bonne qualité. Ensuite, l'agriculture n'est pas un secteur économique parmi d'autres. Dans mon pays, la Belgique, 3 pour cent des habitants vivent de l'agriculture. Dans beaucoup de pays en développement, ce pourcentage monte à 60, 70, voire 90 pour cent. Il faut donc considérer l'agriculture comme le moyen, non seulement de mettre des produits sur le marché, mais aussi comme la source de revenu pour de larges pans de la société. L'agriculture est un mode de vie. Elle est le moyen de subsistance des agriculteurs des pays en développement et le pilier de structures sociales entières.

En quoi le commerce international peut-il redonner vie à l'agriculture, surtout en Afrique sub-saharienne où la croissance de la productivité agricole pourrait être beaucoup plus élevée que là où la productivité à l'hectare plafonne déjà ?

D'aucuns préconisent un retour à l'autosuffisance : que chaque pays couvre ses besoins. Pour souhaitable que soit la sécurité alimentaire, l'autosuffisance serait illusoire, tant sont grands les écarts entre les ressources des pays. D'ailleurs, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui fonde mon mandat de Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, rappelle explicitement qu'il faut tenir compte des préoccupations des pays importateurs comme de celles des pays exportateurs de denrées alimentaires. Le commerce international de ces denrées n'est qu'un moyen permettant d'assurer une sécurité alimentaire objective.

D'autres estiment que la souveraineté alimentaire est à rechercher dans des marchés régionaux, capables de se protéger du dumping étranger en assurant des prix suffisants à leurs producteurs. Leur modèle est la Politique agricole commune initiale de l'Union européenne. C'est la voie choisie, par exemple, par l'Afrique de l'Ouest qui s'est dotée d'une Politique agricole d'Afrique de l'Ouest (ECOWAP).

La troisième voie est celle du programme de réforme préconisé par l'OMC : améliorer l'accès au marché, baisser les aides internes et les subventions à l'exportation dans la mesure où elles entraînent des distorsions sur les marchés. Ce programme de réforme, que le Cycle de Doha vise à appliquer davantage, doit être débattu en tenant compte du fait que 900 millions de personnes ne mangent pas à leur faim aujourd'hui dans le monde, non parce que la production de denrées alimentaires serait insuffisante - il y assez de nourriture - mais parce qu'il ne suffit pas de rendre la nourriture disponible, encore faut-il qu'elle soit économiquement accessible, abordable, pour les affamés. A supposer même qu'un surcroît de libre-échange donne plus de spécialisation et plus de nourriture sur le marché, en quoi cela aiderait-il ceux dont le pouvoir d'achat ne permet pas d'acquérir cette nourriture ? Nous n'atteindrions pas notre objectif si, obnubilés par l'augmentation de la production, nous perdons de vue la question essentielle : au profit de qui ?

Le libre-échange est un objectif souhaitable en ce sens qu'il conduit à des gains de productivité, mais il a aussi ses dangers. Il met en concurrence, sur certaines marchandises, des pays aux pouvoirs d'achat très différents. Il met face à face les producteurs de pays ayant des productivités extrêmement dissemblables. En conséquence, oui, le libre-échange est absolument souhaitable à condition de prévoir des sauvegardes permettant aux pays de protéger leurs producteurs agricoles de la ruine en cas de pics du dumping ou des importations, et de protéger leurs consommateurs si les cours montent au point de compromettre les balances des paiements et de placer les ménages dans des situations impossibles.

Je suis en train de préparer un rapport sur l'impact des accords de l'OMC sur le droit à une alimentation adéquate, et je dois donc essayer d'évaluer les risques découlant du programme de réforme de l'OMC et de l'actuel Cycle de négociations. Une évaluation difficile pour quatre raisons :

- beaucoup des problèmes que j'ai évoqués dumping, ruine du secteur agricole de nombreux pays en développement, faim en raison de la destruction de l'agriculture par une concurrence biaisée – ne sont pas dus au libre-échange, mais à la distorsion des marchés. Au sein du Conseil des droits de l'homme, certains contestent les distorsions existantes, d'autres contestent l'idée de libre-échange elle-même;
- pour une grande part, la vulnérabilité des pays aux pics d'importation n'est pas due à un accord de l'OMC. Elle est le résultat des programmes d'ajustement structurels imposés aux pays en

- développement dans les années 1980 et 1990. Beaucoup de pays en développement ne se servent pas des flexibilités qui leur sont ouvertes aux termes des accords de l'OMC. Ils ont abaissé les tarifs des importations au-delà de ce qui est demandé par l'OMC, d'où leur vulnérabilité actuelle:
- ce qui importe du point de vue des droits de l'homme, ce n'est pas seulement l'équité entre pays, ou celle du système commercial. Ce qui importe aussi c'est l'équité, au sein d'un même pays, entre les différents segments de la population. Ainsi, pour le Brésil qui a un avantage compétitif naturel évident dans l'agriculture, un meilleur accès aux marchés de grande valeur, la baisse des aides internes dans les pays de l'OCDE et la suppression des subventions à l'exportation seraient une excellente chose. Cela ouvrirait davantage les marchés de l'OCDE aux producteurs brésiliens. Mais il en résulterait aussi une hausse des prix pour les consommateurs brésiliens. Il y aurait des gagnants et des perdants. C'est également vrai pour un pays importateur de denrées alimentaires qui, du fait du processus de réforme, verrait les prix augmenter et serait dans l'obligation de mettre en place des dispositifs de protection sociale pour défendre sa population contre l'impact de la montée des cours. Ce serait une erreur grave de ne pas demander de quels moyens l'Etat concerné dispose pour répartir les coûts et les bénéfices du programme de réforme;
- il faut considérer la situation d'un point de vue dynamique. Il y aura toujours des gagnants et des perdants, mais les producteurs peuvent s'adapter, de même que les consommateurs peuvent s'adapter. Il y aura des investissements dans l'agriculture. Certains pays importateurs de denrées alimentaires peuvent devenir producteurs si les distorsions sont supprimées. Evaluons-nous les conséquences à court ou à long terme ? Les droits de l'homme existent pour qu'on ne pense pas toujours en termes d'agrégats, en termes de pays plutôt que de secteurs de la population avec leur diversité. Ils existent pour qu'on ne prenne pas en compte le seul objectif à long terme de marchés sans distorsions, mais aussi les pertes et les victimes à court terme du processus de réforme. Les droits de l'homme existent non pour prescrire tel système commercial, mais pour définir les limites ultimes que les négociateurs d'accords commerciaux doivent avoir à l'esprit et que les responsables doivent respecter lorsqu'ils définissent des politiques visant à amortir l'impact du processus de réforme.

Au moment où s'achevait le Cycle de l'Uruguay, la crainte était qu'un meilleur accès au marché, la baisse des aides internes et des subventions à l'exportation ne se traduisent par une hausse des cours sur les marchés internationaux. C'est pourquoi l'accord portant création de l'OMC comporte la Décision ministérielle de Marrakech sur les mesures concernant les effets négatifs possibles pour les PMA et les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires. Cette décision visait à protéger les pays importateurs de denrées alimentaires contre les risques de montée des cours. Elle n'a pas servi pour la raison qu'on connaît : au lieu d'être trop élevés. les cours ont été artificiellement déprimés par le dumping des pays de l'OCDE. Mais les choses changent. Désormais, nous serons confrontés à des cours plus hauts et plus volatils. Aussi faut-il ressusciter la Décision. Les quatre instruments prévus - aide alimentaire, facilités de financement compensatoires du FMI, crédits aux exportations agricoles, assistance technique - ne sont pas satisfaisants. La crise alimentaire actuelle montre que la protection offerte aux pays importateurs de denrées alimentaires laisse décidément à désirer.

Nous devons rendre la Décision ministérielle de Marrakech opérationnelle, parce que quelque chose me dit que les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires et qui n'ont pas les moyens de protéger leur population des hausses des cours auront besoin d'aides à court terme, jusqu'à ce que leur agriculture se rétablisse grâce à la suppression des distorsions commerciales.

M. Maximo Torero, Directeur de la Division des marchés, du commerce international et des institutions, International Food Policy Research Institute (Etats-Unis)

La forte hausse des cours des denrées alimentaires observée ces dernières années soulève des questions sérieuses sur la situation alimentaire des populations dans le monde, notamment les pauvres des pays en développement, sur l'inflation et laisse craindre, dans certains pays, des troubles sociaux. Le lien entre trois éléments, risques pour la sécurité énergétique, pour la sécurité politique et pour la sécurité alimentaire, produit ce que d'aucuns appellent un "tsunami silencieux". Pour ma part, je parlerais d'un "défi", parce qu'il y a des risques mais aussi des occasions d'agir, surtout pour les pauvres.

Le renchérissement de la nourriture a provoqué des manifestations massives dans plus de 50 pays, dont 19 à faibles revenus et 15 aux revenus faibles à moyens, depuis janvier 2007. Les plus pauvres



souffrent le plus, en silence. Le nombre des manifestations augmente nettement depuis février 2008, atteignant un pic avec 29 mouvements en mai 2008.

Rappelons l'évolution des cours. Les cours du blé ont doublé. Ceux du riz, atteignant des niveaux sans précédent, ont doublé au cours des seuls quatre derniers mois. Les cours des produits laitiers, de la viande, des volailles, de l'huile de palme et du manioc, entre autres produits agricoles, sont aussi en augmentation. De janvier 2000 à janvier 2008, le cours de la tonne nominale de blé en dollars E.-U. a progressé de 240 pour cent, celui de la tonne réelle de 172 pour cent. En euros, l'augmentation est de 134 pour cent.

Ce qui importe le plus pour les pauvres, cependant, c'est l'effet sur leur pouvoir d'achat : la baisse du ratio entre les salaires des travailleurs non qualifiés et les cours des denrées alimentaires.

Deux questions se posent : les biocombustibles et l'une des mesures prises à cet égard, à savoir les restrictions décidées par certains pays à l'exportation.

Les cours de l'énergie avaient historiquement des effets sur les prix dans l'agriculture par le biais d'intrants tels que les engrais, les pesticides, l'irrigation et les transports. La situation a changé. Ils affectent désormais la production par le biais des coûts d'opportunité : il y a une concurrence acharnée pour la terre et l'eau.

L'un des facteurs essentiels dans la hausse des cours des denrées alimentaires est la flambée des cours de l'énergie. Les uns et les autres sont de plus en plus imbriqués. Or, le cours du baril de pétrole a battu tous les records, à plus de 120 dollars E.-U. en mai 2008, et les Etats-Unis et l'Union européenne subventionnent l'énergie d'origine agricole, incitant les agriculteurs à se convertir massivement aux cultures de biocombustibles.

Aux Etats-Unis, le tiers des récoltes de maïs, pas moins, va désormais à la production d'éthanol, contre 5 pour cent il y a dix ans, et les subventions aux biocombustibles représentent 11 à 13 milliards de dollars par an. Les fortes subventions des pays développés provoquent depuis longtemps des distorsions sur les marchés et sapent l'avantage compétitif des agriculteurs des pays en développement.

La croissance des nouveaux biocombustibles tels que l'éthanol et le biodiesel a un effet puissant sur les cours, car elle provient essentiellement de produits agricoles. L'augmentation de la demande en biocombustibles de 2000 à 2007 représente 30 pour cent, selon les estimations, de la hausse de la moyenne pondérée des cours des céréales. Selon les projections du modèle IMPACT de l'IFPRI, compte tenu de l'évolution de l'offre et de la demande ainsi que des plans d'investissement en biocombustibles, les cours réels du mais et des oléagineux seront plus élevés de 26 et 18 pour cent par rapport à un scénario où la production resterait au niveau de 2007. Et ces estimations sont prudentes. Certes, les cours ont baissé depuis quelques mois, mais seulement par rapport au pic astronomique observé il y a trois mois. La tendance reste positive.

Parallèlement, la hausse des cours de l'énergie renchérit la production agricole en augmentant le coût des engrais, de l'irrigation, du transport des intrants et des produits. Ainsi les engrais ont flambé : plus 300 pour cent environ. L'énergie représente près de 4 pour cent du coût de la production dans la plupart des pays en développement, mais 8 à 20 pour cent dans de grands pays comme le Brésil, la Chine et l'Inde.

Pourtant, il faut le savoir, les biocombustibles ne changeront presque rien à la sécurité énergétique. Leur part dans le transport routier n'atteindra que 3 à 4 pour cent en 2030. Aussi les subventions aux biocombustibles sont-elles essentiellement un impôt dégressif sur les pauvres.

Beaucoup de pays prennent des mesures, imposant des restrictions aux exportations et des contrôles des prix pour alléger la crise et l'impact de l'augmentation des cours sur les populations. Ces choix sont malencontreux. Depuis avril 2008, 15 pays, dont de grands producteurs, restreignent l'exportation de

produits agricoles, rétrécissant les marchés mondiaux. Or, ces marchés sont très concentrés : les pays exportateurs nets de denrées alimentaires contrôlent la production céréalière et les restrictions imposées par l'un d'entre eux provoquent une réaction immédiate des cours, comme nous l'avons vu. L'exemple le plus préoccupant est celui du riz dont le cours a atteint des sommets vertigineux début 2008. De plus, les interdictions d'exporter favorisent l'apparition de cartels, sapent la confiance en le commerce et invitent au protectionnisme.

Mais d'autres pays contribuent aussi à l'augmentation de la demande mondiale en denrées alimentaires. Certains pays en développement importateurs nets, par exemple, ont réduit les barrières à l'importation, ce qui est en principe bénéfique pour l'ouverture du commerce, mais ils ont par la même occasion renforcé la tendance haussière des cours.

Des mesures telles que l'interdiction d'exporter ou le renforcement des tarifs à l'exportation peuvent atténuer le risque de pénurie à court terme dans le pays concerné, mais le risque est grand aussi d'un retour de bâton puisqu'elles rétrécissent le marché international et le rendent plus volatil. A l'intérieur du pays, les contrôles des prix privent les agriculteurs de l'incitation à augmenter leur production et détournent les ressources de ceux qui en ont le plus besoin. Les restrictions à l'exportation ont des effets néfastes sur les partenaires commerciaux importateurs. Ainsi, les restrictions indiennes à l'exportation du riz affectent les consommateurs du Bangladesh et diminuent, pour les riziculteurs indiens, l'incitation à investir dans l'agriculture, qui est l'un des moteurs à long terme de la croissance.

Par ailleurs, les restrictions imposées par plusieurs pays en développement rognent les avantages de l'intégration mondiale en ajoutant aux distorsions déjà créées par les politiques commerciales au long cours des pays riches. La mondialisation agricole régresse, au détriment des pays les plus pauvres notamment. C'est pourquoi il faut mener à bonne fin le Cycle de Doha : quel dommage ce serait si la crise actuelle nous détournait de cet objectif! Un commerce international fondé sur des règles et équitable est encore plus indispensable en temps de crise, comme le montrent les interdictions d'exportation.

Comment désamorcer les menaces de conflit en rapport avec les denrées alimentaires et l'énergie grâce au commerce ? D'abord, il faut éliminer les interdictions d'exporter les produits agricoles. Une nouvelle donne commerciale a surgi avec les interdictions imposées par des pays en développement. Soyons francs, ce problème ne sera

pas résolu pays par pays, les gouvernements ayant légitimement tendance à agir pour leur population en premier. La nouvelle vague d'interdiction des exportations appelle une action internationale urgente. Elle ne doit pas être ajoutée au Cycle de Doha, mais plutôt confiée à un consortium ad hoc de parties prenantes mondiales ayant un code de conduite et suffisamment de confiance mutuelle pour entreprendre des négociations politiques. Il faut, au minimum, que les exportations à des fins humanitaires reprennent immédiatement.

La suppression des interdictions d'exporter stabilisera les cours, réduira leur niveau de 30 pour cent environ (simulant tous les effets des interdictions d'exporter sur notre modèle général MIRAGE, nous avons constaté que 30 pour cent des fluctuations des cours du début de l'année étaient dus aux restrictions des exportations), et donnera plus d'efficacité à la production agricole.

Ensuite, il faudra absolument achever le Cycle de Doha. C'est d'autant plus impératif en période de cours alimentaires élevés si l'on veut renforcer le commerce fondé sur des règles. Un monde où l'offre est insuffisante et qui connaît des fluctuations régionales, et par pays, doit avoir plus d'options et non moins d'options.

Il est plus facile pour les pays de convenir d'une baisse des tarifs agricoles lorsque les cours de marché, surtout ceux de marchandises "sensibles", sont élevés. Or, les cours mondiaux des denrées alimentaires étant élevés, il n'y pas lieu, en principe, d'accorder des aides internes importantes aux agriculteurs des pays développés, ni de subventionner les exportations. L'Union européenne a déjà éliminé ses tarifs sur les céréales, mais pas encore diminué ses tarifs consolidés, ce qui signifie que leur évolution à long terme reste incertaine. Les agriculteurs des Etats-Unis s'accrochent à des taux d'emprunt bas et à des programmes de paiement anticycliques dont ils ne profiteront pas beaucoup pourtant, selon les projections, dans les prochaines années. Ce qui laisse penser que les dirigeants des pays développés veulent avoir une marge en cas de chute des cours. La crise alimentaire actuelle doit être considérée comme l'occasion d'opérer des changements majeurs dans les négociations sur l'accès aux marchés, les aides internes et les subventions aux exportations.

Que peut-on attendre de ces mesures ? Si l'occasion est saisie, elles aboutiraient à un commerce plus équitable et plus ouvert, à une utilisation plus efficiente des ressources et à une élévation du niveau de vie des populations des pays en développement. Elles auraient également un effet stabilisateur sur les cours agricoles et contribueraient à prévenir les crises.

Enfin, les avantages que les PMA peuvent retirer de la réforme du commerce multilatéral, selon les modalités rendues publiques en mai 2008, sont négligeables. Certains pays pourraient même en pâtir. Aussi les négociateurs de l'OMC doivent-ils faire un effort supplémentaire en faveur des pays les plus pauvres. L'initiative sans droits ni quotas est un pas dans la bonne direction, mais elle doit être étendue non seulement pour les produits, s'appliquant à 100 et non 97 pour cent, mais aussi en termes de couverture géographique. Cette initiative doit être soutenue par l'OCDE, d'une part, le Brésil, l'Inde et la Chine d'autre part. Les PMA asiatiques ont tout intérêt à donner la priorité à une ouverture complète des marchés de l'OCDE (système 100 pour cent sans droits ni quotas) et au plein accès au marché des Etats-Unis en particulier, alors que les pays africains trouveront avantage à l'extension de ce système au Brésil, à l'Inde et à la Chine.

EXTRAITS DU DEBAT

M. A. Sugandi (Indonésie)

Face à la crise alimentaire, il ne faut pas oublier les millions d'agriculteurs pauvres des pays en développement. Ils sont essentiellement des consommateurs et la flambée des cours alimentaires n'est pas forcément une bonne chose pour eux. En outre, jusqu'à 80 pour cent de la main d'œuvre des pays en développement travaille dans l'agriculture. La plupart, malheureusement, en deçà du seuil de subsistance.

La distorsion du marché agricole mondial, imputable aux subventions astronomiques des pays développés, lèse les agriculteurs pauvres. Une simple ouverture des marchés ne ferait que rajouter à leurs problèmes, d'où la nécessité de produits spéciaux. De même, les hausses soudaines des importations ou les brusques effondrements des cours sont redoutables pour les agriculteurs vulnérables, surtout en l'absence de protections sociales. D'où le MSS.

Nous sommes convaincus que l'OMC peut, et doit, animer toute action visant à résoudre la crise alimentaire. L'Indonésie est prête à se réengager en faveur de la conclusion du Cycle de Doha.

Mme M. Okawara (Japon)

Le Japon est le plus gros importateur net de produits agricoles au monde. La sécurité alimentaire et le

commerce revêtent donc la plus haute importance pour sa population. Or, les événements récents n'ont pas de quoi le rassurer.

Les négociations commerciales sont la chasse gardée des gouvernements et des experts. Les parlements ne peuvent que délibérer d'accords commerciaux déjà négociés par les gouvernements en un "paquet". Il se peut que la politique commerciale internationale reflète l'opinion des organisations de producteurs et autres cénacles d'industriels, mais la voix des citoyens et des consommateurs est inaudible. Ainsi, l'OMC a des règles relatives aux quantités des produits agricoles, mais rien sur la qualité. Il serait utile d'établir un système de garantie mondial de la qualité, faisant obligation de ne négocier que les produits agricoles cultivés conformément à certaines normes environnementales et agricoles.

Il faut des règles commerciales qui affranchissent les gens de la faim. La flambée des cours des céréales plonge les populations des pays en développement dans la peur de manquer. Le G-8 tenu au Japon en juillet préconisait de stimuler la production alimentaire mondiale. Malheureusement, les questions de sécurité alimentaire et le renforcement des disciplines relatives aux régulations des exportations n'ont presque pas été abordés lors de la mini-réunion ministérielle de juillet.

M. R. Cullen (Canada)

La hausse des cours des denrées alimentaires profitet-elle en quoi que ce soit aux petits agriculteurs des pays pauvres ? Quelles sont les contraintes qui, du point de vue des superficies cultivables, empêchent l'accroissement de l'offre alimentaire aujourd'hui ? L'augmentation des cours de l'énergie est-elle déjà intégrée dans la hausse des cours des denrées alimentaires ?

Selon les projections de M. Torero, les cours des denrées alimentaires devraient considérablement augmenter à moyen et court termes. Quelle en sera l'incidence sur la déclaration de M. de Schutter relative à une alimentation économiquement accessible à tous ? Combien de temps faudra-t-il pour ramener les cours de l'alimentation à l'équilibre, même si cet équilibre est nouveau ? Et comment ferons-nous face à ce nouvel équilibre ?

A priori, la crise des cours des denrées alimentaires devrait favoriser la conclusion du Cycle de Doha et la suppression des pratiques qui faussent le commerce. Est-ce le cas dans les négociations?

M. R. Khuntia (Inde)

Le commerce peut grandement contribuer à résoudre le problème de la hausse des cours des céréales et de la sécurité alimentaire. Le mandat du Cycle de Doha est de réduire nettement les subventions de certains pays développés qui biaisent le commerce. Ces aides ont déprimé le cours des céréales sur le marché international, privant les agriculteurs des pays en développement de l'incitation à améliorer leur productivité en céréales et de la possibilité de concurrencer leurs homologues des pays développés. Si les subventions qui faussent le commerce ne sont pas considérablement réduites, les cours des céréales vont s'effondrer encore.

Les possibilités d'accès aux marchés, pour les pays en développement, seraient considérablement améliorées si les pays développés réduisaient leurs protections tarifaires. Les autres éléments des négociations commerciales – libéralisation maximale pour les produits tropicaux, simplification et plafonnement des tarifs, etc. – aideraient aussi les agriculteurs à accroître leurs revenus grâce à l'accès au marché. Les deux mesures négociées, à savoir les produits spéciaux et le MSS, sont essentiels pour la sécurité alimentaire, la sécurité des revenus et le développement rural dans les pays en développement, mais aussi pour la protection des agriculteurs vulnérables des pays en développement contre les chocs infligés par les importations ou à la baisse des cours des importations.

Les fluctuations récentes des cours internationaux du brut et du gaz affectent les économies du monde entier. Dans les pays en développement, la plus légère interruption des approvisionnements a des répercussions massives sur la croissance et le niveau de vie des gens. La sécurité énergétique repose sur deux principes : l'utilisation de la plus petite quantité possible dans les prestations de service et un accès sûr à toutes les sources d'énergie.

M. G. Mitchell (Parlement européen)

Le Parlement européen a récemment émis un projet de règlement visant à prélever un milliard d'euros sur le soutien aux cours pour les agriculteurs européens et à les consacrer aux pays en développement. Ce texte est controversé parce que les cours des engrais ont déjà augmenté de 300 pour cent et certains législateurs européens craignent que cela ne provoque une cascade de hausses. Ne sommes-nous pas en train d'aggraver le problème?

Si ce projet de règlement est adopté, comment cibler les dépenses ? Soixante pays ont demandé une aide,

ce qui ferait un montant relativement faible pour chacun d'entre eux. Quels objectifs le Parlement européen doit-il fixer à ces dépenses ?

Mme P. Krairiksh (Thaïlande)

La récente flambée des cours nous pousse à nous tourner vers les énergies renouvelables. Les biocombustibles peuvent réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles et auraient une vertu environnementale puisqu'ils seraient plus "propres". Cependant, l'augmentation de la production des biocombustibles est perçue comme l'une des causes du renchérissement des denrées alimentaires : les incitations à la culture des biocombustibles ont multiplié les champs de palme et de canne à sucre sur de vastes zones de terre arable qui servaient à produire des denrées alimentaires. Cela a eu un effet considérable sur les cours de l'alimentation et sur la sécurité alimentaire, surtout dans les pays en développement importateurs nets.

Plus que jamais, nous devons réduire au minimum les distorsions des cours et des marchés pour les produits agricoles. Le commerce est essentiel à la sécurité alimentaire, mais seulement s'il s'inscrit dans un système commercial mondial équitable, tourné vers le marché. L'action des membres de l'OMC pour des baisses nettes des tarifs et un véritable accès au marché permettra un commerce agricole sans entraves et contribuera à la sécurité alimentaire.

M. O. Bilorus (Ukraine)

La méthode traditionnelle face aux problèmes qui se posent laisse peut-être à désirer. La situation actuelle sort de l'ordinaire et appelle des politiques et des mesures innovantes, de nouvelles méthodes. Je propose la création d'une banque alimentaire mondiale pour tous les pays. Une telle banque permettrait d'équilibrer les hausses des cours des produits alimentaires et les autres cours.

M. C. Kakoma (Zambie)

Un meilleur accès aux marchés permettrait aux PMA d'augmenter leurs exportations agricoles, industrielles et des services. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'équilibrer des flux commerciaux, mais de vie ou de mort

Si le résultat des négociations de Doha, quel qu'il soit, ne permet pas à nos peuples d'obtenir l'indispensable, à savoir une garantie commerciale véritable d'accès au marché pour leurs exportations, de manière à stimuler la production et les flux d'investissement, à réindustrialiser leurs économies, créer des emplois et élever le niveau de vie, ce résultat ne serait pas à la hauteur des aspirations. Toute amélioration de l'accès au marché n'aura d'effet concret, pour nous, que si les distorsions et les barrières techniques actuelles sont supprimées. Ce que nous avons observé lors des négociations de juillet 2008 reste bien en deçà de ces objectifs.

L'Afrique, partie prenante aux négociations de l'OMC, n'est pas suffisamment associée au Cycle de Doha. En tant que parlementaire, comment comprendre que mon gouvernement me demande bientôt de ratifier un accord OMC aux négociations duquel il n'a pas activement participé ? L'ordre du jour actuel ne traite pas suffisamment des contraintes d'offre auxquelles se heurte l'agriculture africaine. Ainsi, les cours des engrais ont bondi de 300 pour cent en un an, mais les négociations de l'OMC ne semblent pas se préoccuper de ces contraintes du côté de l'offre.

M. J. Hussain (Bahreïn)

Il y a, semble-t-il, une forte corrélation entre la hausse des cours des denrées alimentaires et de l'énergie, d'une part, et les pressions inflationnistes dans de nombreuses régions du monde, d'autre part. Il n'est donc pas judicieux que l'OMC persiste à ne pas inclure le pétrole dans ses discussions, sous prétexte qu'il s'agit d'un produit stratégique. Les cours élevés du pétrole ont provoqué la hausse des cours des denrées alimentaires.

On sait désormais que certains pays exportateurs de denrées alimentaires et importateurs de pétrole limitent leurs exportations pour pousser les cours à la hausse. On sait aussi que des pays tels que l'Arabie Saoudite et les Emirats arabes unis achètent des terres agricoles au Soudan, au Pakistan et en Turquie pour garantir leur approvisionnement. Le Bahreïn achète des terres agricoles en Thaïlande et aux Philippines. La question, désormais, est celle de l'approvisionnement non des cours.

Il est donc temps que l'OMC montre la voie sur les questions de pétrole et de nourriture, car il y va de sa crédibilité.

M. M.J. Sircar (Bangladesh)

L'OMC ne s'occupe pas de sécurité alimentaire, sauf par le biais des négociations sur l'agriculture. La réduction des subventions fera monter les prix des denrées alimentaires. Les PMA importateurs nets de denrées alimentaires seront affectés.

Le Cycle de l'Uruguay, par une décision sur les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, a estimé que la sécurité alimentaire est un dilemme à court terme et a tenté de la résoudre en agissant sur l'offre. L'aide alimentaire représente 2,3 pour cent de la consommation totale des pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires, mais elle détruira les capacités de production sur le long terme, à moins d'une aide technique et financière permettant aux pays concernés d'accroître leur productivité. Or, aucun PMA n'a encore recu d'aide pour augmenter sa productivité. Avec des subventions visant à augmenter leur productivité, les PMA deviendraient très vite autosuffisants. A défaut, les pays densément peuplés mais relativement peu étendus comme le Bangladesh ne pourront jamais élever le niveau de vie de leur population.

M. C. Yilmaz (Turquie)

La mondialisation ne doit laisser personne au bord du chemin. Elle doit être un facteur d'équité dans le monde. Si le Cycle de Doha se conclut sur un agenda de développement fort et durable, le monde n'en sera que plus équitable pour tous.

En termes de gestion de crise, nous ne faisons que réagir. La crise sévit déjà quand nous parlons de réagir. Il faudrait anticiper davantage les crises mondiales. Certes, dans la crise actuelle, nous pourrons toujours promouvoir le commerce, accroître la productivité et l'offre, diffuser des technologies qui améliorent la production et les transports, mais ce ne seront que des réactions. Il nous incombe de renforcer le dialogue entre les organisations internationales et les pays pour mieux anticiper.

M. J. AL Matrook (Bahrein)

Les parlementaires doivent définir leur rôle exact dans les négociations. Ils ne font pas partie des équipes de négociateurs, mais ils peuvent influer sur les gouvernements. Quelle est leur tâche du point de vue des droits de l'homme ? Quelle est leur responsabilité directe ?

Que deviendra l'OMC si les négociations en cours échouent ? Que doivent faire les parlementaires dans ce cas ?

M. M.A. Al-Wajih (Yémen)

Le monde est à la merci d'une crise grave. Il est très difficile pour les pays de conclure un accord dans le contexte de Doha. En tant que représentants du peuple, les parlementaires doivent prendre part aux négociations multilatérales.

Le Cycle de Doha ne parvient pas à trouver de solutions. Pourrons-nous en réaliser les objectifs ? Que peut-on faire pour stabiliser les cours des denrées alimentaires ? La sécurité alimentaire est essentielle. Tous les pays en développement peinent à assurer un approvisionnement alimentaire suffisant pour leur population, surtout en denrées de base comme le riz et le blé. Pour que cette situation ne se reproduise plus, il nous faut adopter des mesures claires dans le cadre de Doha.

M. A. Couriel (Uruguay)

De nombreuses raisons sont à l'origine de la hausse des cours des denrées alimentaires : dépréciation du dollar, augmentation de la demande de pays comme la Chine et l'Inde, subventions aux cultures de biocombustibles aux Etats-Unis poussant les cours des céréales à la hausse et frénésie des investissements spéculatifs qui sont passés de 5 à 260 milliards de dollars.

La spéculation a également contribué à la hausse du cours du pétrole, de même que l'incertitude politique et militaire qui prévaut depuis l'invasion de l'Iraq.

L'alimentation fait partie intégrante de la question, plus large, du développement mondial. Or, aujourd'hui, les investissements financiers passent avant les investissements productifs et sociaux. La responsabilité de l'OMC et du FMI est engagée en l'occurrence. Les ajustements structurels des années 1990 ont fait du tort aux pays sous-développés. Le FMI, la Banque mondiale et l'OMC œuvrent-ils vraiment en faveur des pays pauvres ? Et n'oublions pas les propositions de l'OIT en matière d'emploi. Quand les problèmes d'emploi des pays sous-développés seront résolus, il n'y aura plus de faim ni de problèmes alimentaires.

M. S. Jackou (Niger)

Nul ne conteste que le commerce peut être un facteur de croissance et de développement. Cependant, les conflits internes qui déchirent de nombreuses régions du monde compromettent gravement la production et les échanges de denrées alimentaires et de produits énergétiques. Il ne peut y avoir de commerce quand règne l'insécurité. Par ailleurs, le libéralisme imposé au commerce des denrées alimentaires par l'OMC et les institutions de Bretton Woods aggrave dangereusement la situation alimentaire en Afrique.

On ne saurait comparer les subventions accordées par les Etats-Unis et l'Union européenne, par exemple, à celles existant en Afrique. Celles-ci subventionnent les achats d'intrants agricoles, de certaines denrées alimentaires et la production interne. Quand des pays africains sont confrontés à des émeutes de la faim, que peuvent-ils faire d'autre ?

Pourquoi les cours ont-ils augmenté à ce point ? Parce que la Banque mondiale et le FMI ont obligé les pays pauvres à rembourser leurs dettes plutôt que de leur permettre d'acheter des produits nationaux. Aussi la solution doit-elle venir de ces institutions.

M. H. Masala Loka Mutombo (République démocratique du Congo)

Les conditions climatiques sont déterminantes pour la production de denrées alimentaires. La République démocratique du Congo, avec ses grandes forêts, est l'un des poumons de la planète. Elle doit recevoir des compensations pour préserver ses forêts plutôt que de les exploiter.

La République démocratique du Congo produit de la nourriture dans ses zones rurales mais, souvent, manque de moyens pour les acheminer vers les marchés urbains. C'est pourquoi les habitants des villes dépendent des importations. Cet aspect du problème doit aussi être considéré.

M. A. Bencheïkh El-Houceïn (Algérie)

Comment l'OMC peut-elle influer sur les cours de l'énergie alors que l'énergie n'est pas couverte par les règles de cette organisation ?

M. H. Khan (Pakistan)

La FAO estime à plus de 850 millions le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde et ce chiffre devrait augmenter cette année. Pourquoi ce chiffre est-il orienté à la hausse et non à la baisse ? L'une des raisons évidentes est le manque d'investissements dans l'agriculture depuis de nombreuses années. L'autre est que les règles commerciales appliquées à l'agriculture sont manifestement biaisées. En outre, des denrées alimentaires sont déviées vers la production d'éthanol et d'énergie. Ce qu'on sait moins, c'est que des pays développés empêchent des pays en développement ayant un avantage naturel pour la production d'éthanol d'exporter ce produit. Le Pakistan est un cas d'école. Ce pays a un avantage comparatif pour la production d'éthanol à partir de mélasse de canne.

Il était le plus gros exportateur d'éthanol vers l'Union européenne quand ces exportations étaient exemptées de droits de douane. Mais voilà, l'Union européenne a frappé le Pakistan de droits élevés et, aussi, d'une taxe anti-dumping pour faire bonne mesure. Résultat : une bonne partie de l'industrie de l'éthanol pakistanaise a été fermée.

En conclusion, pourquoi des denrées de première nécessité telles que le maïs sont-elles converties en éthanol, alors que des pays en développement peuvent convertir des excédents, comme les mélasses, en éthanol?

M. M. Torero (panéliste)

Les petits agriculteurs ne bénéficient pas nécessairement dans l'immédiat des changements des cours internationaux des denrées alimentaires, parce qu'ils ont des coûts de transaction et d'intrants plus élevés. Dans certains pays, leur gain en cas de hausse des cours internationaux est inférieur à 70 pour cent, en fonction de leur degré de connexion aux principaux marchés. Il faut donc réduire les coûts de transaction et de transport.

La production de biocombustibles et celle de denrées alimentaires sont en concurrence pour deux ressources majeures : la terre et l'eau. Dans un marché concurrentiel, le produit le plus compétitif finit par évincer les autres. Malheureusement, on produit des biocombustibles avec des technologies inefficientes, d'où les subventions. Par exemple, le coût de production de 100 litres de biocarburant à base de maïs aux Etats-Unis est de 39,47 euros (24 euros avec les subventions), contre seulement 14,48 euros pour la production de 100 litres à base de canne à sucre au Brésil. Le problème ne vient pas des biocombustibles eux-mêmes, mais du fait qu'on fausse la concurrence sur le marché.

Les biocarburants à base de céréales ne sont pas nécessairement bénéfiques pour l'environnement et, je le répète, ne diminuent pas la dépendance vis-àvis du pétrole. C'est pourquoi il faut repenser les subventions accordées, surtout lorsque les cours sont élevés, comme en ce moment.

On entend souvent que la croissance de la demande de la Chine et de l'Inde serait à l'origine de la hausse des cours des denrées alimentaires. Le problème ne vient pas tant de la hausse de la demande – la demande de ces deux pays augmente depuis des années – mais de la baisse actuelle des réserves alimentaires.

Le mieux serait de lier le montant d'un milliard d'euros récemment voté par le Parlement européen

à la productivité. S'il est réparti entre 60 ou 70 pays, chacun d'entre eux ne recevrait qu'une somme relativement petite, d'où une perte d'économies d'échelle. L'IFPRI n'est pas favorable à la création de réserves physiques de denrées alimentaires : leur stockage et leur transport sont inefficaces. Il propose plutôt une réserve virtuelle utilisant des ressources financières pour donner des signaux positifs au marché et mettre un terme à la spéculation. Les domaines de développement sont une autre idée. En Afrique sub-saharienne, par exemple, quels sont les principaux domaines de développement et où se recoupent-ils avec les besoins en infrastructure pour optimiser les retours sur les chaînes de valeur ? L'idée, en l'occurrence, n'est pas de se concentrer sur chaque pays, mais sur les questions régionales.

M. L.A. Heber (panéliste)

La somme d'un milliard d'euros récemment votée par le Parlement européen sera certainement bienvenue, mais le mieux serait encore d'éliminer 80 pour cent des subventions, comme prévu par le Cycle de Doha. Ainsi, les producteurs des pays en développement ne seraient plus en concurrence avec les départements du Trésor des pays développés, mais avec les producteurs de ces pays. Les producteurs des pays en développement ne veulent pas nécessairement de l'aide, mais une concurrence loyale.

L'emploi est un autre facteur essentiel avec, est-il besoin de le rappeler aux pays développés, son corollaire, les migrations. Les questions y afférentes font partie intégrante des négociations sur ce que j'appellerais un commerce loyal.

Le G7 mis en place à la mini-réunion ministérielle de juillet ne comprenait pas, il est vrai, de représentants de tous les pays, mais les pays qui ne souhaitaient pas y assister étaient représentés d'une manière ou d'une autre. Le Chili, par exemple, était représenté par le Brésil. Le G7 ne doit pas créer un précédent pour les prochaines réunions, mais je pense qu'il était bon de rassembler un certain nombre de pays pour trouver des solutions aux problèmes qui avaient surgi, même si, hélas, il n'y eût pas de solution dans ce cas.

M. O. De Schutter (panéliste)

Avant de poursuivre les négociations commerciales et de ratifier un quelconque accord, il faut absolument que les parlements nationaux demandent à leur gouvernement de procéder à une étude d'impact pour savoir quels seront les éventuels gagnants et perdants. N'est-il pas étonnant que beaucoup de parlements ratifient des accords sans en connaître les conséquences, alors qu'ils sont les garants de la justice sociale dans leur pays ? Même si un pays dans son ensemble peut tirer avantage de tel ou tel accord, même lorsque les amis de ceux qui exercent un mandat en profitent, il peut aussi y avoir des perdants. Chaque parlement est donc tenu, au minimum, de s'informer des conséquences d'un accord et d'obtenir l'adoption de mesures compensatoires et de plans nationaux de sorte que toutes les catégories de la population profitent, notamment les plus pauvres.

On pourrait penser que la hausse actuelle des cours des denrées alimentaires – du point de vue historique, et à maints égards, un retour à la "normale" - profite nécessairement à tous les producteurs, y compris les petits qui constituent la majorité des victimes de la faim aujourd'hui. Quelques-uns en profiteront, mais n'oublions pas que le plus grand nombre d'entre eux sont acheteurs nets de denrées alimentaires et que leurs charges s'élèvent à mesure qu'augmentent les coûts des engrais et des pesticides. Dans un pays comme la Chine, les petits agriculteurs peuvent profiter de la hausse des cours parce qu'ils sont bien connectés aux marchés et que l'écart entre les prix à la production et à la consommation est plus étroit. Ce n'est pas le cas en Afrique où cet écart est important et même en hausse.

Combien de nourriture supplémentaire le système peut-il produire pour la population mondiale? Les estimations des agronomes varient considérablement. Certains estiment que les terres cultivées peuvent être accrues de 70 pour cent. Mais la majeure partie de ces terres est pauvre, employée par des pasteurs ou des peuples autochtones. Sa mise en culture peut s'avérer extrêmement onéreuse pour certaines catégories de la population. D'autres agronomes disent que le changement climatique, la désertification, la salinisation des sols, les pénuries d'eau finiront, en fait, par réduire la quantité de terre cultivable. Ce qu'il faut, par conséquent, c'est la définition de méthodes de production agricoles durables parce que respectueuses de l'environnement. Il ne suffit pas d'accroître la production.

On s'accorde à penser que les cours des denrées alimentaires resteront plus élevés qu'auparavant. Pour répondre à cette situation, il faut des filets de sécurité sociale pour les acheteurs nets de nourriture (programmes "nourriture contre travail", programmes sociaux). Or, beaucoup de pays rechignent à mettre en place de telles protections parce qu'ils redoutent les conséquences budgétaires de hausses soudaines des cours. C'est pourquoi j'ai proposé, dans un rapport

au Conseil des droits de l'homme⁵, la création d'un fond mondial de réassurance visant à garantir les pays contre les conséquences budgétaires des hausses brusques des cours sur les marchés internationaux. Une action volontariste s'impose pour que les petits agriculteurs profitent, eux aussi, des augmentations des cours.

Quant au milliard d'euros voté par le Parlement européen, il doit être dépensé en fonction des priorités nationales, non de diktats extérieurs. Il doit aussi profiter aux petits agriculteurs. La "révolution verte" en Asie et au Mexique, par exemple, est maintenant critiquée parce qu'elle rend les producteurs agricoles dépendants d'intrants étrangers onéreux, au bénéfice des seuls producteurs à grande échelle.

Mme E. Duran (panéliste)

La question de l'affectation du milliard d'euros voté par le Parlement européen est des plus intéressantes. Je pense, moi aussi, que le plus important est de prendre en compte les plans nationaux de développement. L'argent doit être dépensé en fonction des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté et des principaux objectifs de l'Union européenne. La priorité est-elle la sécurité alimentaire, à l'investissement dans une production agricole durable dans les régions les plus pauvres où les retours peuvent être moindres, ou d'aider les pays à obtenir une croissance tirée par l'exportation?

Il est vrai que la participation de l'Afrique aux négociations de juillet n'a pas été étendue aux petits groupes tels que le G7, mais des délégués de l'Afrique étaient présents à la Green Room (Salle verte), par exemple. En outre, l'une des questions essentielles, le coton, a été soulevée par quatre PMA africains, qui ont rappelé à quel point les subventions des pays riches lèsent les agriculteurs pauvres en Afrique. Par ailleurs, le Groupe africain connaît et défend bien mieux, désormais, ses intérêts.

Il incombe au parlement de suivre de plus près les accords en train d'être négociés par le gouvernement et d'évaluer leurs impacts sur la population. Les parlements des pays en développement, notamment, doivent s'assurer du bon emploi de l'aide au développement et demander au gouvernement des comptes sur l'utilisation des deniers publics. Les parlements des pays bénéficiaires d'aide sont tenus de veiller au bon emploi de cette aide : parvient-elle à ceux qui en ont le plus besoin ?

Il est vrai que l'énergie ne relève pas des champs d'action de l'OMC, mais l'adhésion de pays tels que la Fédération de Russie et le Kazakhstan, acteurs importants sur la scène de l'énergie, les obligera à s'adapter aux règles de l'OMC. La facilitation du commerce devrait aussi faire baisser les coûts de transaction des produits énergétiques, ainsi que ceux des denrées alimentaires.

Nous ne devons pas lier l'avenir de l'OMC au succès du Cycle de Doha. Voilà des années que l'OMC œuvre à l'instauration d'un cadre stable de règles internationalement admises et respectées. Elle doit être consolidée indépendamment du Cycle de Doha. Bref, la crédibilité de l'OMC ne dépend pas que du succès du Cycle de Doha, mais aussi de son aptitude à servir d'enceinte permettant aux petits pays d'interpeller les riches, de sorte que le multilatéralisme défende les faibles.



Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, "Building resilience: a human rights framework for world food and nutrition security", A/HRC/9/23, 8 septembre 2008 (http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/9session/A.HRC.9.23.doc).

REUNION-DEBAT

" LE COMMERCE A L'ERE DE LA REVOLUTION NUMERIQUE "

Mme Martine Julsaint-Kidane (Service des négociations et de la diplomatie commerciales, Division du commerce international des biens et services, et des produits de base de la CNUCED)

Comment les pays peuvent-ils favoriser leur développement grâce aux nouvelles possibilités offertes par le numérique, notamment par l'externalisation?

L'Accord d'Accra, la déclaration adoptée par la CNUCED XII au début de l'année, rappelle que les TIC sont particulièrement précieuses comme moteur de la mondialisation, en ce sens qu'elles permettent aux entreprises d'accéder à l'économie fondée sur la



connaissance et contribuent à la fragmentation des chaînes de valeur ajoutée. Il ajoute que l'accès à des TIC à faible coût est donc essentiel pour la construction d'un secteur d'entreprises compétitives, surtout dans les pays en développement et dans des activités traditionnellement importantes pour ces pays, comme le tourisme. L'Accord donne à la CNUCED mandat d'entreprendre recherches et analyses, et d'accorder assistance technique et renforcement des capacités dans nombre de domaines connexes.

Déjà, le Rapport sur l'investissement mondial 2004 relevait une migration de l'investissement étranger direct vers les services, essentiellement vers des entreprises pratiquant l'externalisation. Il rappelle que l'externalisation ouvre des perspectives, particulièrement pour les pays en développement, énumérant les types de services qui conviennent le plus à la délocalisation (ceux qui ne nécessitent pas d'interaction face-à-face, comportent une forte composante information, se prêtent bien au télétravail, bénéficient d'un fort différentiel de salaires entre pays, présentent des barrières peu élevées ou ne nécessitent pas trop de réseaux sociaux).

La Réunion d'experts 2005 sur les aspects des services professionnels et des règlementations relatifs au commerce et au développement indiquait que l'externalisation, aujourd'hui, ne concerne pas que les seules TI, mais aussi des services fondés sur les TI et que beaucoup de services professionnels (santé, télédiagnostic, comptabilité, juridique, gestion) se négocient déjà par-delà les frontières.

CNUCED. lа avec d'autres organisations internationales, contribue à mesurer la société de l'information. Nous savons que, en matière de services, et surtout de commerce des services, l'une des principales difficultés est de mesurer les prestations fournies par Internet. Comment connaître exactement la quantité négociée de cette façon ? Nous savons que des prestations peuvent être fournies lorsqu'une personne, par exemple un médecin, s'installe provisoirement à l'étranger, mais comment mesurer ce service? Les pays en développement en particulier s'attachent à mesurer les services et la société de l'information pour tenir compte de cette mesure dans l'élaboration de leurs politiques.

Les études effectuées laissent penser que l'externalisation est un phénomène gagnant-gagnant. Le pays externalisateur et le pays de destination peuvent gagner, tous les deux, lorsqu'une entreprise délocalise une partie de son activité vers un pays ayant des salaires moins élevés, un grand gisement de travailleurs qualifiés ou une règlementation favorable. L'entreprise externalisatrice peut, ainsi, baisser ses charges et fournir des services plus efficients. Dans certains cas, les entreprises profitent de la différence de fuseaux horaires pour fournir un service 24 heures sur 24.

La nouvelle tendance en la matière est la responsabilité sociale. Etant donné les préoccupations suscitées par l'externalisation dans les pays développés comme dans les pays en développement, les entreprises concernées sont sommées de faire preuve de responsabilité sociale. En d'autres termes, l'entreprise qui externalise doit s'assurer que les sociétés avec lesquelles elle travaille ailleurs respectent des normes éthiques, apportent une contribution à leur collectivité, œuvrent à améliorer l'environnement et donnent à leur personnel des possibilités de carrière et de formation. Cela signifie aussi que le pays d'origine ne peut se dérober à ses responsabilités sociales et doit veiller à ce que l'entreprise destinataire applique les mêmes normes et procédures.

Car l'externalisation suscite des préoccupations. Dans les pays d'origine, on craint essentiellement pour les emplois (d'autant que d'autres catégories de travailleurs qui se font entendre, comme des cols blancs, sont touchées) et pour la protection des consommateurs (sécurité des données, vie privée). Dans le principal marché de l'externalisation, les Etats-Unis, ces craintes ont conduit certains Etats à adopter des lois restreignant cette pratique.

Les pays hôtes se méfient des investisseurs "baladeurs". L'investissement dans des services comme les centres d'appel peut être plus volage que celui

dans le secteur manufacturier. Il est, en effet, plus facile de déménager un centre d'appel vers des cieux plus cléments quand les salaires commencent à augmenter dans le premier pays de destination. Les pays hôtes veulent connaître les liens entre la société mère et ses partenaires bénéficiaires de l'externalisation, savoir si ces derniers contribuent, par des retombées, au tissu des entreprises locales. Ils prennent aussi conscience du fait que l'installation de nouvelles entreprises locales renforce la concurrence pour les travailleurs compétents.

Quels sont les liens entre commerce et externalisation? L'AGCS est l'accord qui porte directement sur les services fondés sur les TI. Dans les négociations de Doha, les Etats membres de l'OMC entreprennent de libéraliser leurs services d'une manière qui aurait un impact sur l'externalisation. Je pense, en l'occurrence, aux Mode 1 et Mode 2 de prestations de services : la libéralisation des prestations de services transfrontières (Mode 1), par laquelle un pays autorise une entreprise étrangère à fournir à ses ressortissants un service par Internet ou par téléphone, et la consommation à l'étranger (Mode 2), où les ressortissants d'un pays se rendent à l'étranger pour consommer un service. Il peut être difficile de distinguer entre les deux, de dire si un ressortissant consomme un service sur Internet ou un service qui vient au consommateur. Dans ce sens, le Mode 1 et le Mode 2 peuvent se chevaucher.

La libéralisation des services a été abordée de deux manières à l'OMC. Il y a d'abord l'approche horizontale large, les pays étant disposés à libéraliser les Mode 1 et 2 pour tous les secteurs des services de façon à promouvoir des pratiques telles que l'externalisation et le e-commerce. Vient ensuite l'approche plus restreinte par laquelle les pays ciblent des secteurs spécifiques et ne permettent l'externalisation qu'en comptabilité, par exemple. Ils libéralisent ensuite les Mode 1 et Mode 2 pour ce secteur spécifique.

En outre, une demande plurilatérale de libéralisation des prestations de services transfrontières touchant au marché de l'externalisation a été déposée par un groupe de pays coordonné par l'Inde, qui est désormais le plus grand fournisseur de services externalisés. Par cette démarche, ce groupe demande à une quinzaine de pays développés et en développement (Etats-Unis, Union européenne, Malaisie, Philippines, Afrique du Sud, Canada), d'autoriser l'externalisation.

La libéralisation des services transfrontières a fait l'objet d'une réunion en juillet 2008. Plusieurs pays ont manifesté de l'intérêt pour la libéralisation de ce mode, mais n'ont pas encore fait connaître leurs

offres finales en la matière. Les pays en développement attendent de voir ce qu'on leur propose sur le Mode 4 (circulation des personnes) et sur le Mode 1.

Les gouvernements peuvent adopter diverses mesures pour promouvoir l'externalisation. Dans les pays d'origine, il incombe aux autorités de minimiser le coût d'ajustement de nombreux emplois migrant à l'étranger. Entre autres, elles peuvent mettre en œuvre des mesures concernant l'assurance-chômage et la conservation des emplois, ainsi que des programmes en faveur de la formation aux services nécessitant une interaction physique

Dans les pays de destination, les gouvernements peuvent promouvoir la création de savoirs et la diffusion des technologies par des mesures touchant aux subventions, aux droits de propriété intellectuelle et au développement du capital humain. Nous avons vu que les pays qui réussissent à percer sur le marché de l'externalisation, comme l'Inde, les Philippines, l'Afrique du Sud et le Ghana, ont une force de travail qualifiée, de bonnes infrastructures et une bonne réglementation.

L'externalisation est une tendance inéluctable. Les gains pouvant en découler pour les pays développés et en développement sont énormes, mais pas automatiques. L'externalisation est un phénomène gagnant-gagnant au niveau macroéconomique, mais elle a des coûts d'ajustement. Les gouvernements doivent veiller à aider les secteurs qui ont besoin de s'adapter. Ils doivent agir aux plans national et international et, par une assistance technique, aider les pays en développement à améliorer leurs infrastructures, les qualifications de leurs travailleurs et leur utilisation des TIC.

Mme Aarti Holla-Maini (Secrétaire générale de l'Association des opérateurs de satellites européens)

J'aimerais vous parler de l'expérience des sociétés européennes de satellites en matière de négociations commerciales.

Les services de satellite font partie du secteur, plus large, des télécommunications par satellite, même s'ils n'y jouent qu'un rôle très modeste. La libéralisation et l'ouverture des marchés de ce secteur en général ont fait des progrès spectaculaires mais, malheureusement, on ne peut en dire autant du domaine spécifique des services dans les communications par satellite. Peut-être en raison de la complexité des questions techniques y afférentes.

Les opérateurs de satellite, du moins les membres de l'Association des opérateurs de satellite européens,



estiment qu'ils accèdent mieux aux marchés par un dialogue direct avec les administrations et les régulateurs des pays dans lesquels ils veulent travailler que par un processus de négociation politique multilatéral ou bilatéral. En fait, même lorsque des marchés, parmi les plus grands du monde, sont encore fermés aux prestataires de services étrangers, certains opérateurs de satellite parviennent à y travailler en négociant des accords et des conditions d'accès directement avec les administrations concernées.

Les communications par satellite appartiennent à un secteur commercial des plus concurrentiels – les télécommunications - mais elles font aussi partie, et c'est plus important, du secteur de l'espace qui, comme la défense, est un secteur stratégique pour n'importe quel pays actif dans ce domaine. C'est pourquoi les communications par satellite sont, souvent, objet de fierté et de prestige national. C'est aussi la raison pour laquelle des pays, dans le monde entier, investissent dans leurs propres satellites qu'ils construisent, lancent et opèrent pour assurer des services à leur nation. Aussi les pays qui font ces investissements stratégiques considérables franchissent-ils un pas supplémentaire et ferment leurs marchés aux opérateurs étrangers pour développer leur propre industrie nationale. On peut comprendre cette attitude à court terme, mais les citoyens du monde entier ne peuvent qu'être gagnants sur le long terme si l'on tend vers l'ouverture des marchés, la concurrence et un accès sans discrimination.

L'accès des services de communication par satellite aux marchés nationaux se heurte souvent à des problèmes de sécurité nationale. Cette préoccupation n'est nullement illégitime : beaucoup de pays s'en prévalent et elle bloque souvent des négociations sur l'ouverture des marchés y afférents. Là encore, des opérateurs de satellite ont, individuellement, engagé un dialogue direct avec les administrations des pays concernés pour cerner exactement le problème (par exemple la capacité à intercepter les signaux). Ils ont trouvé des solutions innovantes de nature à apaiser en grande partie les craintes. Plusieurs exemples montrent que l'innovation permet de satisfaire aux exigences de sécurité et qu'il n'y a pas lieu de fermer les marchés, pour cette raison, aux services par satellite. Les parlementaires ont donc, à cet égard, matière à réflexion : si la sécurité pose problème pour l'ouverture d'un marché national, ils peuvent y remédier par le dialogue. Si une solution est trouvée, ils permettent à leurs concitoyens de profiter des très nombreux avantages des communications par satellite.

Dans le contexte européen, et ailleurs, les services de communication par satellite ne reçoivent pas la priorité qu'ils méritent dans les négociations commerciales. S'ils ne représentent qu'une petite partie du grand secteur des télécommunications par satellite, ils restent la technologie la mieux placée pour contribuer à la réalisation d'objectifs majeurs tels que la lutte contre le changement climatique, le développement, la lutte contre la fracture numérique, la sécurité et les communications d'urgence en cas de catastrophe naturelle ou autre. Tous les gouvernements du monde ont ce genre de préoccupations et les satellites sont le meilleur outil en la matière grâce à leur portée mondiale (un satellite peut couvrir le tiers de la surface de la planète). De plus, étant situés dans l'espace, les satellites ne sont pas exposés aux contingences terrestres (catastrophes naturelles ou dues à l'homme). Malheureusement, c'est souvent après un désastre que les gens découvrent les vertus des communications par satellite.

Les satellites constituent une infrastructure invisible mais omniprésente dans notre vie à tous, la couverture des derniers jeux olympiques l'a assez démontré.

M. Fredrik Erixon (Directeur du Centre européen d'économie politique internationale)

Je constate avec plaisir que les parlementaires s'intéressent toujours autant aux questions du commerce mondial, car la politique commerciale commence au plan intérieur. Elle est, en effet et en



grande partie, une affaire de politique intérieure. Il est donc très difficile de négocier dans une enceinte internationale si chaque pays n'a pas de politique intérieure bien définie.

Le débat sur le commerce numérique doit s'inscrire dans le contexte de la facilitation du commerce. Cette question prend tout son sens lorsqu'on parle de l'OMC qui, à l'instar de son prédécesseur le GATT, apparaît essentiellement comme une organisation concernée par l'abaissement des tarifs et par les biens manufacturés.

Selon une étude récente de la Banque mondiale sur le sujet⁶, l'augmentation de la capacité de 75 pays en matière de facilitation du commerce, l'amenant à mihauteur de la moyenne mondiale, augmenterait le commerce mondial de 377 milliards de dollars E.-U., soit une hausse d'environ 9,7 pour cent. Les gains en niveau de vie qui en résulteraient seraient gigantesques : plus élevés que ceux qui découleront des mesures de baisse des tarifs et de libéralisation.

La facilitation du commerce, question importante, est pourtant négligée. Qu'entend-on exactement par ce vocable ? L'un des domaines les plus importants en l'occurrence est celui des chaînes de distribution, ou les secteurs de la vente au détail sur les marchés mondiaux. Au cours des 20 dernières années, on a assisté à une désinflation et une chute incroyables des prix à la consommation dans le monde entier, dans les pays qui participent de la division mondiale du travail, pour ainsi dire. Plusieurs études relèvent

⁶ J. S. Wilson, K.L. Mann et T. Otsuki, "Assessing the Benefits of Trade Facilitation: A Global Perspective", World Bank Policy Research Working Paper 3224, 2005.

les avantages qui découlent de l'abaissement des barrières tarifaires, mais aussi du renforcement de la concurrence dans la distribution, améliorant la distribution des marchandises à la consommation, rendant les marchés et les chaînes de distribution plus compétitifs.

Pourtant, cet aspect est bien souvent négligé. Une étude récente des prix alimentaires aux Etats-Unis montre que l'expansion de la part de marché du seul WalMart's a plus contribué à faire baisser les prix des denrées alimentaires que toutes les mesures de libéralisation tarifaire réunies. Je ne rappelle pas ces faits pour minimiser l'importance de la libéralisation commerciale, mais parce qu'ils démontrent amplement le caractère essentiel du secteur de la vente au détail et de l'accroissement de la concurrence dans la facilitation du commerce.

L'un des schémas les plus intéressants qu'on voit apparaître depuis quelques années est celui de la concurrence entre places de marché : où commerce-t-on? Cela m'amène au commerce électronique ou en ligne, l'un des plus grands facilitateurs depuis dix ans. Le commerce électronique a révolutionné la vente au détail dans la plupart des pays qui participent, d'une manière ou d'une autre, à la mondialisation, ce qui a renforcé la concurrence et la baisse des prix.

Le commerce en ligne est une activité mondiale. En 2007, eBay affichait un chiffre d'affaires avoisinant les 10 milliards de dollars E.-U. et Google 5,19 milliards pour le seul premier trimestre 2008. Les prévisions de bénéfices d'iTunes pour 2008 sont de l'ordre de 2 milliards de dollars E.-U. La moitié des ventes de disques d'EMI a désormais lieu sur iTunes. Deux tiers des ventes de Microsoft se font actuellement en ligne. Dans les services professionnels, notamment, l'essentiel de l'activité a migré vers le commerce électronique. Trois aspects doivent être pris en considération à cet égard.

Tout d'abord, les schémas historiques montrent clairement que la véritable explosion s'est produite avec la hausse du commerce intra-sectoriel, quand les entreprises ont commencé à délocaliser et à faire des échanges avec des entreprises "sœurs" dans d'autres régions du monde. On assistera exactement au même phénomène avec le commerce électronique.

Ensuite, le commerce en ligne aide les pays, les entreprises et les gens à exploiter leurs avantages comparatifs. Il fait baisser les coûts de transaction. Il réduit le coût de l'activité commerciale, notamment par l'externalisation. J'ai relevé récemment un chiffre intéressant : en 2010, l'Asie du sud et l'Asie du sudest pourront lire 600 000 rayons-x par jour, soit

l'équivalent, en valeur de marché, de dix Microsoft environ. Un bon exemple de la manière dont le commerce électronique aide à découper en tranches la chaîne de valeur ajoutée dans les services et à mettre à profit l'avantage comparatif d'autres pays pour offrir des services moins chers et de meilleure qualité.

Enfin, la diffusion des technologies sera beaucoup plus rapide. D'autres accords commerciaux touchant à la technologie de l'information ont considérablement accéléré la diffusion de nouvelles technologies, comme l'informatique et Internet. Il en ira de même pour le commerce en ligne : la technologie permettra d'atteindre de nouveaux consommateurs à un rythme sans précédent.

Plusieurs accords existants de l'OMC ont des répercussions sur le commerce en ligne, notamment les traditionnels GATT (qui porte sur les biens) et l'AGCS (qui porte sur les services). Il y a des différences importantes entre les deux. L'AGCS est, généralement, un accord beaucoup plus faible que le GATT, puisqu'il a une couverture moindre et moins de pays participants. Mais ces deux accords présentent une lacune. Il ne faut pas oublier que le commerce en ligne implique, souvent, la création d'une place de marché, plus que le commerce de biens et de services en tant que tels. Aujourd'hui, la concurrence est vive entre les places de marché; or, une place de marché ce peut être un téléphone, un téléviseur ou un moteur de recherche. Cela suppose des investissements et l'accès au marché d'autres pays. Avec le commerce électronique, le problème n'est pas tant dans les barrières tarifaires et autres barrières traditionnelles que dans les règlementations et les barrières non tarifaires en vigueur.

Second problème : la circulation réelle des données. Une quarantaine de pays tentent actuellement de contrôler l'accès de leurs citoyens à des sites web qui associent ingrédients commerciaux et considérations touchant à la liberté d'expression, comme YouTube. Lorsque des gouvernements ferment entièrement des sites de ce genre, ils nuisent aussi à une plateforme commerciale. Etant donné l'immense valeur du commerce en ligne aujourd'hui, ces pratiques équivalent à une barrière commerciale extrêmement discriminatoire. Or, aucun accord de l'OMC ne traite véritablement de ce problème.

EXTRAITS DU DEBAT

M. G.L. Peiris (Sri Lanka)

Sri Lanka est l'un des pays en développement qui recourent massivement aux TIC comme outils de



progrès social. Sans être un PMA – pour cause de revenu par habitant trop élevé – il a de vrais problèmes de revenus et de répartition des ressources. Il essaie donc de remédier à la situation grâce aux TIC et de tendre vers l'équité sociale dans trois domaines principaux : l'éducation, l'agriculture (la TI sert à donner aux agriculteurs les informations dont ils ont besoin pour accéder aux marchés sans passer par des intermédiaires) et le système juridique.

M. N. Toure (Sénégal)

La fracture numérique existe entre pays développés et en développement, mais aussi à l'intérieur des pays en développement. Face à ce problème, le Sénégal met en œuvre le concept de solidarité numérique tel que prévu par le Fonds mondial de solidarité numérique. L'un des premiers contributeurs de ce fonds est la ville de Genève, suivie du Sénégal – charité bien ordonnée commence par soi-même – la France et d'autres pays. L'idée est d'offrir un pour cent des recettes générées par n'importe quel produit numérique. L'OMC y voit-elle un quelconque intérêt ?

L'idée est manifestement très utile, mais elle ouvre aussi la porte au cybercrime. Quelles mesures doivent être prises à cet égard ?

Mme T. Boontong (Thaïlande)

Le commerce électronique est le corollaire de la révolution numérique. Depuis quelques dizaines d'années, il est un moyen commercial pour les multinationales et un outil encore plus précieux pour les PMI-PME. A n'importe quelle heure de la journée, des gens partout dans le monde sont en mesure de vendre et d'acheter des produits et des services par un simple "clic". Les services, y compris les paiements et virements y afférents, se font de plus en plus en ligne.

Les pays en développement doivent encore résoudre quelques problèmes pour profiter pleinement de cette possibilité. Ainsi, en Thaïlande, beaucoup de consommateurs et d'utilisateurs se méfient encore des transactions électroniques, malgré un arsenal impressionnant de lois en la matière. La réponse, par conséquent, n'est pas dans des lois inadaptées.

Le commerce est multijuridictionnel par nature. Les lois nationales sur le commerce électronique ne peuvent offrir le degré de protection souhaité par le consommateur. Sans coordination et coopération internationales, les questions de normes, de responsabilité civile, de fraude, de vie privée et de sécurité ne trouveront jamais de réponse satisfaisante. J'invite donc mes collègues parlementaires à réfléchir à ce problème. Nous avons besoin d'un texte juridique international qui facilite et garantisse les transactions électroniques internationales. Une loi propice à une utilisation plus productive et sage du commerce électronique, notamment dans les pays en développement.

M. R. Pal (Inde)

Comment le commerce international peut-il se développer par une utilisation efficace des TIC ? Cela implique un effort sur tous les plans : éducation, formation et services peu onéreux. La plus grande difficulté tient à la fracture numérique. Beaucoup de pays doivent être soutenus pour profiter, eux aussi, du commerce électronique. Certains milieux n'ont toujours pas dit comment les pays pauvres pourront mieux accéder aux TIC.

Il faut aussi un consensus mondial. En quoi des organisations internationales comme la CNUCED et l'OMC peuvent-elles combler le fossé numérique dans les plus brefs délais ?

Mme K. Sinnott (Parlement européen)

La neutralité d'Internet résistera-t-elle au marché numérique et au renforcement de la régulation ?

M. A.H. Musa (Soudan)

Le commerce électronique doit être soutenu par la communauté internationale et les pays développés.

Beaucoup de pays en développement n'ont pas de système bancaire digne de ce nom et leurs lois sur la propriété intellectuelle laissent à désirer. Ils ont besoin d'assistance technique pour les aider à maîtriser les nouvelles technologies.

M. K. Sasi (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe)

L'Internet est un facteur de liberté. Mais il est difficile à contrôler, comme nous le savons tous. Les règles commerciales peuvent-elles s'appliquer au monde d'Internet ? Quel est le pays qui essaie d'appliquer des règles commerciales aux achats de musique en ligne ? Tout vendeur de services doit, dans l'Union européenne, être inscrit au registre du commerce et payer la TVA. Les grosses entreprises le font, mais pas nécessairement les petites et les particuliers. Les entreprises sont-elles disposées à s'enregistrer et à respecter des règles commerciales mondiales en matière de commerce électronique ?

M. D.H. Oliver (Canada)

La protection des données personnelles et de la vie privée est essentielle. Comme parlementaires, nous avons l'obligation de protéger les droits des gens qui nous ont élus. Que prévoient le GATT et l'AGCS en matière de données personnelles et de vie privée ? Que doivent recommander les parlementaires dans leur pays et quelles mesures multilatérales peuvent être envisagées ?

M. F. Erixon (panéliste)

Il faut rappeler que l'OMC n'est pas une organisation d'aide. Les questions d'aide doivent être traitées par ses Etats membres et d'autres organisations. Le débat "aide contre commerce" dans le cadre du Cycle de Doha a montré que certains accords commerciaux peuvent aboutir à une assistance financière ou à une aide entre pays, mais pas autant que les organisations multilatérales de bailleurs de fonds. L'OMC peut apporter des connaissances, des experts et un renforcement des capacités, mais l'investissement dans les infrastructures physiques nécessaires pour combler le fossé numérique ne relève pas de sa compétence.

Il ne faut pas surestimer le rôle de l'aide et des investissements de donateurs dans les télécommunications quand il s'agit de fracture numérique et de mesures de facilitation du commerce en vue d'ouvrir l'accès au commerce électronique. On a déjà beaucoup investi sans toujours obtenir les

résultats escomptés. Le problème est donc ailleurs, peut-être dans l'organisation du marché national des télécommunications.

La neutralité d'Internet peut être définie de diverses façons. Elle dépend, pour l'essentiel, de la capacité d'investissement dans l'infrastructure. Si l'investissement est insuffisant à un moment où le volume du contenu numérique est en augmentation exponentielle, il serait illusoire d'espérer un système aussi neutre que possible. Des mécanismes publics et privés – fixation des prix, règlementations – entrent en jeu.

Pour ce qui concerne la protection de la vie privée, l'OMC a un groupe de travail sur le commerce en ligne qui réfléchit également aux règles applicables en la matière. Toutefois, ce groupe n'a pas encore réussi à trouver un texte acceptable pour toutes les parties prenantes. D'ailleurs, quelle forme donner à ce texte : une annexe, comme les TI, ou un accord séparé ? Il sera difficile de mettre tout le monde d'accord. Le problème va bien au-delà du commerce en ligne, puisqu'il touche aux communications électroniques transfrontières en général.

Mme A. Holla-Maini (panéliste)

Même les économies fermées qui privilégient leurs industries nationales des satellites connaissent une énorme fracture numérique. Elles restent fermées aux communications par satellite parce qu'elles ne voient pas les avantages qui en découlent (enseignement à distance, télémédecine), et ne se servent de leurs systèmes que pour la diffusion de programmes de télévision.

Le Fonds mondial de solidarité numérique considère les opérateurs de satellites comme des sociétés gigantesques qui n'ont pas besoin d'aide. Il ne tient pas compte de la capacité sans pareille des satellites à atteindre les gens où qu'ils soient. Malheureusement, l'essentiel des fonds destinés à l'aide va à la recherche ou à des projets pilotes et non à rendre ces projets durables.

Les satellites sont, avant tout, associés à la diffusion et à la télévision. Or, les experts du développement pensent que les gens ont d'abord besoin de nourriture, non de télévision. Pourtant, de nombreuses études de cas dans le monde, notamment en Afrique, montrent les communications par satellite sous un autre jour. Le Malawi, par exemple, s'en sert pour faire fonctionner son système bancaire et mettre en œuvre des programmes de micro-crédits. Les communications par satellite sont également à la base des systèmes d'alerte contre les risques de

sécheresse, de sauterelles, d'inondation, etc. Lors des inondations catastrophiques qui ont frappé le Mozambique, par exemple, l'association *Save the Children* a recouru aux communications par satellite pour ses distributions de nourriture et de vêtements.

Les opérateurs de satellite fournissent le "tuyau" dans lequel passent les signaux. Ils peuvent donner à ces signaux un degré de sécurité suffisant pour inspirer la confiance, même à des militaires.

Mme M. Julsaint-Kidane (panéliste)

Que peut faire l'OMC face à la fracture numérique? En principe, l'OMC s'occupe d'accès au marché, non des questions de coopération. Or, comme nous le savons, les pays ne luttent pas à armes égales. En conséquence, il faut bien sûr négocier l'accès au marché à l'OMC, mais il est encore plus important de veiller aux capacités d'offre. A quoi bon négocier l'accès au marché si un pays n'a pas la capacité d'approvisionner ce même marché? La construction des capacités d'offre relève d'autres organisations, des donateurs bilatéraux et des forums régionaux. La CNUCED, pour sa part, étudie et analyse l'action de certains pays visant à développer leurs TIC et les secteurs qui se fondent sur ces technologies, ainsi que les possibilités de reproduire leurs bonnes pratiques ailleurs.

Les méthodes de mesure et les données sont essentielles. Chaque pays doit commencer par établir les indicateurs permettant de définir la situation nationale, avant de définir des politiques. La CNUCED y travaille également, avec d'autres organisations.

Déjà les règles de l'OMC s'appliquent à un petit domaine du commerce électronique. Aux termes de l'AGCS, les pays doivent maintenant autoriser les prestations de services transfrontières. Cependant, l'AGCS étant sectoriel, chaque pays peut décider, secteur par secteur, de l'applicabilité des règles.

Pour ce qui est de la protection de la vie privée, il peut être intéressant pour les parlementaires de suivre les négociations sur les services. Toujours aux termes de l'AGCS, les pays se réservent le droit de règlementer. Autrement dit, ils peuvent édicter des règles assurant la protection des données et de la vie privée. Mais l'OMC négocie elle aussi sur les mesures disciplinaires, de sorte que les règles adoptées ne soient pas trop pesantes. Le but est d'empêcher que des pays, sous prétexte de préoccupations par ailleurs légitimes, ne restreignent indûment les échanges. Pour l'instant, la seule obligation faite aux pays est d'appliquer toute mesure touchant à leurs engagements en vertu de l'AGCS de façon impartiale et transparente.

Actuellement, par conséquent, les pays sont libres de règlementer en matière de protection de la vie privée et des données. Reste à savoir si les entreprises d'un pays qui respectent leur règlementation nationale demandent aux sociétés vers lesquelles elles externalisent du travail d'en faire autant. La règlementation d'un pays n'est pas nécessairement applicable dans un autre, bien entendu, mais les entreprises externalisantes sont tenues de veiller à ce que leurs partenaires respectent des normes minimales.

D'ailleurs, il est de l'intérêt des sociétés en concurrence pour obtenir du travail externalisé de respecter ces normes : il y va de leur réputation et les informations circulent vite. Ainsi, les entreprises indiennes ont vite compris qu'elles avaient intérêt à respecter les critères internationaux relatifs à la protection des données, ce qui les a aidées à obtenir les marchés tant souhaités.



CODE DE CONDUITE DES RELATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES PARLEMENTS EN CE QUI CONCERNE LES QUESTIONS COMMERCIALES INTERNATIONALES

ADOPTÉ PAR CONSENSUS LE 12 SEPTEMBRE 2008

L'adoption de lignes directrices sur les relations entre les gouvernements et les parlements en ce qui concerne les questions commerciales internationales a pour but de donner à tous les parlements nationaux la possibilité d'exercer un contrôle sur la politique commerciale des gouvernements et de l'influencer. Ces lignes directrices s'appliquent aux négociations commerciales internationales au sens large, c'est-à-dire dans des cadres tant multilatéraux que bilatéraux. Il incombe à chaque parlement d'établir dans quelle mesure ces lignes directrices seront mises en œuvre.

Trois éléments dans les relations entre gouvernements et parlements peuvent contribuer à l'accroissement de l'influence des parlements nationaux sur la politique commerciale.

Ces trois éléments sont la quantité et la qualité des informations à transmettre aux parlements, le moment choisi pour les échanges d'informations et, enfin, les possibilités qu'ont les parlements d'utiliser l'information reçue pour influencer la politique commerciale.

Cela étant, les principes fondamentaux suivants sont recommandés :

- le parlement reçoit des informations pertinentes sur les initiatives du gouvernement en matière de commerce, suffisamment à temps pour qu'il puisse les étudier avant que les décisions soient prises;
- le parlement a réellement la possibilité d'utiliser les informations reçues pour influencer la politique commerciale de son pays;
- le parlement aura la possibilité de contrôler le suivi des décisions de son gouvernement.

Recommandations en ce qui concerne les directives générales

Les directives générales suivantes sont recommandées sur la base des principes fondamentaux exposés cidessus :

- le gouvernement d'un pays assure que le parlement national dispose d'un accès aisé à toutes les informations portant sur la législation et d'autres initiatives commerciales dès qu'elles sont disponibles. Cette règle s'applique à l'ensemble des négociations commerciales internationales:
- le gouvernement fournit les documents originaux et prépare un dossier clairement rédigé sur les projets d'accords commerciaux, la législation, etc. à l'intention des parlements nationaux:
- 3. des possibilités de rencontre avec les ministres sont aménagées au sein des commissions parlementaires, largement en avance sur les réunions consacrées au commerce international, telles que les réunions de l'OMC, mais aussi sur les négociations commerciales régionales ou bilatérales. Le gouvernement présente un compte rendu actualisé de la position du moment et de son approche vis-à-vis des différentes propositions lors de telles réunions;
- 4. le parlement est informé bien à l'avance par le gouvernement des positions prévues dans les négociations et des décisions à prendre au sein des organisations commerciales internationales. Pour ce qui est de l'OMC, il s'agit en particulier des réunions ordinaires de son Conseil général, de ses conférences ministérielles et, le cas échéant, des réunions de ses comités ou groupes de négociation. Par la suite, les parlements sont également informés de toute nouvelle décision;
- il convient en règle générale que des députés spécialisés dans le commerce international fassent partie des délégations officielles envoyées par leur pays pour participer à des manifestations liées au commerce international, notamment les conférences ministérielles de l'OMC.

REGLES DE PROCEDURE

ADOPTÉES LE 26 NOVEMBRE 2004, MODIFIÉES LE 12 SEPTEMBRE 2008

L'époque où la politique étrangère et, plus précisément, la politique en matière de commerce était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. L'OMC est désormais bien plus qu'une organisation chargée du commerce, et son impact sur les politiques intérieures et sur la vie quotidienne des citoyens s'amplifie.

C'est pourquoi l'Union interparlementaire et le Parlement européen organisent conjointement une Conférence parlementaire sur l'OMC (ci-après dénommée la Conférence), qui se réunit au moins une fois par an et à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC. La Conférence est un événement parlementaire officiel ouvert au public.

ARTICLE PREMIER - Objectifs

- 1.1 La Conférence est un forum propice à l'échange d'opinions et d'informations et à la comparaison des expériences, ainsi qu'à la promotion d'une action conjointe sur les sujets liés au rôle des parlements et à l'organisation des fonctions parlementaires en matière de commerce international.
- 1.2 La Conférence vise à promouvoir un commerce libre et équitable qui profite aux populations à travers le monde, accélère le développement et atténue la pauvreté.
- 1.3 La Conférence donnera une dimension parlementaire à l'OMC, en :
 - a) suivant de près les activités de l'OMC et en accroissant leur efficacité et leur équité –

- tout en ayant présents à l'esprit les objectifs originels de l'OMC fixés à Marrakech;
- b) en promouvant la transparence des procédures de l'OMC et en approfondissant le dialogue entre gouvernements, parlements et société civile;
- c) en renforçant les compétences des parlements sur les questions de commerce international et en influant sur le cours des discussions à l'OMC.

ARTICLE 2 - Composition

- 2.1 Les participants à la Conférence sont :
- les délégations désignées par les parlements d'Etats souverains qui sont membres de l'OMC;
- les délégations désignées par des parlements membres de l'UIP dont le pays n'est pas représenté à l'OMC;
- les délégations désignées par le Parlement européen, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Commonwealth et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.
- 2.2 Les observateurs à la Conférence sont :
- les représentants des organisations internationales et autres s'intéressant aux dossiers du commerce international et spécifiquement invitées par le comité de

- pilotage à partir d'une liste approuvée conjointement par les co-organisateurs;
- les représentants de gouvernements des Etats souverains membres de l'OMC.
- 2.3 La Conférence sera aussi ouverte à d'autres personnes portant un intérêt particulier aux questions commerciales internationales. Ces personnes pourront suivre les travaux de la Conférence sans intervenir dans les débats et n'auront pas de droit de parole. Elles recevront un badge portant uniquement leur nom. Elles ne recevront pas d'invitation officielle et ne seront pas accréditées à la Conférence.

ARTICLE 3 - Présidence

- 3.1 La Conférence est présidée conjointement par le Président de l'Union interparlementaire et le Président du Parlement européen ou leurs remplaçants.
- 3.2 Les Présidents ouvrent, suspendent et closent les séances, conduisent les travaux de la Conférence, veillent au respect des Règles, donnent la parole, soumettent les questions à décision, font connaître le résultat des décisions et déclarent close la Conférence. Leurs décisions en la matière sont définitives et sont acceptées sans débat.
- 3.3 Les Présidents tranchent toutes questions non couvertes par les présentes Règles, si besoin est, après avoir pris l'avis du comité de pilotage.

ARTICLE 4 - Comité de pilotage et Secrétariat

- 4.1 Le comité de pilotage est constitué conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen et est composé de représentants de parlements d'Etats souverains, de l'UIP et du Parlement européen en leur qualité de co-organisateurs de la Conférence, d'autres Assemblées et structures parlementaires internationales et régionales sélectionnées, et du Secrétariat de l'OMC.
- 4.2 Le comité de pilotage est responsable de toutes les questions relatives à l'organisation de la Conférence et statue sur la base du consensus. Toute décision prise par le comité de pilotage est, s'il y a lieu, distribuée par écrit et approuvée avant la fin de chaque réunion.
- 4.3 La composition du Comité de pilotage est institutionnelle, chaque parlement ou organisation jouissant du droit de choisir son ou ses représentants. Dans l'intérêt de la

- continuité des travaux du Comité de pilotage, les parlements et les organisations veillent, dans toute la mesure du possible, à ce que la ou les personnes qui les représentaient aux précédentes sessions du Comité continuent à prendre part aux sessions suivantes.
- 4.4 Lorsque plus d'un représentant d'un parlement national prend part à une session du Comité de pilotage, seul un parlementaire par délégation prend part à la prise de décisions.
- 4.5 Tout changement dans la composition du Comité de pilotage est proposé conjointement par l'UIP et le Parlement européen, co-organisateurs de la Conférence, sous réserve de l'approbation du Comité de pilotage dans son ensemble. Dans la mesure du possible, on applique une répartition géographique équitable.
- 4.6 Les parlements nationaux occupent un siège au Comité de pilotage pendant un mandat de quatre ans. Toutefois, le Comité de pilotage peut inviter un parlement à conserver son siège au Comité de pilotage pendant un autre mandat. La rotation s'opère de manière à ne pas remplacer en une seule fois plus de la moitié des parlements représentant une région géographique donnée.
- 4.7 La définition des régions géographiques aux fins de rotation est arrêtée par le Comité de pilotage.
- 4.8 La Conférence et le comité de pilotage sont assistés dans leurs activités par les Secrétariats de l'Union interparlementaire et du Parlement européen.

ARTICLE 5 - Ordre du jour

5.1 La Conférence arrête son ordre du jour sur proposition du comité de pilotage et cet ordre du jour est communiqué aux participants un mois au moins avant l'ouverture de chaque session plénière.

ARTICLE 6 - Droits de parole et décisions

- 6.1 Participants et observateurs ont les mêmes droits de parole.
- 6.2 En matière de droits de parole, la priorité est donnée aux participants souhaitant proposer une motion de procédure qui aura la priorité sur les questions de fond.
- 6.3 La Conférence prend toutes ses décisions par consensus des délégations de participants. Les

décisions de la Conférence sont prises après que le Président en a dûment donné avis.

ARTICLE 7 - Résultat de la Conférence

- 7.1 Le projet de document de résultat de la Conférence est établi par le comité de pilotage avec le concours d'un ou plusieurs rapporteurs et est communiqué aux participants suffisamment longtemps à l'avance.
- 7.2 Les amendements au projet de document de résultat sont présentés par les délégations telles que définies à l'article 2.1 ou par les rapporteurs en anglais ou en français et les parties amendées y sont clairement indiquées. Les amendements portent directement sur le texte qu'ils visent à modifier. Ils ne peuvent avoir pour objet que d'apporter une addition, une suppression ou une modification au projet initial sans que cela ait pour effet d'en changer le cadre ou la nature. Les amendements sont présentés avant la date limite fixée par le comité de pilotage. Ce dernier statue sur la recevabilité des amendements.

ARTICLE 8 - Adoption et modification des Règles de procédure

- 8.1 La Conférence adopte et modifie les Règles de procédure.
- 8.2 Les amendements aux Règles sont formulés par écrit et communiqués au Secrétariat de la Conférence trois mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence. Le Secrétariat communique immédiatement ces amendements aux membres du Comité de pilotage ainsi qu'aux délégations de la Conférence. Il communique aussi les sous-amendements un mois au moins avant la réunion suivante de la Conférence.
- 8.3 La Conférence statue sur tout amendement aux Règles après avoir pris l'avis du comité de pilotage, y compris sur leur recevabilité.

PARTICIPATION



PARTICIPANTS

Délégations parlementaires

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Croatie, Danemark, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Espagne, Estonie, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guinée, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lesotho, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique du Congo, République dominicaine, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Serbie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay, Yémen, Zambie.

Parlement européen, Assemblée parlementaire de la Francophonie, Association parlementaire du Commonwealth, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (PACE), Assemblée parlementaire pour la coopération économique de la Mer noire, Parlement panafricain.

OBSERVATEURS

Gouvernements d'Etats souverains membres de l'OMC

Afghanistan, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Croatie, Danemark, Estonie, France, Israël, Italie, Kenya, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Niger, Philippines, République de Corée, République dominicaine, République de Moldova, Roumanie, Slovaquie, Sri Lanka, Suède, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam.

Organisations intergouvernementales

Agence de coopération et d'information pour le commerce international (ACICI), Banque mondiale, Commission européenne, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale du commerce (OMC), Centre du Commerce international.

Associations et assemblées parlementaires

Assemblée interparlementaire de la Communauté économique eurasienne, Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), Comité parlementaire de l'AELE.

COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage de la Conférence est composé de représentants des parlements et organisations internationales suivants :

Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Canada, Chine, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kenya, Maroc, Maurice, Mexique, Namibie, Niger, Nigéria, Royaume-Uni, Thaïlande, Uruguay, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Association parlementaire du Commonwealth, Organisation mondiale du commerce, Parlement européen, Union interparlementaire.



SIGLES

ACP Afrique, Caraïbe et Pacifique

PIB Produit intérieur brut

FAO Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

AGCS Accord général sur le commerce des services

GATT Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

G33 Groupe des pays en développement

G7 Groupe des sept pays les plus industrialisés : Canada, France, Allemagne, Italie, Japon,

Royaume-Uni, Etats-Unis

TIC Technologies de l'information et de la communication

OIT Organisation internationale du travail

FMI Fonds monétaire international

GIEC Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat

UIP Union interparlementaire
TI Technologie de l'information
PMA Pays les moins avancés

OMD Objectifs du millénaire pour le développement

AMNA Accès aux marchés non agricoles
ONG Organisation non gouvernementale

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

MSS Mécanisme de sauvegarde spéciale

CNUCED Organisation des Nations Unies sur le commerce et le développement

UNFCCC Conférence des Nations Unies sur le changement climatique

OMC Organisation mondiale du commerce

